

PSA BANQUE FRANCE

STELLANTIS



2022

RAPPORT SEMESTRIEL

SOMMAIRE

Chiffres clés au 30 juin 2022	1
-------------------------------	---

1 RAPPORT SEMESTRIEL D'ACTIVITÉ 3

1.1 Activités du groupe PSA Banque France	4
1.2 Analyse des résultats opérationnels	12
1.3 Situation financière	16
1.4 Adéquation des fonds propres – Informations au titre du Pilier III	20
1.5 Gouvernement d'entreprise – Renseignements à caractère général concernant PSA Banque France	43

2 COMPTES SEMESTRIELS 2022 CONSOLIDÉS RÉSUMÉS 49

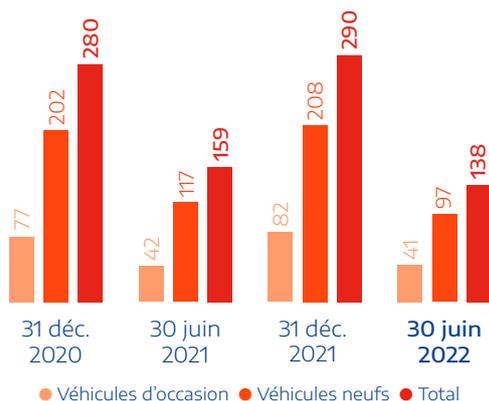
2.1 Bilan consolidé	50
2.2 Compte de résultat consolidé	51
2.3 Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	52
2.4 Tableau de variation des capitaux propres consolidés	53
2.5 Tableau des flux de trésorerie consolidés	54
2.6 Notes aux états financiers consolidés	55
2.7 Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle	85

Déclaration de la personne responsable du rapport semestriel 2022	86
---	----

CHIFFRES CLÉS AU 30 JUIN 2022

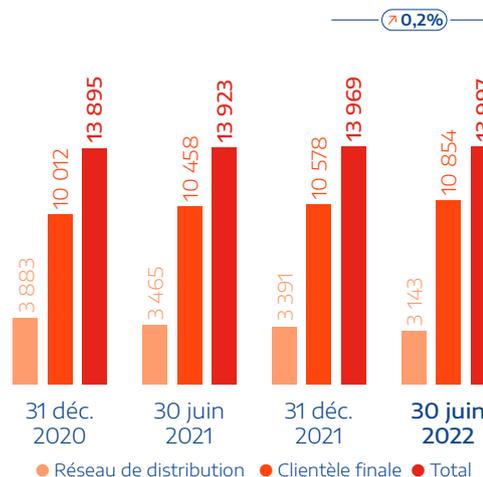
ÉVOLUTION DES VÉHICULES FINANCÉS À LA CLIENTÈLE FINALE

(en milliers de véhicules)



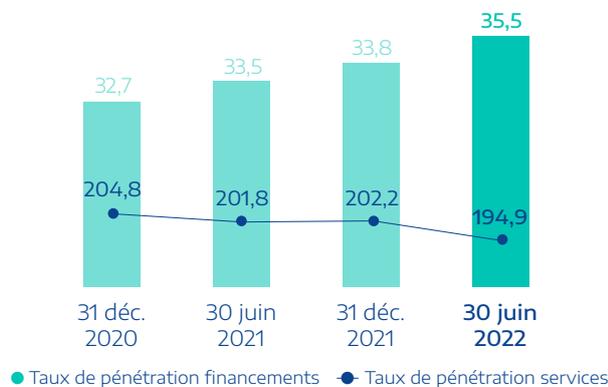
ÉVOLUTION DES ENCOURS DE FINANCEMENTS CLIENTÈLE FINALE ET RÉSEAU DE DISTRIBUTION

(en millions d'euros)

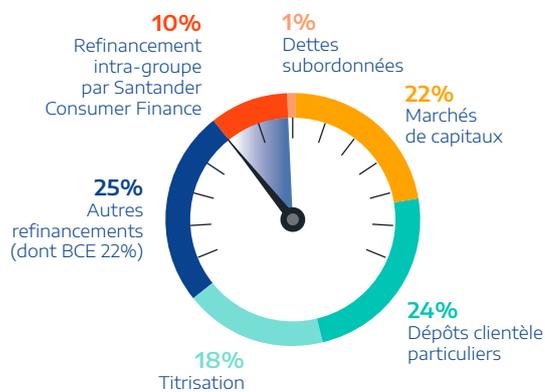


TAUX DE PÉNÉTRATION FINANCEMENTS ET SERVICES

(en % des ventes de véhicules neufs Peugeot, Citroën et DS / en % des contrats de financement)

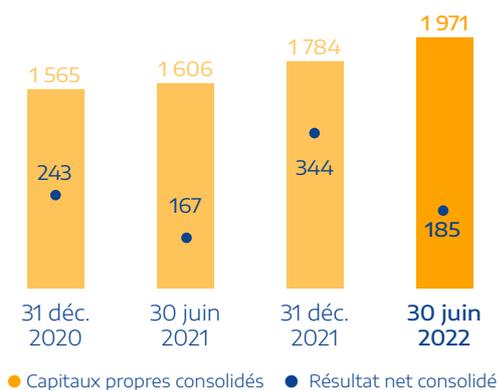


SOURCES DE REFINANCEMENT AU 30 JUIN 2022



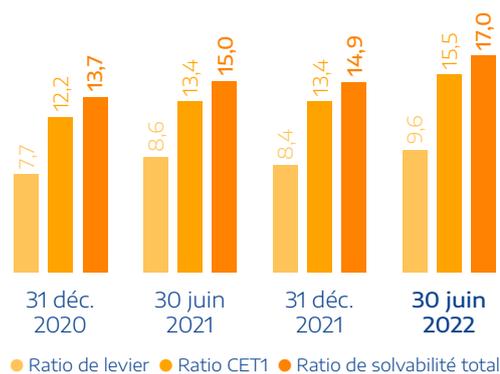
CAPITAUX PROPRES ET RÉSULTAT NET

(en millions d'euros)



RATIOS DE CAPITAL

(en %)





RAPPORT SEMESTRIEL D'ACTIVITÉ

1.1	ACTIVITÉS DU GROUPE PSA BANQUE FRANCE	4	1.4	ADÉQUATION DES FONDS PROPRES – INFORMATIONS AU TITRE DU PILIER III	20
1.1.1	Résumé des informations financières	4	1.4.1	Gestion du capital et adéquation des fonds propres	23
1.1.2	Activités du groupe PSA Banque France	5	1.4.2	Ratio de levier	31
1.2	ANALYSE DES RÉSULTATS OPÉRATIONNELS	12	1.4.3	Risque de crédit	36
1.2.1	Les ventes de véhicules Peugeot, Citroën et DS	12	1.4.4	Informations relatives au risque de liquidité	39
1.2.2	Activité commerciale du groupe PSA Banque France	12	1.4.5	Informations relatives au risque de taux d'intérêt	42
1.2.3	Résultats des opérations	14	1.5	GOVERNEMENT D'ENTREPRISE – RENSEIGNEMENTS À CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT PSA BANQUE FRANCE	43
1.3	SITUATION FINANCIÈRE	16	1.5.1	Présentation générale de PSA Banque France	43
1.3.1	Actifs	16	1.5.2	Actionnariat – structure du capital social	43
1.3.2	Dépréciations sur créances douteuses	16	1.5.3	Conseil d'Administration et organes de direction	44
1.3.3	Politique de refinancement	17	1.5.4	Information sur les organes de Direction Générale et d'administration	45
1.3.4	Sécurité de la liquidité	19	1.5.5	Responsables du contrôle des comptes	48
1.3.5	Notations de crédit	19			

1.1 ACTIVITÉS DU GROUPE PSA BANQUE FRANCE

1.1.1 RÉSUMÉ DES INFORMATIONS FINANCIÈRES

Les informations financières présentées dans le présent rapport semestriel ont été préparées dans le respect des normes « IFRS » (*International Financial Reporting Standards*) adoptées par les pays membres de l'Union

européenne. Les comptes consolidés ont été revus au 30 juin 2022 par les commissaires aux comptes du groupe PSA Banque France, PricewaterhouseCoopers Audit et Mazars.

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

(en millions d'euros)	1 ^{er} semestre 2022	1 ^{er} semestre 2021	Variation en %
Produit net bancaire	325	294	10,5%
Charges générales d'exploitation et assimilées	(86)	(83)	3,6%
Coût du risque	4	(6)	(166,7%)
Résultat d'exploitation	243	205	18,5%
Autre résultat hors exploitation	(0)	-	-
Résultat avant impôts	242	205	18,0%
Impôts sur les bénéfices	(57)	(38)	50,0%
RÉSULTAT NET	185	167	10,8%

BILAN CONSOLIDÉ

(en millions d'euros)

ACTIF	30 juin 2022	31 décembre 2021	Variation en %
Caisse, banques centrales, CCP	906	818	10,8%
Actifs financiers	311	78	298,7%
Prêts et créances sur les établissements de crédit	590	628	(6,1%)
Prêts et créances sur la clientèle	13 997	13 969	0,2%
Actifs d'impôts	13	12	8,3%
Autres actifs	235	212	10,8%
Immobilisations corporelles	16	17	(5,9%)
TOTAL DE L'ACTIF	16 068	15 734	2,1%

PASSIF	30 juin 2022	31 décembre 2021	Variation en %
Passifs financiers	2	0	-
Dettes envers les établissements de crédit	4 176	3 945	5,9%
Dettes envers la clientèle	3 464	3 356	3,2%
Dettes représentées par un titre	5 198	5 438	(4,4%)
Passifs d'impôts	516	472	9,3%
Autres passifs	586	584	0,3%
Dettes subordonnées	155	155	-
Capitaux propres	1 971	1 784	10,5%
TOTAL DU PASSIF	16 068	15 734	2,1%

ENCOURS DE FINANCEMENT PAR SEGMENT DE CLIENTÈLE

(en millions d'euros)	30 juin 2022	31 décembre 2021	Variation en %
Réseau de distribution	3 143	3 391	(7,3%)
Clientèle finale	10 854	10 578	2,6%
TOTAL DES PRÊTS ET CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE	13 997	13 969	0,2%

1.1.2 ACTIVITÉS DU GROUPE PSA BANQUE FRANCE

1.1.2.1 PRÉSENTATION

Banque PSA Finance, entité financière de STELLANTIS (né de la fusion des groupes PSA et FCA en janvier 2021), spécialisée dans le financement automobile et Santander Consumer Finance, la filiale de Banco Santander spécialisée dans le crédit à la consommation, ont signé le 10 juillet 2014 un accord-cadre sur la constitution d'un partenariat bancaire portant sur 11 pays en Europe.

Ce partenariat entre Banque PSA Finance et Santander Consumer Finance a pris la forme de sociétés communes constituées en 2015 en France, au Royaume-Uni, en Espagne et en Suisse, puis en 2016 en Allemagne, en Autriche, en Belgique, en Italie, aux Pays-Bas et en Pologne, ainsi que d'un partenariat commercial au Portugal depuis août 2015. Depuis 2020, la société commune créée en Suisse ayant été reprise à 100% par Santander Consumer Finance, le partenariat bancaire porte désormais sur dix pays en Europe.

Le 2 février 2015, Banque PSA Finance et Santander Consumer Finance, après avoir reçu l'autorisation de la Banque Centrale Européenne, le 28 janvier 2015, ont formalisé leur coopération pour réaliser conjointement des opérations bancaires en France au travers du groupe SOFIB dont la dénomination sociale a été changée en PSA Banque France le 18 juillet 2016.

Le groupe PSA Banque France a été constitué en 2015 par le regroupement des activités de financement en France du Groupe PSA opérées par les sociétés CREDIPAR, CLV, SOFIRA et SOFIB. En mai 2015, la filiale CREDIPAR a absorbé la société SOFIRA.

La coopération avec Santander Consumer Finance dynamise les activités du groupe PSA Banque France grâce notamment à des offres financières plus compétitives réservées aux clients et aux réseaux de distribution des marques Peugeot, Citroën et DS. Une gamme complète d'assurances et de services permet aux clients de bénéficier d'une offre globale et cohérente sur le lieu de vente des voitures. Le groupe PSA Banque France assure également aux réseaux de distribution des trois marques, le financement de leurs stocks de véhicules (neufs et d'occasion) et de pièces de rechange, ainsi que d'autres financements tels que celui du besoin en fonds de roulement.

Le 17 décembre 2021, STELLANTIS avait annoncé l'entrée en négociations exclusives avec ses partenaires financiers européens, visant à réorganiser la configuration européenne de ses activités de financement, permettant ainsi de proposer des offres de financement cohérentes et attractives à l'ensemble des clients, concessionnaires et distributeurs des marques de STELLANTIS. Les « accords-cadres » ont été signés le 31 mars 2022 et Santander Consumer Finance devrait mener, par le biais de sociétés communes codétenues avec STELLANTIS, les activités de financement (hors Leasing Opérationnel B2B) en France, en Italie, en Espagne, en Belgique, en Pologne, aux Pays-Bas et par le biais d'un accord commercial au Portugal, afin de devenir le partenaire exclusif de STELLANTIS pour ce segment dans ces pays à partir du premier semestre 2023 après l'obtention des autorisations requises de la part des autorités de concurrence et des régulateurs compétents.

A. Organisation

PSA Banque France est contrôlée à 50/50 par Banque PSA Finance et par Santander Consumer Banque, filiale en France de Santander Consumer Finance, et se trouve consolidée par intégration globale au sein du groupe Santander.

PSA Banque France est un établissement de crédit et société mère à 100% de CREDIPAR qui possède elle-même 100% de CLV. L'ensemble des activités de financement est ainsi réalisé par PSA Banque France et ses filiales CREDIPAR et CLV.

STRUCTURE DU GROUPE PSA BANQUE FRANCE



Le groupe PSA Banque France est implanté et exerce son activité sur l'ensemble du territoire français depuis son siège social, sis au 2-10, boulevard de l'Europe, Poissy (78300), et ses trois agences (Grand Paris, Lyon et Rennes).

B. Organisation de la coopération entre Banque PSA Finance et Santander Consumer Finance

La coopération entre Banque PSA Finance et Santander Consumer Finance s'organise au sein du groupe PSA Banque France au travers d'une gouvernance partagée.

La règle de gouvernance des comités mise en place dans le cadre de la coopération dans tous les domaines (commerce, risque, finance, etc.) est compatible avec le cadre réglementaire de la gouvernance d'entreprise.

C. Activités et stratégie

Fort de son modèle économique fondé sur sa proximité avec les trois marques Peugeot, Citroën et DS et leur réseau de distribution ainsi que du support financier du groupe Santander, le groupe PSA Banque France a démontré sa capacité à réagir efficacement dans un contexte complexe (pandémie de Covid-19, pénurie de semi-conducteurs, tensions géopolitiques, etc.).

Les principaux leviers mis en œuvre par le groupe PSA Banque France sont :

- des solutions de financement élargies, structurées et différenciées.** Une offre diversifiée a été développée pour répondre aux besoins des réseaux Peugeot, Citroën et DS ainsi qu'à ceux de leurs clients. Une relation de proximité avec les réseaux commerciaux permet au groupe PSA Banque France de développer des solutions de financement et des packages de services sur mesure pour répondre à leurs besoins. Depuis 2017, l'offre de PSA Banque France est proposée dans le réseau Aramis spécialiste de l'achat en ligne, par téléphone ou auprès de son propre réseau d'agences de véhicules neufs toutes marques ou de véhicules d'occasion reconditionnés. Aramis est une société de STELLANTIS ;
- une relation privilégiée avec les marques Peugeot, Citroën et DS et leurs réseaux de distribution.** Les solutions de financement, d'assurance et de services sont commercialisées par l'intermédiaire des réseaux de distribution Peugeot, Citroën et DS, avec une approche globale qui associe l'offre de financement à la vente du véhicule. Le taux de renouvellement d'un véhicule auprès de ces marques est habituellement plus élevé lorsque les clients financent leur véhicule via le groupe PSA Banque France. PSA Banque France adapte ses solutions aux nouveaux modèles électrifiés des marques ;
- un système d'information performant intégré dans le point de vente qui évolue afin d'être au plus près des affaires en cours des réseaux.** Les systèmes d'information du groupe PSA Banque France sont intégrés à ceux des marques Peugeot, Citroën et DS, permettant ainsi aux distributeurs de ces marques de faire une proposition commerciale globale portant sur le véhicule, son financement et d'éventuels services accessoires. Les clients éligibles peuvent ainsi obtenir une décision concernant leur demande de crédit directement chez le distributeur du véhicule ;
- une offre d'assurances et de services diversifiée et à forte valeur ajoutée.** Les clients finaux ont à leur disposition différentes options facultatives d'assurances et de services, liées au véhicule ou accessoires à son financement, proposées soit en même temps que les offres de financement, soit pendant la durée de détention du véhicule. L'idée d'une approche *One-stop Shopping* est de rendre les financements, assurances et services globalement plus attractifs pour les clients. Cette offre prend en compte les évolutions du comportement du client vers plus de mobilité ;
- une exploitation optimale des outils digitaux au profit du parcours client et de la relation avec le point de vente.** Afin d'accompagner l'évolution du comportement des clients lors du choix du véhicule, le groupe PSA Banque France propose des solutions en ligne comme des calculateurs sur le site des marques et des réseaux de distribution. Les trois marques bénéficient du canal de distribution digital qui avait été lancé en coordination avec le groupe PSA Banque France durant la pandémie de Covid-19 dès 2020. Il propose une solution complète de vente et de financement de véhicules neufs 100% en ligne ;
- une politique de refinancement diversifiée.** Le groupe PSA Banque France bénéficie des financements levés sur les marchés de capitaux (titres de créances négociables et émissions obligataires sous-programme EMTN), apportés par les opérations de titrisation de créances, de la collecte d'épargne grand public auprès de la clientèle française et d'un accès aux opérations de refinancement de la Banque Centrale Européenne (BCE), en complément du financement intra-groupe fourni directement par Santander Consumer Finance. Ce modèle a démontré sa résilience dans le contexte de pandémie de Covid-19 en continuant d'assurer des conditions de refinancement optimisées pour le groupe PSA Banque France.

Bien que bénéficiant pleinement de son statut de partenaire financier dédié de STELLANTIS, le groupe PSA Banque France opère selon une structure de management autonome qui vise au succès de ses activités tout en assurant un contrôle rigoureux de ses propres risques. La politique commerciale est quant à elle déterminée en lien étroit avec la stratégie marketing et commerciale des marques Peugeot, Citroën et DS.

Le système de gestion des actifs repose sur une politique robuste d'acceptation des crédits accordés aux particuliers basée sur un score de crédit développé en interne, ainsi que sur des standards élevés d'analyse crédit pour le financement aux entreprises.

1.1.2.2 OFFRE DE PRODUITS ET SERVICES

Le groupe PSA Banque France propose en France des offres de financement, d'assurances et de services ainsi que d'épargne grand public :

- **Le financement à la clientèle finale représente 78% des encours de financement au 30 juin 2022.** L'offre aux particuliers se compose d'un ensemble de solutions incluant des financements à crédit pour l'achat de véhicules neufs et d'occasion, ainsi que des solutions de location avec ou sans option d'achat. Cette offre continue de s'enrichir afin de s'adapter au nouveau comportement de ses clients particuliers qui souhaitent des solutions globales de mobilité. Le véhicule est au centre de leur mobilité, mais elle doit faire partie de leur écosystème qui englobe tous les moyens de transport à disposition. D'ailleurs, le groupe PSA Banque France met en place des offres qui répondent à ce nouveau besoin de flexibilité, notamment à travers des offres de location longue durée (LLD) sans engagement de durée sur les véhicules thermiques et électriques.

Les solutions mises en oeuvre se déclinent également pour les clients professionnels, avec une offre très large qui s'adresse aux entreprises de toutes tailles via des formules de location longue durée, de crédit-bail, associées à des services facilitant la vie du conducteur ou du gestionnaire de parc. En outre, le groupe PSA Banque France assure le montage financier des offres de services et d'assurance proposées par *Free2Move Lease (F2ML)* ainsi que l'animation sur le terrain et la gestion client ;

- **Le financement au réseau de distribution représente 22% des encours au 30 juin 2022.** Des solutions de financement sont mises à la disposition des réseaux de distribution Peugeot, Citroën et DS afin de leur permettre de financer leur stock de véhicules neufs, de véhicules d'occasion et de pièces détachées, ainsi que leur besoin en fonds de roulement ou leurs investissements. La souplesse des solutions a permis au réseau de traverser la crise sanitaire dans les meilleures conditions ;
- **Les assurances et les services.** Destinée à la clientèle finale, une gamme étendue de produits d'assurance et de services est proposée :
 - assurances liées au financement comme l'assurance décès-invalidité, les garanties hospitalisation ou chômage, ou les assurances perte financière qui interviennent en cas de perte totale du véhicule financé (vol ou accident). Le groupe PSA Banque France continue le déploiement de sa stratégie de flexibilité avec *LOCATIVE* qui a fêté à mi-année 2022 son premier anniversaire. Cette prestation qui permet de soulager le client en cas d'événements familiaux (mariage, décès, etc.) ou d'événements temporaires grevant son budget (hospitalisation, perte d'emploi, etc.) remporte un vrai succès auprès de la clientèle. Également, l'offre d'assurance décès-invalidité a été élargie aux clients entreprises en location longue durée (LLD) fin 2021, et poursuit sa croissance,

- assurances et services liés au véhicule tels que l'assurance automobile ou les extensions de garantie pour les véhicules neufs et d'occasion, des prestations d'assistance intégrant des solutions de mobilité ainsi que des services additionnels liés, par exemple, à la maintenance des véhicules ou encore aux véhicules électriques. Des formules spécifiques pour les véhicules connectés sont également proposées et remportent un vif succès auprès des clients.

Le groupe PSA Banque France accompagne également le déploiement du label voitures d'occasion SPOTICAR de STELLANTIS en proposant depuis fin 2021 une gamme de produits d'extension de garanties et maintenance dédiée ainsi qu'une offre d'assurance automobile connectée innovante : « *Drive & Connect* », élaborée et distribuée par ses partenaires assureurs et courtiers désormais disponible également sur les véhicules neufs à particuliers.

En parallèle, et pour accompagner les entreprises, des assurances spécifiques ont été mises en place depuis quelques années pour protéger leurs activités telles que la garantie sur matériel transporté ou la perte d'exploitation liée à l'immobilisation du véhicule. Fin 2021, une solution d'assurance connectée destinée aux petits parcs (inférieurs à neuf véhicules), sur le modèle d'assurance connectée disponible pour les particuliers, est venue enrichir la gamme de produits et services disponibles pour les professionnels.

Enfin, pour accompagner la croissance des ventes des véhicules électriques, la solution « *Mobility pass* » permet au client d'économiser des jours de location de véhicule abondée par le groupe en option au contrat de financement. Elle permet au client d'un véhicule électrique de louer un véhicule thermique pour de longs trajets pendant une période définie.

L'ensemble de l'offre produits et services évolue ainsi afin d'accompagner la volonté de STELLANTIS d'élargir sa gamme de véhicules électrifiés, tant auprès des particuliers que des entreprises de toutes tailles ;

- **l'épargne grand public.** L'activité d'épargne grand public « *Distingo par PSA Banque* » est constituée de livrets d'épargne et de comptes à terme fixe. Le premier semestre 2022 a été marqué par une consolidation de la position de PSA Banque France sur le marché de l'épargne en ligne. Le succès commercial rencontré prouve également la confiance des épargnants dans les perspectives de développement à la fois de STELLANTIS et de PSA Banque France ainsi que sa capacité à fidéliser ses clients.

A. Portefeuilles de crédits

Les activités de financement et le capital restant dû sur les prêts et créances sont analysés par portefeuille, en fonction du segment de clientèle :

- les activités de prêts à la clientèle finale représentent essentiellement des financements pour l'acquisition de véhicules par les particuliers, petites et moyennes entreprises et clients *Corporate*, à travers des solutions de financement à crédit ou de location ;

- les activités de prêts au réseau de distribution des marques Peugeot, Citroën et DS correspondent à des financements de stock de véhicules neufs (VN), de véhicules d'occasion (VO) et de pièces détachées. Sont également inclus dans ce portefeuille des financements, sous forme de prêts et locations, pour financer les véhicules et matériels utilisés dans leur activité courante, de financements de besoins en fonds de roulement, ainsi que des prêts de trésorerie, des prêts immobiliers pour financer leurs locaux, et d'autres types de produits parmi lesquels des comptes courants classiques.

B. Activités de financement de la clientèle finale

Le groupe PSA Banque France finance l'achat et la location avec ou sans option d'achat de véhicules neufs et d'occasion par une clientèle de particuliers et d'entreprises au travers des réseaux de concessionnaires Peugeot, Citroën et DS. Les solutions de financement proposées incluent des assurances et des services qui protègent le client et/ou son véhicule.

Le groupe PSA Banque France est aussi le partenaire financier exclusif du quadricycle Citroën AMI et le partenaire d'Aramis, réseau spécialiste de la vente de voitures neuves et d'occasion de STELLANTIS.

La majorité des financements porte sur des véhicules neufs. Des financements sont aussi proposés pour l'achat ou la location de véhicules d'occasion de toutes marques.

Au premier semestre 2022, le groupe PSA Banque France a soutenu le lancement des nouveaux modèles des marques Peugeot, Citroën et DS par la mise en place d'offres fidélisantes dédiées proposant à la fois le financement, l'assurance et les services en s'appuyant notamment sur des solutions de location. L'existence de *Free2Move Lease* (F2ML) permet à PSA Banque France de parfaire son offre globale en affectant une structure spécialisée à la location longue durée de véhicules pour les entreprises de toutes tailles.

Les taux d'intérêt proposés à la clientèle sont principalement des taux fixes.

Des offres promotionnelles bénéficiant du support des marques Peugeot, Citroën et DS peuvent également être proposées à la clientèle afin de dynamiser les ventes de véhicules ou de favoriser la commercialisation de certains modèles. Les procédures habituelles de score et de tarification sont également appliquées à ce type de financements.

Politique commerciale et taux de pénétration

Le groupe PSA Banque France travaille de manière privilégiée avec les réseaux de distribution Peugeot, Citroën et DS. Il a financé 35,5% des véhicules neufs immatriculés en France par les trois marques au cours du premier semestre de l'année 2022.

Les solutions de financement sont commercialisées par l'intermédiaire de ces réseaux de distribution, avec une approche globale visant à proposer à la clientèle finale, au moment de la vente du véhicule, une offre de financement, d'assurances et de services. Ces solutions évoluent en fonction du besoin des clients pour une mobilité simple et facile.

Pour accompagner les clients lors de la crise sanitaire, en collaboration avec les marques, des solutions de report de paiement et de renouvellement de leur véhicule neuf ou d'occasion, sans surcharge de leur budget mensuel, ont été mises en place.

Les systèmes d'information du groupe PSA Banque France sont intégrés à ceux des marques, donnant au réseau de distribution une grande réactivité dans la conduite des processus de négociation et de contractualisation avec les clients. Cette capacité de *One-stop Shopping* est indéniablement un avantage apprécié par la clientèle. Les clients éligibles peuvent ainsi obtenir une décision concernant leur demande de financement directement auprès du distributeur. Environ 80% des demandes de financement formulées par la clientèle de particuliers et plus de 60% de celles demandées par les entreprises sont traitées en moins d'une heure. Ce système d'information intégré est un levier majeur de réduction des coûts et du temps de traitement des demandes. La signature électronique est possible pour les particuliers et les clients entreprises dont le signataire est aussi dirigeant. Cette démarche de simplification du parcours client et de la relation avec le point

de vente démontre la volonté du groupe PSA Banque France d'être le partenaire privilégié de ses clients.

Accompagnant la communication et les offres de Peugeot, Citroën et DS sur leurs sites internet, le groupe PSA Banque France a développé des outils de simulation de financements disponibles sur les sites des marques et des réseaux de distribution. Initiée en 2017, par la mise en place d'une solution en ligne de financement, puis en 2019 avec une décision intégrée pour les commandes de véhicules disponibles en stock de STELLANTIS, la proposition de solutions digitales continue d'évoluer pour répondre aux besoins du client durant la pandémie de Covid-19. La possibilité est offerte aux clients particuliers de configurer, commander et financer en ligne leur nouveau véhicule neuf tout en favorisant la relation avec un point de vente des réseaux des marques.

Une offre diversifiée a été développée pour répondre aux besoins des réseaux Peugeot, Citroën et DS et de leurs clients. Son partenariat privilégié avec les réseaux commerciaux de ces marques permet au groupe PSA Banque France de développer des solutions de financement incluant également des assurances et des services afin de répondre au plus près aux attentes de la clientèle finale. Le groupe PSA Banque France participe aux travaux des marques Peugeot, Citroën et DS afin d'identifier et de concevoir des solutions répondant de manière adéquate aux attentes des différents segments de clientèle visés, en anticipation sur les tendances du marché. STELLANTIS va devenir le partenaire majeur de la mobilité de ses clients.

Le taux de pénétration est mesuré en rapportant le nombre de nouveaux financements de véhicules neufs Peugeot, Citroën et DS au nombre de véhicules particuliers et utilitaires légers immatriculés en France par STELLANTIS sur ces trois marques. Le nombre de nouveaux véhicules immatriculés inclut les véhicules achetés au comptant, donc sans financement. La part du groupe PSA Banque France dans le total des véhicules Peugeot, Citroën et DS financés est significativement supérieure à la part financée par ses concurrents (banques généralistes et établissements spécialisés dans le crédit à la consommation).

Financements de VN et VO à la clientèle finale

Le financement d'une vente par un crédit se fait principalement à mensualités constantes, couvrant le remboursement progressif du capital et le paiement d'intérêts. Dans certains cas, des offres de crédit ballon peuvent également être proposées à la clientèle et se caractérisent par une dernière mensualité plus importante que les précédentes. Dans ce dernier cas, le client, propriétaire du véhicule financé par le crédit, a la possibilité de revendre son véhicule au concessionnaire au terme du contrat pour un montant équivalent à la dernière mensualité (paiement ballon) selon l'engagement de reprise du véhicule signé par le concessionnaire au moment de l'acquisition du véhicule.

Le financement du véhicule peut être total ou partiel. L'emprunteur a la possibilité d'effectuer un apport personnel couvrant une partie du prix du véhicule et de recourir à un financement pour le montant résiduel. Dans tous les cas, le montant du financement ne peut excéder 100% du prix du véhicule, options et accessoires inclus. De nombreux clients (principalement les particuliers) choisissent de financer partiellement le prix d'achat de leur véhicule.

Les durées de financement s'échelonnent principalement entre un et six ans. Les remboursements sont généralement mensuels. Il est possible dans certains cas de décaler la première échéance à 60 ou 90 jours. L'emprunteur peut procéder à un remboursement anticipé à tout moment. Des pénalités peuvent dans ce cas être demandées au client.

Les financements de véhicules octroyés par le groupe PSA Banque France peuvent être assortis de garanties, notamment en fonction du type de véhicule financé et/ou en raison du profil de risque du client, qu'il s'agisse d'un particulier ou d'une entreprise.

Le groupe PSA Banque France peut ainsi demander le cautionnement d'un tiers. Pour la clientèle d'entreprises, une garantie sur des actifs de l'entreprise ou sur son fonds de commerce peut être également demandée.

Activités de location à la clientèle finale

Les activités de location sont constituées par la location longue durée (LLD) dont la promotion auprès de la clientèle d'entreprises est assurée depuis 2017 par *Free2Move Lease* ainsi que par la location avec option d'achat (LOA) pour les particuliers ou le crédit-bail (CB) pour les professionnels. Tous ces différents types de locations sont comptabilisés comme des locations financières dans les comptes consolidés du groupe PSA Banque France, et sont intégrés aux prêts et créances sur la clientèle. Les véhicules en location ne sont pas enregistrés comme des actifs immobilisés dans les comptes consolidés établis selon les normes comptables internationales.

Le groupe PSA Banque France achète des véhicules aux concessionnaires Peugeot, Citroën et DS et les loue aux clients finaux. Les contrats de location sont principalement proposés pour une durée d'un à cinq ans. Le groupe PSA Banque France reste propriétaire du véhicule tout au long de la période de location. Au terme du contrat de LOA ou de CB, le client a le choix d'exercer son option d'achat ou de rendre le véhicule. Comme pour les contrats de LLD, le concessionnaire ou, dans certains cas, le constructeur lui-même s'engage alors à racheter le véhicule au groupe PSA Banque France lors de sa restitution par le locataire en fin de contrat, à un prix déterminé au moment de la mise en place du contrat de location. Cette valeur de rachat du véhicule correspond à la valeur résiduelle estimée du véhicule à l'issue de la période de location. Cet engagement de reprise du véhicule permet au groupe PSA Banque France de ne pas être exposé au risque lié à la reprise du véhicule et à la variation éventuelle de sa valeur en fin de contrat de location (le concessionnaire ou le constructeur respectant leur engagement de rachat). Bien que le client puisse être dans l'obligation de payer des frais si le véhicule n'est pas restitué dans un état satisfaisant ou si son kilométrage est supérieur à celui fixé dans le contrat de location, le montant que le concessionnaire ou le constructeur paye au groupe PSA Banque France n'en est pas pour autant affecté. Cependant, le groupe PSA Banque France supportera généralement le risque sur la valeur de vente du véhicule si, au cours de la période de location du véhicule, le client interrompt le paiement de ses loyers. En effet, le prix prédéterminé de reprise du véhicule par le concessionnaire ou le constructeur peut ne pas être suffisant pour compenser la perte des loyers futurs non versés par le client. Les contrats de LLD incluent en conséquence une clause visant à compenser le préjudice financier dû à la résiliation anticipée du contrat.

Acceptation, règlement et recouvrement

Le groupe PSA Banque France a développé des scores d'acceptation différenciés pour :

- les financements portant sur des VN ou sur des VO ;
- les financements accordés à une clientèle de particuliers ou de professionnels ;
- les différentes techniques de financements : crédit ou location.

Les données utilisées pour évaluer le risque de contrepartie des emprunteurs proviennent notamment des renseignements et/ou documents fournis directement par les clients et complétés, le cas échéant, par des informations issues de bases de données internes établies à partir des profils détaillés des clients et de leurs historiques de paiements. Les informations relatives aux clients sont vérifiées grâce aux différentes bases de données mises à disposition par les organismes publics (tels que la Banque de France). Pour la clientèle d'entreprises, le groupe PSA Banque France utilise des sources variées d'informations publiques et commerciales afin de vérifier leur solvabilité. En cas de refus de financement, le groupe PSA Banque France conserve le dossier pendant une période de six mois, ce qui peut engendrer une alerte en cas de nouvelle demande de financement émanant du même client pendant cette période.

Les échéances et les loyers sont en général réglés par prélèvement automatique. En cas de détection d'impayé, un second prélèvement est déclenché afin de traiter de manière automatique le plus grand nombre possible d'arriérés de paiement. Pour les impayés résiduels, des courriers ou appels téléphoniques sont effectués dans les jours suivant la détection de l'incident, et sont répétés si l'incident n'est pas résolu rapidement. Le groupe PSA Banque France utilise à la fois des équipes internes de recouvrement amiable pour tenter de résoudre cet incident ainsi qu'un prestataire extérieur qui intervient en support de l'équipe interne et prend en charge le démarrage de la procédure.

Lorsque des impayés subsistent au-delà de 65 jours, les équipes du recouvrement précontentieux reprennent la gestion de ces incidents de paiement. Des courriers sont alors adressés aux clients, appuyés également par des appels téléphoniques. En fonction des éléments constitutifs du dossier et des informations communiquées par le client, les équipes de recouvrement déterminent la solution qui semble la plus adaptée à la situation du client afin qu'il soit procédé à la mise à jour des arriérés de paiement. Il pourra être envisagé de demander à un spécialiste du recouvrement à domicile d'intervenir auprès du client ou de mettre en place des solutions de réaménagements de dettes, et si aucune de ces solutions ne semble appropriée, de proposer la reprise du véhicule financé de façon amiable ou judiciaire, déclenchant alors la résiliation du contrat de financement.

Après la reprise du véhicule, le groupe PSA Banque France met en œuvre les procédures légales existantes (comme les enchères, par exemple) pour revendre le véhicule.

Lorsque des impayés subsistent au-delà de 150 jours, les dossiers de financement sont déclarés déchu de leur terme et les équipes du recouvrement contentieux vont tenter de récupérer le solde total du financement en tentant tout d'abord de trouver un ultime arrangement avec les clients concernés avant de lancer des procédures plus contraignantes ou de reprendre possession du véhicule si cela n'a pas pu être fait antérieurement.

Lorsque des impayés subsistent au-delà des 48 mois pour les financements par crédit ou des 24 mois pour les contrats de location après la déchéance du terme, les équipes du recouvrement contentieux demandent l'intervention de prestataires externes spécialisés afin de recouvrer les impayés et, le cas échéant, de procéder à une cession de créances.

C. Activités de financement au réseau de distribution

Le groupe PSA Banque France propose des solutions de financement pour les stocks de véhicules neufs, de démonstration, d'occasion et de pièces détachées détenus par les distributeurs des réseaux Peugeot, Citroën et DS. En complément de cette activité principale, d'autres types de financements sont également proposés aux concessionnaires de ces marques afin de répondre à leurs besoins d'exploitation (fonds de roulement, comptes courants, etc.) ou d'investissements.

D. Activités assurance et services

Depuis de nombreuses années, le groupe PSA Banque France étoffe son offre commerciale en proposant à ses clients des produits d'assurance et de services élaborés avec :

- « PSA Insurance », la ligne-métier assurance détenue, depuis 2015, à 50/50 par Banque PSA Finance et Santander Consumer Finance. PSA Insurance commercialise, en particulier, des produits d'assurance emprunteur et de perte financière. Ces produits s'adaptent à l'évolution des besoins des clients et accompagnent les stratégies de mobilité et de flexibilité du groupe PSA Banque France. Depuis début 2022, les programmes d'extension de garantie pour les véhicules d'occasion sont également portés par cette ligne de métier ;
- « PSA Assurance », le programme d'assurance automobile des marques Peugeot, Citroën et DS de STELLANTIS distribué par les courtiers partenaires du groupe PSA Banque France et porté en majeure partie par AXA France pour les particuliers, accompagne, par exemple, les lancements véhicules comme celui du quadricycle Citroën AMI, premier véhicule de STELLANTIS vendu 100% en ligne mais également tous les véhicules des trois marques ou encore le développement du label SPOTICAR. « PSA Assurance » a obtenu avec ses partenaires, en juin 2022 l'Argus d'Or de la « Meilleure Assurance Affinitaire/Collaborative » pour « Drive & Connect » ;
- des assureurs partenaires qui commercialisent des programmes d'assistance et pour « DS Certified » d'extension de garantie VO ;
- les marques Peugeot, Citroën et DS pour les services automobiles élaborés et distribués par STELLANTIS, comme les contrats de maintenance ou les services connectés.

Le groupe PSA Banque France propose ainsi à sa clientèle finale, conjointement ou non avec l'offre de financement, une gamme complète de produits d'assurance et de services liés à la personne ou au véhicule.

L'approche globale autour de la vente du véhicule, son financement et la proposition de services complémentaires facultatifs lors d'un unique contact au point de vente du véhicule, rend l'offre automobile plus attractive pour la clientèle. Les offres commerciales qui peuvent être composées, en sus des prestations proposées individuellement, permettent également de bénéficier de conditions encore plus compétitives tout en protégeant au mieux le client et le véhicule et en s'adaptant à des besoins toujours plus prononcés de flexibilité et de liberté.

Des offres très spécifiques incluant le financement, l'assurance et les services complémentaires ont ainsi été développées, comme « Pack Perspectives » chez Peugeot. Des produits spécifiques ont également été conçus pour les VO comme « Trust & Go » incluant le financement, une extension de garantie ou un contrat de maintenance pour répondre au mieux aux besoins de la clientèle afin de disposer d'un produit « tout en un », toujours avec la possibilité de souscrire à chacun des éléments individuellement.

Des lignes de crédit peuvent aussi être accordées aux concessionnaires pour financer leurs rachats de véhicules dans le cadre d'engagements de reprises ou de retours de locations et crédits ballon. Le financement couvre la totalité du prix de reprise du véhicule par les concessionnaires, dans la limite d'un montant global fixé pour chaque concessionnaire. Une revue régulière, et a minima annuelle, de la solvabilité et de la situation globale des concessionnaires est menée par le groupe PSA Banque France afin d'ajuster, si nécessaire, les limites des financements.

Concernant l'assurance automobile, le groupe PSA Banque France complète également son offre conformément à la stratégie de distribution multicanaux en permettant à sa clientèle d'acquiescer sur le lieu de vente du véhicule ou en ligne une large gamme de produits et services concernant le véhicule, son entretien ou son assurance automobile.

Depuis 2019, l'offre d'assurance automobile connectée s'est développée pour devenir un véritable atout complémentaire pour les forces commerciales sur les véhicules connectés vendus. Désormais, l'offre « Drive & Connect », programme innovant d'assurance automobile permet aux acheteurs de véhicules dotés de boîtiers télématiques STELLANTIS d'être immédiatement assurés, gratuitement et sans engagement pendant une première période de deux mois, période à l'issue de laquelle, grâce à l'analyse des données de conduite, un tarif réduit jusqu'à -25% par rapport au tarif initial pourra être proposé au client. Ces offres sont disponibles pour les trois marques, pour les véhicules neufs et les véhicules d'occasion. L'offre s'est également adaptée aux véhicules électriques avec des garanties spécifiques qui permettent de répondre aux besoins nouveaux des clients.

Au premier semestre 2022, le groupe PSA Banque France a par ailleurs fêté le premier anniversaire de sa nouvelle assurance emprunteur, LOCAVIE, qui est une prestation innovante et dans la tendance du marché qui permet au client, à l'occasion d'un changement de vie impactant, de restituer son véhicule dès le troisième mois, sans indemnité, sans préavis, mettant ainsi fin à son contrat de financement. Avec l'objectif de faciliter le quotidien de tous, LOCAVIE prévoit par exemple, la possibilité d'arrêter son contrat de location dans certains cas (changement de travail, mariage, PACS, naissance, adoption, ainsi que lors d'un divorce ou d'une dissolution d'un PACS) et grâce à ces conditions parmi les plus larges du marché, constitue ainsi la prestation idéale pour changer de véhicule en fonction de ses nouveaux besoins mais sans obligation. Le succès de LOCAVIE prouve que ce besoin de flexibilité est de plus en plus fort et ce sont désormais plus d'un tiers de clients particuliers LOA qui ont souscrit à LOCAVIE.

Fort de ses différentes gammes de produits d'assurance et de services, le groupe PSA Banque France a donc poursuivi en 2022 le renforcement de son offre de produits périphériques, lesquels participent fortement à la satisfaction et à la fidélisation de sa clientèle ainsi qu'à sa rentabilité globale.

Les assurances et services du groupe PSA Banque France sont également proposés dans l'offre *Free2Move Lease* destinée à la location longue durée de véhicules aux professionnels. Le groupe PSA Banque France adapte son offre d'assurance et services au besoin de mobilité des clients de STELLANTIS. Ces derniers sont à la recherche de solutions sécurisantes lors de l'acquisition d'un véhicule électrifié.

E. Activité d'épargne grand public

L'activité d'épargne grand public « PSA Banque » à destination de la clientèle française a été reprise en 2015 de Banque PSA Finance. La gestion d'une activité d'épargne grand public permet au groupe PSA Banque France d'être présent sur le marché de l'épargne en ligne tout en

diversifiant ses sources de refinancement. Les offres de livrets d'épargne et de comptes à terme à taux fixe s'adressent uniquement aux particuliers résidant fiscalement en France.

1.1.2.3 POSITIONNEMENT

Le statut du groupe PSA Banque France, partenaire financier des marques Peugeot, Citroën et DS en France, permet une relation de proximité et de partenariat avec le réseau de distribution de ces marques automobiles et lui procure naturellement un positionnement privilégié. Il peut ainsi répondre efficacement aux besoins de financement des points de vente, en lien étroit avec la politique commerciale des trois marques. Par ailleurs, le groupe PSA Banque France se différencie de ses concurrents grâce à la spécificité de son offre destinée à la clientèle finale, au travers des solutions *One-stop Shopping*. Ces offres conçues en collaboration avec les marques Peugeot, Citroën et DS permettent de répondre instantanément sur le point de vente aux besoins de chaque client. Cette proximité avec les marques permet au groupe PSA Banque France d'accompagner STELLANTIS dans sa politique d'acteur majeur de la mobilité de ses clients.

Les concessionnaires Peugeot, Citroën et DS n'étant pas contractuellement tenus de s'adresser au groupe PSA Banque France pour couvrir leurs propres besoins de financements ni pour proposer des solutions de financement à leurs clients, il en découle une mise en concurrence du groupe PSA Banque France sur ces deux segments d'activité avec ses concurrents principaux que sont les banques commerciales, les établissements spécialisés dans le crédit à la consommation et les loueurs professionnels. De plus, la possibilité offerte aux clients finaux d'acquérir leur véhicule au comptant ou à l'aide d'un crédit non affecté (tel que par exemple un prêt personnel) constitue également une autre forme de concurrence.

1.2 ANALYSE DES RÉSULTATS OPÉRATIONNELS

L'activité principale du groupe PSA Banque France consiste à proposer des solutions de financement pour l'acquisition de véhicules neufs et d'occasion des marques Peugeot, Citroën et DS par une clientèle de particuliers et d'entreprises ainsi qu'à financer les stocks de véhicules et de pièces détachées pour les concessionnaires Peugeot, Citroën et DS. Le produit net bancaire du groupe PSA Banque France est principalement constitué des revenus d'intérêt nets perçus sur les crédits et locations accordés à ses clients. Une autre

partie du produit net bancaire provient de la commercialisation de produits d'assurances et autres services proposés aux clients des trois marques automobiles.

Le résultat d'exploitation du groupe PSA Banque France pour le premier semestre 2022 s'élève à 243 millions d'euros, à comparer aux 205 millions d'euros obtenus au premier semestre 2021.

1.2.1 LES VENTES DE VÉHICULES PEUGEOT, CITROËN ET DS

Au premier semestre 2022, les ventes en France des véhicules particuliers (VP) et véhicules utilitaires légers (VUL) des marques Peugeot, Citroën et DS ont régressé de 21,4% à 273 600 unités, notamment en raison de la pénurie de semi-conducteurs, représentant une part de marché de 28,6% (34,9% de part de marché au global pour STELLANTIS).

Peugeot régresse par rapport à l'an passé avec des ventes VP en baisse de 21,8% pour un total de 128 210 unités, malgré quatre modèles placés parmi les dix modèles les plus vendus en France : la 208 (6,0% de part de marché) est le véhicule le plus vendu en France sur ce premier semestre, la 2008 (3,2%) occupe la 6^{ème} position, la 308 prend la 7^{ème} position (3,0%) tandis que la 3008 (2,6%) est à la 8^{ème} place. Les ventes de VUL représentent 33 050 unités en baisse de 24,2% par rapport au premier semestre 2021.

La marque Citroën a immatriculé quant à elle 100 950 voitures en France, ce qui représente une baisse de 21,0% par rapport à l'année précédente. Ce chiffre se répartit entre 67 640 VP et 33 310 VUL. Dans la catégorie des VP, la C3 grimpe à la 4^{ème} place des voitures les plus vendues en France avec 3,8% de part de marché et gagne une place par rapport à 2021.

Enfin, avec 11 320 immatriculations de VP à fin juin 2022, la marque DS enregistre la baisse la moins forte avec 11,3% et une part de marché de 1,5% sur le marché des particuliers, en légère hausse par rapport à 2021.

1.2.2 ACTIVITÉ COMMERCIALE DU GROUPE PSA BANQUE FRANCE

1.2.2.1 ACTIVITÉ DE FINANCEMENT À LA CLIENTÈLE FINALE

Le groupe PSA Banque France enregistre une baisse des volumes de financement VN et VO à la clientèle finale de 13,1% à fin juin 2022, passant ainsi de 158 544 à 137 720 contrats de financement souscrits pour une production totale de 2 359 millions d'euros, en baisse de 8,5% par rapport à fin juin 2021.

La pénétration VN s'établit à 35,5% à fin juin 2022, en hausse de 2 points par rapport à fin juin 2021.

Le groupe PSA Banque France a financé 97 187 véhicules neufs des marques Peugeot, Citroën et DS de STELLANTIS à fin juin 2022, à travers des contrats de crédit ou de location, ce qui représente une baisse de 16,6% par rapport à fin juin 2021.

Le taux de pénétration sur les nouveaux financements aux particuliers progresse à 62,1% à fin juin 2022 contre 57,1% à fin juin 2021.

Les volumes de financement VO reculent de 3,6% par rapport à fin juin 2021, avec 40 533 financements.

Les tableaux ci-après reprennent les principaux indicateurs de l'activité de financement à la clientèle finale du groupe PSA Banque France à fin juin 2022.

PRODUCTION DE NOUVEAUX FINANCEMENTS VN ET VO À LA CLIENTÈLE FINALE

	1 ^{er} semestre 2022	1 ^{er} semestre 2021	Variation en %
Nombre de nouveaux dossiers de financement	137 720	158 544	(13,1%)
Production de nouveaux financements (en millions d'euros)	2 359	2 578	(8,5%)

ENCOURS TOTAL DE FINANCEMENTS À LA CLIENTÈLE FINALE

(en millions d'euros)	30 juin 2022	31 décembre 2021	Variation en %
Encours de financement	10 854	10 578	2,6%

1.2.2.2 ACTIVITÉ DE FINANCEMENT AU RÉSEAU DE DISTRIBUTION

À fin juin 2022, les encours de financement au réseau de distribution des marques Peugeot, Citroën et DS ont baissé de 7,3% par rapport à décembre 2021, notamment avec la poursuite de la pénurie de semi-conducteurs.

Le tableau ci-dessous présente l'encours de crédit accordé aux concessionnaires.

Par ailleurs, afin de renforcer son modèle de distribution en Europe, STELLANTIS a annoncé la résiliation des contrats de vente et de distribution de services de toutes les marques de STELLANTIS en juin 2021, avec un préavis de deux ans. Le nouveau réseau de distribution sera sélectionné et devrait amener à une nouvelle étape de concentration des concessionnaires.

ENCOURS TOTAL DE FINANCEMENTS AU RÉSEAU DE DISTRIBUTION

<i>(en millions d'euros)</i>	30 juin 2022	31 décembre 2021	Variation en %
Encours de financement	3 143	3 391	(7,3%)

1.2.2.3 ACTIVITÉS D'ASSURANCE ET DE SERVICES

À fin juin 2022, le nombre de contrats d'assurance et de services a baissé de 16,1% par rapport à fin juin 2021 avec 268 374 nouveaux contrats souscrits contre 319 892 au premier semestre 2021.

Le groupe PSA Banque France a vendu en moyenne 1,9 contrats d'assurance ou de services à chaque client ayant souscrit un financement.

La baisse du nombre de contrats vendus par financement se poursuit pour les assurances liées au financement.

Les tableaux ci-après reprennent les principaux indicateurs de l'activité d'assurance et de services du groupe PSA Banque France.

PRODUCTION DE NOUVEAUX CONTRATS D'ASSURANCE ET SERVICES

<i>(en nombre de contrats)</i>	1^{er} semestre 2022	1^{er} semestre 2021	Variation en %
Assurances liées aux financements	125 921	145 345	(13,4%)
Assurances et services liés au véhicule	142 453	174 547	(18,4%)
TOTAL	268 374	319 892	(16,1%)

TAUX DE PÉNÉTRATION SUR FINANCEMENTS

<i>(en %)</i>	1^{er} semestre 2022	1^{er} semestre 2021	Variation en pts
Assurances liées aux financements	91,4	91,7	(0,2 pts)
Assurances et services liés au véhicule	103,4	110,1	(6,7 pts)
TOTAL	194,9	201,8	(6,9 PTS)

1.2.2.4 ACTIVITÉ D'ÉPARGNE GRAND PUBLIC

« Distingo par PSA Banque », l'activité d'épargne en ligne, a été reprise par le groupe PSA Banque France le 1^{er} avril 2015, démontrant ainsi sa volonté de diversifier ses sources de refinancement. Cette activité était au préalable gérée directement par Banque PSA Finance, actionnaire à 50% de PSA Banque France. L'activité d'épargne s'est caractérisée par une forte capacité à attirer de nouveaux clients et à fidéliser les clients existants.

Les encours liés à l'activité d'épargne ont progressé de 3,9% depuis fin 2021 pour atteindre 3 070 millions d'euros au 30 juin 2022 contre 2 956 millions d'euros au 31 décembre 2021.

Malgré le contexte d'inflation, l'organisation mise en place a permis d'atteindre l'objectif d'encours notamment grâce aux offres d'acquisition et de fidélisation et au maintien d'un service client de qualité.

Les enquêtes de satisfaction clients continuent de montrer d'excellents résultats.

ACTIVITÉ D'ÉPARGNE GRAND PUBLIC

(en millions d'euros)	30 juin 2022	31 décembre 2021	Variation en %
Encours	3 070	2 956	3,9%

1.2.3 RÉSULTATS DES OPÉRATIONS

RÉSULTAT NET

(en millions d'euros)	1 ^{er} semestre 2022	1 ^{er} semestre 2021	Variation en %
Produit net bancaire	325	294	10,5%
<i>dont clientèle finale</i>	242	216	12,0%
<i>dont réseau de distribution</i>	23	30	(23,3%)
<i>dont assurances et services</i>	63	64	(1,6%)
<i>dont non répartis et autres</i>	(3)	(16)	(82,4%)
Charges générales d'exploitation et assimilées	(86)	(83)	3,6%
Coût du risque	4	(6)	(166,7%)
<i>dont clientèle finale</i>	3	(8)	(137,5%)
<i>dont réseau de distribution</i>	1	2	(50,0%)
Résultat d'exploitation	243	205	18,5%
Autre résultat hors exploitation	(0)	-	-
Résultat avant impôts	242	205	18,0%
Impôts sur les bénéfices	(57)	(38)	50,0%
RÉSULTAT NET	185	167	10,8%

1.2.3.1 PRODUIT NET BANCAIRE

Le produit net bancaire augmente de 10,5% à 325 millions d'euros au premier semestre 2022 contre 294 millions d'euros au premier semestre 2021.

Cette hausse provient principalement de la clientèle finale.

La marge obtenue sur les prestations d'assurance et de services est en très légère baisse de 1,6% avec 63 millions d'euros générés sur le premier semestre 2022.

1.2.3.2 CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION

Les charges générales d'exploitation et assimilées ont atteint 86 millions d'euros au premier semestre 2022 contre 83 millions au premier semestre 2021. Cette augmentation de 3 millions d'euros constitue un résultat satisfaisant pour le

premier semestre 2022 compte tenu d'une progression plus forte du produit net bancaire et du niveau de l'encours global de financements. En effet, le coefficient d'exploitation s'améliore de 28,3% à 26,6%.

1.2.3.3 COÛT DU RISQUE

Le coût du risque ressort positif à 4 millions d'euros au premier semestre 2022 (soit un taux de 0,06% des encours nets moyens), contre un impact négatif de 6 millions d'euros au premier semestre 2021 (soit 0,09% des encours nets moyens). L'ensemble des encours fait l'objet d'un provisionnement.

L'évolution du coût du risque entre les deux semestres résulte :

- en janvier 2022, de l'effet favorable de l'implémentation des nouveaux modèles IFRS 9 alignés avec la nouvelle définition du défaut, amenant à une réduction des provisions de 22 millions d'euros.
- en juin 2022, de l'actualisation de ces modèles IFRS 9, générant une provision additionnelle de 4 millions d'euros. Cependant, il n'y pas eu de mise à jour des hypothèses macroéconomiques futures au cours du premier semestre 2022.

La provision complémentaire d'ajustement post-modèle de 1,6 million d'euros comptabilisée en novembre 2021 est maintenue au 30 juin 2022. Elle visait à couvrir les futures créances douteuses suite à la possible incapacité de certaines sociétés à faire face au remboursement des prêts garantis par l'État au moment de leur exigibilité dans le contexte de la sortie du Covid-19.

De plus, suite à la résiliation des contrats de vente et de distribution de services de toutes les marques de STELLANTIS en juin 2021, avec un préavis de deux ans, afin de renforcer le modèle de distribution en Europe, une provision générique de 13,5 millions d'euros avait été comptabilisée fin 2021 au titre des possibles impacts négatifs de cette réorganisation où le nouveau réseau de distribution sera sélectionné. Elle reste maintenue au 30 juin 2022.

Le coût du risque sur les activités de financement à la clientèle finale est favorable de 3 millions d'euros au premier semestre 2022 contre 8 millions d'euros de provisions au premier semestre 2021 pour les raisons évoquées ci-dessus. Pour l'activité de financement du réseau de distribution, le coût du risque ressort aussi positif à 1 million d'euros au premier semestre 2022 contre également 2 millions d'euros au premier semestre 2021.

1.2.3.4 RÉSULTAT CONSOLIDÉ

Le résultat avant impôts du groupe PSA Banque France s'élève au premier semestre 2022 à 242 millions d'euros en augmentation de 18,0% par rapport au premier semestre 2021. Le résultat net consolidé au premier semestre 2022 s'élève à 185 millions d'euros.

Le taux effectif d'impôt sur les sociétés s'établit à 22,8% du résultat imposable contre 17,9% pour le premier semestre 2021. Le taux d'impôt 2022 sur les sociétés est de 25,8% et la charge d'impôt est minorée par la réévaluation du stock d'impôts différés passif (impact de 9 millions d'euros en 2022) consécutive aux baisses de taux prévues par la loi de finance 2020 (cf. Note 26.3 – Preuve d'impôt du groupe PSA Banque France). La charge d'impôts au premier semestre 2022 s'établit à 57 millions d'euros.

1.3 SITUATION FINANCIÈRE

1.3.1 ACTIFS

Le total des actifs du groupe PSA Banque France au 30 juin 2022 s'élève à 16 068 millions d'euros, en hausse de 2,1% par rapport au 31 décembre 2021.

Les encours totaux de financements accordés s'élèvent à 13 997 millions d'euros, en hausse de 0,2% par rapport au 31 décembre 2021. Les prêts à la clientèle finale progressent de 2,6% tandis que les financements au réseau de distribution ont diminué de 7,3%.

1.3.2 DÉPRÉCIATIONS SUR CRÉANCES DOUTEUSES

Les dépréciations viennent corriger la valeur des prêts inscrits au bilan, dès qu'un indice révélateur de risque apparaît. Les procédures de constatation des dépréciations sur encours sont décrites en Note 2.C.4.4 du rapport annuel 2021. Lorsqu'un prêt ou une créance est considéré comme définitivement irrécouvrable, ce dernier est enregistré en perte au compte de résultat. Toute provision pour dépréciation d'encours enregistrée précédemment est alors reprise également dans le compte de résultat. Si, après le passage en perte, des encaissements sont obtenus sur ces créances, ils seront également enregistrés dans le compte de résultat comme un produit. Toutes ces opérations sont constatées dans la rubrique du compte de résultat correspondant au coût du risque.

Le tableau présenté en Note 25.1 détaille l'ensemble des créances dont également les créances saines avec impayés (créances incidentées) et les créances douteuses avec les montants correspondant au 30 juin 2022 et au 31 décembre 2021.

IFRS 9

Le groupe PSA Banque France a adopté au 1^{er} janvier 2018 la norme IFRS 9 qui modifie sa méthode de dépréciation des actifs financiers.

Depuis le 1^{er} janvier 2021, le groupe PSA Banque France applique les nouvelles règles européennes relatives au défaut (dites « nouvelle définition du défaut »), introduites par l'Autorité Bancaire Européenne (ABE) au titre de l'article 178 du Règlement (UE) 575/2013 afin d'harmoniser les approches des établissements de crédit des pays de l'Union européenne. Depuis la mise en application de la nouvelle définition du défaut, le groupe PSA Banque France a mené un projet d'alignement entre cette approche prudentielle et l'approche IFRS 9, mis en place au 1^{er} janvier 2022.

Le modèle de dépréciation actuel est basé sur l'estimation des « pertes de crédit attendues ». Ce modèle est basé sur les paramètres de risques tels que la probabilité de défaut (PD) et la perte en cas de défaut (*Loss Given Default* – LGD). Les dépréciations sont classées selon trois niveaux ou « stages » conformément aux principes définis par la norme IFRS 9 :

- le « stage 1 » recense les actifs sans dégradation de risque ou sur lesquels une dégradation non significative du risque de crédit a été constatée depuis l'origination des contrats. La dépréciation des créances constituant le « stage 1 » correspond au montant de pertes attendues à un an ;

- le « stage 2 » recense les actifs pour lesquels une dégradation significative du risque de crédit est constatée depuis l'origination des contrats. Dès lors, le montant des provisions allouées correspondra au montant des pertes attendues sur la durée de vie résiduelle des actifs ;
- le « stage 3 » recense les actifs présentant une indication objective de perte, comme les encours mis en défaut. Ces actifs feront l'objet d'un provisionnement visant à couvrir les pertes attendues sur leur durée de vie résiduelle.

Par application de la norme IFRS 9, le groupe PSA Banque France exerce :

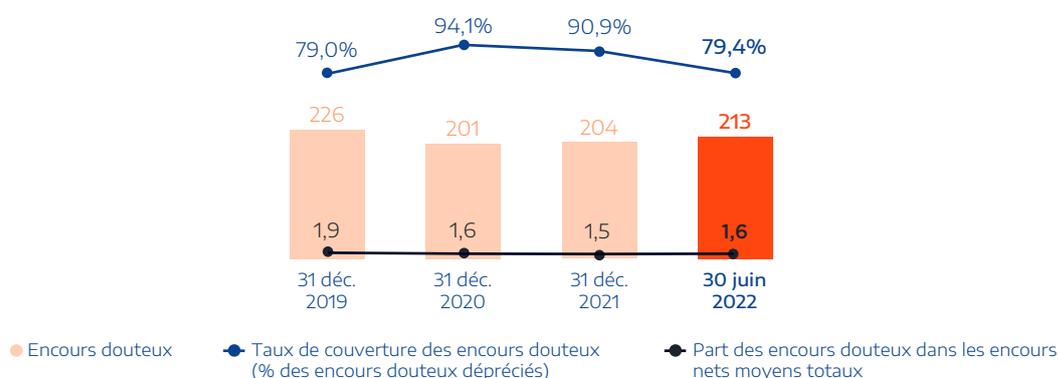
- un provisionnement des actifs sur l'ensemble de leur durée de vie résiduelle dès la constatation d'une dégradation du risque ;
- la mise en place d'un « stage 2 » pour les encours *Corporate* permettant d'enregistrer un provisionnement spécifique pour les actifs ayant subi une dégradation significative du risque de crédit. Il est à noter qu'une approche similaire bien que basée uniquement sur l'antériorité des impayés existait déjà sur le portefeuille de créances des particuliers et PME ;
- l'utilisation du *forward-looking* afin d'avoir une approche prospective de l'estimation de la perte attendue.

Pour les financements octroyés à la clientèle de particuliers et de petites et moyennes entreprises, les provisions pour dépréciation sur encours sont calculées en fonction de la classification des créances par « stage » et des paramètres de risques associés. Suite à la mise en place de nouvelle définition du défaut, les stades du processus de recouvrement en fonction du nombre de jours d'impayés sont pris en compte dans la classification par « stage ».

En complément, pour les financements accordés au réseau de distribution ainsi qu'aux grandes entreprises, l'analyse au cas par cas des situations de défaut permet d'isoler les situations de risques aggravés. Ces derniers sont alors répertoriés comme créances douteuses (en « stage 3 ») et des provisions pour dépréciation sur créances douteuses sont enregistrées au compte de résultat. Des dépréciations sur encours sains ou incidentés sont également constatées sur l'ensemble des portefeuilles *Corporate* via l'application du modèle d'évaluation du risque afin de couvrir les pertes de crédit attendues.

CRÉANCES DOUTEUSES SUR LE PORTEFEUILLE TOTAL

(en millions d'euros, sauf pourcentage)



Le profil de risque demeure stable avec un taux de créances douteuses à 1,6% de l'encours moyen au 30 juin 2022 contre 1,5% au 31 décembre 2021.

Les créances douteuses ont augmenté de 9 millions d'euros pour la clientèle finale. En revanche, les créances douteuses pour la clientèle des concessionnaires restent stables, le groupe PSA Banque France n'ayant pas enregistré de défaut durant le premier semestre 2022.

Le taux de couverture total des encours douteux baisse de 90,9% en 2021 à 79,4% à fin juin 2022. Cette baisse provient de la réduction des provisions due à l'implémentation des nouveaux modèles IFRS 9 alignés avec la nouvelle définition du défaut depuis janvier 2022.

Le taux de couverture des encours douteux totaux en « stage 3 » diminue aussi, de 57% à 48% à fin juin 2022.

1.3.3 POLITIQUE DE REFINANCEMENT

Le groupe PSA Banque France s'appuie sur une structure de capital adéquate, qui se traduit par un solide ratio de fonds propres conforté par la qualité des actifs de la banque.

La stratégie de refinancement du groupe PSA Banque France repose sur la diversification de ses sources de liquidité, tout en assurant la cohérence des maturités de ses emplois et de ses ressources. Depuis la création de la coopération entre Banque PSA Finance et Santander Consumer Finance début 2015, le groupe PSA Banque France a mis en place différentes sources de financement :

- le 2 février 2015, jour de création de la co-entreprise en France, les financements accordés par Banque PSA Finance aux entités du groupe PSA Banque France ont été substitués par la mise en place d'un refinancement accordé par Santander Consumer Finance, en complément du financement apporté par les titrisations placées dans le marché ;
- le 1^{er} avril 2015, l'activité de dépôt « Distingo par PSA Banque » (livret d'épargne grand public et comptes à terme) à destination de la clientèle française a été transférée par Banque PSA Finance à PSA Banque France ;
- dès juin 2015, des lignes bilatérales ont été mises en place avec différentes banques ;
- dès septembre 2015, le statut d'établissement de crédit agréé a permis au groupe PSA Banque France d'avoir accès (via la remise d'actifs par sa filiale CREDIPAR) aux opérations de refinancement de la Banque Centrale Européenne (BCE) ;
- en juin 2016, des programmes d'émission de titres de créances négociables à court et moyen termes et d'obligations moyen terme (EMTN) ont été mis en place

pour permettre l'accès aux marchés de capitaux. Les premières émissions de titres de créances négociables du groupe PSA Banque France ont ainsi pu être réalisées dès la fin du premier semestre 2016 et la première émission d'obligations EMTN a été lancée en janvier 2017. Six émissions obligataires, d'un montant de 500 millions d'euros chacune, ont été placées, dont quatre en circulation à fin juin 2022 après le remboursement de la première émission en janvier 2020 et de la quatrième en avril 2022 ;

- en juillet 2016, un programme de titrisation des contrats de location avec option d'achat a été mis en place suivi en juillet 2017 par un programme de titrisation des contrats de location longue durée. Une opération publique de titrisation de contrats de location avec option d'achat a été placée sur les marchés en novembre 2018 puis une seconde en juin 2021.

Au 30 juin 2022, le refinancement du groupe PSA Banque France se répartissait de la manière suivante :

- 22% des émissions de titres de créances négociables et d'obligations EMTN sur les marchés de capitaux ;
- 24% de fonds remboursables du public correspondant à l'activité de dépôts ;
- 18% d'opérations de titrisation placées ;
- 25% d'autres financements externes dont 22% provenant de la Banque Centrale Européenne (participation aux opérations TLTRO-III) ;
- 10% de lignes de crédit intra-groupe accordées par Santander Consumer Finance ;
- 1% de dettes subordonnées souscrites à parts égales par chacun des deux actionnaires.

Le tableau et les graphiques ci-après présentent une ventilation des sources de refinancement au 30 juin 2022 comparée au 31 décembre 2021 et au 30 juin 2021.

SOURCES DE REFINANCEMENT

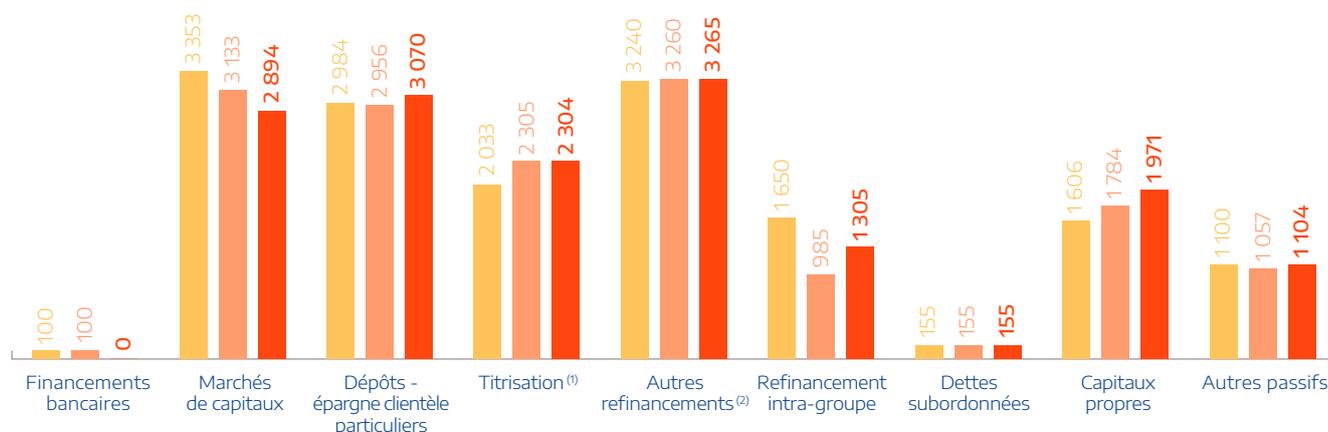
(en millions d'euros)	30 juin 2022		31 décembre 2021		30 juin 2021	
Financements bancaires	-	-	100	1%	100	1%
Marchés de capitaux	2 894	22%	3 133	24%	3 353	25%
Dépôts – épargne clientèle particuliers	3 070	24%	2 956	23%	2 984	22%
Titrisation ⁽¹⁾	2 304	18%	2 305	18%	2 033	15%
Autres refinancements ⁽²⁾	3 265	25%	3 260	25%	3 240	24%
Refinancement externe	11 533	89%	11 754	91%	11 710	87%
Refinancement intra-groupe	1 305	10%	985	8%	1 650	12%
Dettes subordonnées	155	1%	155	1%	155	1%
Capitaux propres	1 971		1 784		1 606	
Autres passifs	1 104		1 057		1 100	
TOTAL BILAN	16 068		15 734		16 221	

(1) Les titrisations comprennent les seules titrisations placées.

(2) Dont refinancement auprès de la BCE (participation aux opérations TLTRO-III) pour un total de 2 825 millions d'euros au 30 juin 2022 et dépôts concessionnaires.

SOURCES DE REFINANCEMENT

(en millions d'euros)



● 30 juin 2021 ● 31 décembre 2021 ● 30 juin 2022

L'encours de financements bancaires est tombé à zéro suite au non renouvellement du dernier emprunt arrivé à échéance au premier semestre 2022.

Les encours de financement sur les marchés de capitaux sont en baisse, notamment suite au remboursement en avril 2022 du premier EMTN émis en avril 2019, et représentent 2 894 millions d'euros au 30 juin 2022.

Les encours de l'activité d'épargne grand public augmentent à 3 070 millions d'euros.

Le refinancement par titrisation du groupe PSA Banque France s'appuie, au 30 juin 2022, sur cinq opérations pour un montant total de créances cédées aux structures de titrisation de 5 871 millions d'euros (cf. Note 8.3 des comptes consolidés) :

- le programme d'émission mensuelle Auto ABS French Loans Master, restructuré en juin 2019 avec un objectif de notation AAsf/Aa2sf pour une période de rechargement additionnelle de quatre ans. Les titres senior sont utilisés

comme collatéral auprès de la Banque Centrale Européenne ;

- le programme d'émission mensuelle Auto ABS DFP Master Compartment France 2013 restructuré en septembre 2020 avec un objectif de notation AAsf/Aa2sf pour une période de rechargement additionnelle de cinq ans. Les titres senior sont utilisés comme collatéral auprès de la Banque Centrale Européenne ;
- le programme d'émission mensuelle Auto ABS French LT Leases Master (notifié STS), restructuré en novembre 2021 pour une période de rechargement additionnelle de deux ans et un engagement de financement de 600 millions d'euros ;
- le programme d'émission mensuelle Auto ABS French Leases Master Compartment 2016 (notifié STS), restructuré en décembre 2021 pour une période de rechargement additionnelle de deux ans et un engagement de financement de 900 millions d'euros ;

- la seconde opération publique, Auto ABS French Leases 2021 (notifiée STS) d'une période de rechargement d'un an, ayant émis en juin 2021 800 millions d'euros de titres senior notés AAAsf/AAAsf, dont 500 millions d'euros ont été placés en juin puis 300 millions d'euros en octobre.

Le financement en provenance des opérations de titrisation placées est stable avec un encours de 2 304 millions d'euros au 30 juin 2022.

1.3.4 SÉCURITÉ DE LA LIQUIDITÉ

Le groupe PSA Banque France recherche l'équilibre le plus pertinent entre la sécurité en termes de liquidité et l'optimisation de ses coûts de financement. Il emprunte les ressources nécessaires à la continuité de son activité commerciale et procède aux équilibrages actif-passif en gérant l'exposition au risque de taux par l'utilisation de *swaps* de taux d'intérêt.

Plus de 70% des financements au 30 juin 2022 avaient une durée initiale de douze mois ou plus.

Par ailleurs, le groupe PSA Banque France dispose :

- d'une sécurité financière solide grâce au support de Santander Consumer Finance ;
- d'une réserve de liquidité de 870 millions d'euros au 30 juin 2022, sous forme d'actifs liquides de grande qualité

De plus, le groupe PSA Banque France bénéficie de financements collatéralisés obtenus auprès de la Banque Centrale Européenne dans le cadre des opérations de refinancement TLTRO-III pour une participation totale de 2 825 millions d'euros (cf. Note 12 des comptes consolidés).

(*High-Quality Liquid Assets*) composés uniquement de réserves déposées auprès de la Banque Centrale, et par conséquent de niveau 1, suivant la classification établie pour le calcul du *Liquidity Coverage Ratio* (LCR) ;

- de la possibilité d'un tirage additionnel auprès de la Banque Centrale Européenne de 51 millions d'euros sur la base des actifs déposés en collatéral (composé de titres senior de fonds de titrisation, auto-souscrits par CREDIPAR, de créances éligibles remises au travers du canal TRICP (cf. Note 18 des comptes consolidés).

Au 30 juin 2022, le groupe PSA Banque France a donné en faveur de la clientèle des engagements de financements à hauteur de 911 millions d'euros et des engagements de garantie à hauteur de 4 millions d'euros (cf. Note 18 des comptes consolidés).

1.3.5 NOTATIONS DE CRÉDIT

Après avoir changé à négative la perspective de la notation de crédit long terme attribuée à PSA Banque France en avril 2020 dans le contexte de la pandémie de Covid-19, Standard & Poor's Global Ratings l'a révisée à stable le 24 juin 2021 et a confirmé la notation BBB+.

Le 29 mai 2019, Moody's Investors Service avait relevé la notation de crédit long terme de PSA Banque France à A3, assortie d'une perspective stable.

La notation du groupe PSA Banque France est liée aux notations de :

- Santander Consumer Finance et à son support ;
- STELLANTIS et à son niveau d'activité et de rentabilité ainsi qu'à sa propre structure financière.

Toute révision de notation, qu'elle soit positive ou négative, est susceptible d'affecter la capacité de la banque à obtenir des financements à court, moyen et long termes sur les marchés.

NOTATIONS DE CRÉDIT AU 30 JUIN 2022

(en millions d'euros)		Programmes actifs	Plafonds au 30 juin 2022	Encours au 30 juin 2022
Moody's	S&P	Court terme		
P2	A-2	CD/NEU CP	2 000	484
		Long terme		
A3	BBB+	BMTN/NEU MTN	1 000	410
A3	BBB+	EMTN	4 000	2 000

1.4 ADÉQUATION DES FONDs PROPRES – INFORMATIONS AU TITRE DU PILIER III

L'information au titre du Pilier III est publiée annuellement avec communication des indicateurs clés chaque semestre. Aucune information significative, sensible ou confidentielle n'est omise à ce titre.

EXIGENCE EN FONDs PROPRES PAR TYPE DE RISQUE

(en % du total RWA au 30 juin 2022 :
10 544 millions d'euros)



EXPOSITIONS AU RISQUE DE CRÉDIT PAR TYPE DE CONTREPARTIE

(en % du total des expositions nettes au 30 juin 2022 :
18 136 millions d'euros)

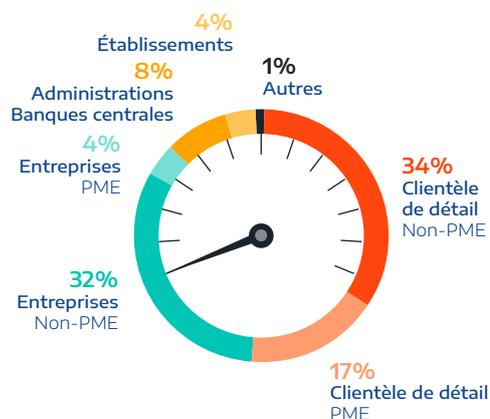


TABLEAU EU KM1 – INDICATEURS CLÉS

Ce tableau fournit une vue d'ensemble des indicateurs clés prudentiels et réglementaires couverts par le Règlement (UE) 575/2013 du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 (CRR), modifié par le Règlement (UE) 2019/876, selon l'article 447 points a) à g), « Publication d'informations sur les indicateurs clés » et l'article 438 point b), « Publication d'informations sur les exigences de fonds propres et sur les montants d'exposition pondérés ».

Il comprend également certaines informations relatives aux exigences du Pilier II (notamment le P2R).

		30/06/2022	31/12/2021	30/06/2021
<i>(en millions d'euros et %)</i>				
Fonds propres disponibles (montants)				
1	Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1)	1 637	1 355	1 351
2	Fonds propres de catégorie 1	1 637	1 355	1 351
3	Fonds propres totaux	1 792	1 510	1 506
Montants d'exposition pondérés				
4	Montant total d'exposition au risque	10 544	10 123	10 062
Ratios de fonds propres (en pourcentage du montant d'exposition pondéré)				
5	Ratio de fonds propres de base de catégorie 1 (%)	15,5%	13,4%	13,4%
6	Ratio de fonds propres de catégorie 1 (%)	15,5%	13,4%	13,4%
7	Ratio de fonds propres totaux (%)	17,0%	14,9%	15,0%
Exigences de fonds propres supplémentaires pour faire face aux risques autres que le risque de levier excessif (en pourcentage du montant d'exposition pondéré)				
EU-7a	Exigences de fonds propres supplémentaires pour faire face aux risques autres que le risque de levier excessif (%)	1,5%	1,5%	1,5%
EU-7b	dont : à satisfaire avec des fonds propres CET1 (points de pourcentage)	0,8%	0,8%	0,8%
EU-7c	dont : à satisfaire avec des fonds propres de catégorie 1 (points de pourcentage)	1,1%	1,1%	1,1%
EU-7d	Exigences totales de fonds propres SREP (%)	9,5%	9,5%	9,5%
Exigence globale de coussin et exigence globale de fonds propres (en pourcentage du montant d'exposition pondéré)				
8	Coussin de conservation des fonds propres (%)	2,5%	2,5%	2,5%
EU-8a	Coussin de conservation découlant du risque macroprudentiel ou systémique constaté au niveau d'un État membre (%)	0,0%	0,0%	0,0%
9	Coussin de fonds propres contracyclique spécifique à l'établissement (%)	0,0%	0,0%	0,0%
EU-9a	Coussin pour le risque systémique (%)	0,0%	0,0%	0,0%
10	Coussin pour les établissements d'importance systémique mondiale (%)	0,0%	0,0%	0,0%
EU-10a	Coussin pour les autres établissements d'importance systémique (%)	0,0%	0,0%	0,0%
11	Exigence globale de coussin (%)	2,5%	2,5%	2,5%
EU-11a	Exigences globales de fonds propres (%)	12,0%	12,0%	12,0%
12	Fonds propres CET1 disponibles après le respect des exigences totales de fonds propres SREP (%)	4,6%	4,6%	4,6%
Ratio de levier				
13	Mesure de l'exposition totale	17 009	16 062	15 695
14	Ratio de levier (%)	9,6%	8,4%	8,6%
Exigences de fonds propres supplémentaires pour faire face au risque de levier excessif (en pourcentage de la mesure de l'exposition totale)				
EU-14a	Exigences de fonds propres supplémentaires pour faire face au risque de levier excessif (%)	0,2%	0,1%	0,1%
EU-14b	dont : à satisfaire avec des fonds propres CET1 (points de pourcentage)	0,1%	0,1%	0,1%
EU-14c	Exigences de ratio de levier SREP totales (%)	3,2%	3,2%	3,4%
Exigence de coussin lié au ratio de levier et exigence de ratio de levier globale (en pourcentage de la mesure de l'exposition totale)				
EU-14d	Exigence de coussin lié au ratio de levier (%)	0,0%	0,1%	0,0%
EU-14e	Exigence de ratio de levier globale (%)	3,2%	3,4%	3,4%

(en millions d'euros et %)

		30/06/2022	31/12/2021	30/06/2021
Ratio de couverture des besoins de liquidité				
15	Actifs liquides de qualité élevée (HQLA) totaux (valeur pondérée – moyenne)	760	760	559
EU-16a	Sorties de trésorerie – Valeur pondérée totale	1 081	1 080	1 087
EU-16b	Entrées de trésorerie – Valeur pondérée totale	982	1 019	1 109
16	Sorties de trésorerie nettes totales (valeur ajustée)	276	270	272
17	Ratio de couverture des besoins de liquidité (%)	283%	284%	210%
Ratio de financement stable net				
18	Financement stable disponible total	12 391	13 013	12 998
19	Financement stable requis total	11 746	11 966	11 948
20	Ratio NSFR (%)	105%	109%	109%

1.4.1 GESTION DU CAPITAL ET ADÉQUATION DES FONDS PROPRES

1.4.1.1 PÉRIMÈTRE ET CHAMP D'APPLICATION

Le périmètre prudentiel utilisé pour calculer le ratio de solvabilité est identique au périmètre de consolidation décrit dans l'annexe des États financiers IFRS (Note 1.C) du rapport annuel 2021.

Depuis le 1^{er} janvier 2014, le groupe PSA Banque France est soumis au respect de la réglementation prudentielle définie par les accords de Bâle III : Règlement (UE) 575/2013 du Parlement européen et du Conseil (CRR), amendé par le Règlement (UE) 2019/876 (CRR II), et Directive 2013/36/EU (CRD IV) amendée par la Directive (UE) 2019/878 (CRD V).

À noter qu'en principe les établissements bancaires doivent faire l'objet d'une double surveillance, sur base consolidée et sur base individuelle. Toutefois, le 29 janvier 2015, l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) a rendu un avis favorable à la demande de dérogation qui lui a été soumise pour une surveillance prudentielle sur base consolidée uniquement, conformément aux modalités du Règlement CRR article 7. Il n'existe pas d'obstacle au transfert de fonds propres entre PSA Banque France et ses filiales.

TABLEAU DE PASSAGE DES CAPITAUX PROPRES COMPTABLES AUX FONDS PROPRES PRUDENTIELS

(en millions d'euros)	30 juin 2022	31 décembre 2021
Capitaux propres comptables ⁽¹⁾	1 971	1 784
Part du résultat net de l'année en attente d'affectation ⁽²⁾	185	344
Projet de distribution de dividendes ⁽²⁾	-	-
Montants négatifs résultant du calcul des montants de pertes attendues	139	77
Autres déductions prudentielles	10	8
Fonds propres prudentiels catégorie 1	1 637	1 355
Emprunts subordonnés Tier 2	155	155
Fonds propres prudentiels	1 792	1 510

(1) Capitaux propres comptables et prudentiels sont égaux.

(2) Le résultat du premier semestre 2022 d'un montant de 185 millions d'euros, en attente d'affectation, a été exclu du calcul des fonds propres.

1.4.1.2 FONDS PROPRES ET EXIGENCES DE FONDS PROPRES

Les informations de cette section ne sont pas couvertes par l'opinion des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés.

Les fonds propres prudentiels sont répartis en trois catégories (les fonds propres de base de catégorie 1, les fonds propres additionnels de catégorie 1 et les fonds propres de catégorie 2), composées d'instruments de capital et de dettes, sur lesquels sont effectués des ajustements réglementaires. Le groupe PSA Banque France dispose d'instruments de fonds propres de base de catégories 1 et 2.

Les instruments de fonds propres de catégorie 1 sont constitués des éléments suivants :

- le capital social et les primes d'émission correspondantes ;
- le report à nouveau et les autres réserves ;
- les éléments du résultat comptabilisés directement en capitaux propres.

Les déductions réglementaires effectuées sur ces fonds propres portent sur les éléments suivants :

- la part du résultat de l'exercice en attente d'affectation ;
- les montants estimés des prévisions de distributions de dividendes ;

- la différence négative entre le montant des dépréciations et des pertes attendues calculées par méthode statistique pour les Actifs Pondérés par les Risques (*Risk Weighted Assets* ou RWA) traités en méthode « IRB » (*Internal Rating Based* ou Notation Interne) ;
- les autres déductions prudentielles correspondant aux contributions du groupe PSA Banque France au Fonds de Garantie des Dépôts et de Résolution (FGDR) et au Fonds de Résolution Unique (FRU) qui viennent en déduction des fonds propres prudentiels de catégorie 1.

Les éléments de fonds propres de catégorie 2 sont constitués exclusivement de dettes subordonnées.

Au total, trois niveaux de ratio de solvabilité sont calculés :

- le ratio de fonds propres de base de catégorie 1 ou ratio CET1 ;
- le ratio de fonds propres de catégorie 1 ou ratio T1 ;
- le ratio de fonds propres total.

Ces ratios sont calculés en rapportant chaque catégorie de fonds propres du groupe à la somme des actifs pondérés par les risques.

TABLEAU EU CC1 – COMPOSITION DES FONDS PROPRES RÉGLEMENTAIRES

Ce tableau fournit une ventilation des éléments constitutifs des fonds propres réglementaires, selon l'article 437, points a), d), e) et f), du CRR, « Publication d'informations sur les fonds propres ».

<i>(en millions d'euros et %)</i>	Montants	Source basée sur les numéros/lettres de référence du bilan selon le périmètre de consolidation réglementaire
Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1) : instruments et réserves		
1 Instruments de fonds propres et comptes des primes d'émission y afférents	738	
<i>dont : type d'instrument 1</i>	738	
<i>dont : type d'instrument 2</i>	-	
<i>dont : type d'instrument 3</i>	-	
2 Résultats non distribués	385	
3 Autres éléments du résultat global accumulés (et autres réserves)	663	
EU-3a Fonds pour risques bancaires généraux	-	
4 Montant des éléments éligibles visés à l'article 484, paragraphe 3, du CRR et comptes des primes d'émission y afférents soumis à exclusion progressive des CET1	-	
5 Intérêts minoritaires (montant autorisé en CET1 consolidés)	-	
EU-5a Bénéfices intermédiaires, nets de toute charge et de tout dividende prévisible, ayant fait l'objet d'un contrôle indépendant	-	
6 Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1) avant ajustements réglementaires	1 786	
Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1) : ajustements réglementaires		
7 Corrections de valeur supplémentaires (montant négatif)	0	
8 Immobilisations incorporelles (nettes des passifs d'impôt associés) (montant négatif)	-	
9 Sans objet	-	
10 Actifs d'impôt différé dépendant de bénéfices futurs à l'exclusion de ceux résultant de différences temporelles (nets des passifs d'impôt associés lorsque les conditions prévues à l'article 38, paragraphe 3, du CRR sont réunies) (montant négatif)	-	
11 Réserves en juste valeur relatives aux pertes et aux gains générés par la couverture des flux de trésorerie des instruments financiers qui ne sont pas évalués à la juste valeur	(1)	
12 Montants négatifs résultant du calcul des montants des pertes anticipées	(139)	
13 Toute augmentation de valeur des capitaux propres résultant d'actifs titrisés (montant négatif)	-	
14 Pertes ou gains sur passifs évalués à la juste valeur et qui sont liés à l'évolution de la qualité de crédit de l'établissement	-	
15 Actifs de fonds de pension à prestations définies (montant négatif)	-	
16 Détentions directes, indirectes et synthétiques, par un établissement, de ses propres instruments CET1 (montant négatif)	-	
17 Détentions directes, indirectes et synthétiques d'instruments CET1 d'entités du secteur financier lorsqu'il existe une détention croisée avec l'établissement visant à accroître artificiellement les fonds propres de l'établissement (montant négatif)	-	
18 Détentions directes, indirectes et synthétiques d'instruments CET1 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement ne détient pas d'investissement important (montant au-dessus du seuil de 10%, net des positions courtes éligibles) (montant négatif)	-	
19 Détentions directes, indirectes et synthétiques d'instruments CET1 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement détient un investissement important (montant au-dessus du seuil de 10%, net des positions courtes éligibles) (montant négatif)	-	
20 Sans objet	-	
EU-20a Montant des expositions aux éléments suivants qui reçoivent une pondération de 1250%, lorsque l'établissement a opté pour la déduction	-	
EU-20b <i>dont : participations qualifiées hors du secteur financier (montant négatif)</i>	-	
EU-20c <i>dont : positions de titrisation (montant négatif)</i>	-	
EU-20d <i>dont : positions de négociation non dénouées (montant négatif)</i>	-	

<i>(en millions d'euros et %)</i>	Montants	Source basée sur les numéros/lettres de référence du bilan selon le périmètre de consolidation réglementaire
21 Actifs d'impôt différé résultant de différences temporelles (montant au-dessus du seuil de 10%, net des passifs d'impôt associés lorsque les conditions prévues à l'article 38, paragraphe 3, du CRR sont réunies) (montant négatif)	-	
22 Montant au-dessus du seuil de 17,65% (montant négatif)	-	
23 <i>dont : détentions directes, indirectes et synthétiques, par l'établissement, d'instruments CET1 d'entités du secteur financier dans lesquelles il détient un investissement important</i>	-	
24 Sans objet	-	
25 <i>dont : actifs d'impôt différé résultant de différences temporelles</i>	-	
EU-25a Pertes de l'exercice en cours (montant négatif)	-	
EU-25b Charges d'impôt prévisibles relatives à des éléments CET1, sauf si l'établissement ajuste dûment le montant des éléments CET1 dans la mesure où ces impôts réduisent le montant à concurrence duquel ces éléments peuvent servir à couvrir les risques ou pertes (montant négatif)	-	
26 Sans objet	-	
27 Déductions AT1 admissibles dépassant les éléments AT1 de l'établissement (montant négatif)	-	
27a Autres ajustements réglementaires	(9)	
28 Total des ajustements réglementaires des fonds propres de base de catégorie 1 (CET1)	(149)	
29 Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1)	1 637	
Fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1) : instruments		
30 Instruments de fonds propres et comptes des primes d'émission y afférents	-	
31 <i>dont : classés en tant que capitaux propres selon le référentiel comptable applicable</i>	-	
32 <i>dont : classés en tant que passifs selon le référentiel comptable applicable</i>	-	
33 Montant des éléments éligibles visés à l'article 484, paragraphe 4, du CRR et comptes des primes d'émission y afférents soumis à exclusion progressive des AT1	-	
EU-33a Montant des éléments éligibles visés à l'article 494 bis, paragraphe 1, du CRR soumis à exclusion progressive des AT1	-	
EU-33b Montant des éléments éligibles visés à l'article 494 ter, paragraphe 1, du CRR soumis à exclusion progressive des AT1	-	
34 Fonds propres de catégorie 1 éligibles inclus dans les fonds propres consolidés AT1 (y compris intérêts minoritaires non inclus dans la ligne 5) émis par des filiales et détenus par des tiers	-	
35 <i>dont : instruments émis par des filiales soumis à exclusion progressive</i>	-	
36 Fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1) avant ajustements réglementaires	-	
Fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1) : ajustements réglementaires		
37 Détentions directes, indirectes et synthétiques, par un établissement, de ses propres instruments AT1 (montant négatif)	-	
38 Détentions directes, indirectes et synthétiques d'instruments AT1 d'entités du secteur financier lorsqu'il existe une détention croisée avec l'établissement visant à accroître artificiellement les fonds propres de l'établissement (montant négatif)	-	
39 Détentions directes, indirectes et synthétiques d'instruments AT1 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement ne détient pas d'investissement important (montant au-dessus du seuil de 10%, net des positions courtes éligibles) (montant négatif)	-	
40 Détentions directes, indirectes et synthétiques d'instruments AT1 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement détient un investissement important (net des positions courtes éligibles) (montant négatif)	-	
41 Sans objet	-	

Source basée sur les numéros/lettres de référence du bilan selon le périmètre de consolidation réglementaire

(en millions d'euros et %)	Montants
42 Déductions T2 admissibles dépassant les éléments T2 de l'établissement (montant négatif)	-
42a Autres ajustements réglementaires des fonds propres AT1	-
43 Total des ajustements réglementaires des fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1)	-
44 Fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1)	-
45 Fonds propres de catégorie 1 (T1 = CET1 + AT1)	1 637
Fonds propres de catégorie 2 (T2) : instruments	
46 Instruments de fonds propres et comptes des primes d'émission y afférents	155
47 Montant des éléments éligibles visés à l'article 484, paragraphe 5, du CRR et des comptes des primes d'émission y afférents soumis à exclusion progressive des T2 conformément à l'article 486, paragraphe 4, du CRR	-
EU-47a Montant des éléments éligibles visés à l'article 494 bis, paragraphe 2, du CRR soumis à exclusion progressive des T2	-
EU-47b Montant des éléments éligibles visés à l'article 494 ter, paragraphe 2, du CRR soumis à exclusion progressive des T2	-
48 Instruments de fonds propres éligibles inclus dans les fonds propres consolidés T2 (y compris intérêts minoritaires et instruments AT1 non inclus dans les lignes 5 ou 34) émis par des filiales et détenus par des tiers	-
49 dont : instruments émis par des filiales soumis à exclusion progressive	-
50 Ajustements pour risque de crédit	-
51 Fonds propres de catégorie 2 (T2) avant ajustements réglementaires	155
Fonds propres de catégorie 2 (T2) : ajustements réglementaires	
52 Détentions directes, indirectes et synthétiques, par un établissement, de ses propres instruments et emprunts subordonnés T2 (montant négatif)	-
53 Détentions directes, indirectes et synthétiques d'instruments et emprunts subordonnés T2 d'entités du secteur financier lorsqu'il existe une détention croisée avec l'établissement visant à accroître artificiellement les fonds propres de l'établissement (montant négatif)	-
54 Détentions directes, indirectes et synthétiques d'instruments et d'emprunts subordonnés T2 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement ne détient pas d'investissement important (montant au-dessus du seuil de 10%, net des positions courtes éligibles) (montant négatif)	-
54a. Sans objet	-
55 Détentions directes, indirectes et synthétiques, par l'établissement, d'instruments et d'emprunts subordonnés T2 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement détient un investissement important (net des positions courtes éligibles) (montant négatif)	-
56 Sans objet	-
EU-56a Déductions admissibles d'engagements éligibles dépassant les éléments d'engagements éligibles de l'établissement (montant négatif)	-
EU-56b Autres ajustements réglementaires des fonds propres T2	-
57 Total des ajustements réglementaires des fonds propres de catégorie 2 (T2)	-
58 Fonds propres de catégorie 2 (T2)	155
59 Total des fonds propres (TC = T1 + T2)	1 792
60 Montant total d'exposition au risque	10 544
Ratios et exigences de fonds propres, y compris les coussins	
61 Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1)	15,5%
62 Fonds propres de catégorie 1	15,5%
63 Total des fonds propres	17,0%

<i>(en millions d'euros et %)</i>		Montants	Source basée sur les numéros/lettres de référence du bilan selon le périmètre de consolidation réglementaire
64	Exigences globales de fonds propres CET1 de l'établissement	7,8%	
65	<i>dont : exigence de coussin de conservation de fonds propres</i>	2,5%	
66	<i>dont : exigence de coussin de fonds propres contracyclique</i>	0,0%	
67	<i>dont : exigence de coussin pour le risque systémique</i>	0,0%	
EU-67a	<i>dont : exigence de coussin pour établissement d'importance systémique mondiale (EISm) ou pour autre établissement d'importance systémique (autre EIS)</i>	0,0%	
EU-67b	<i>dont : exigences de fonds propres supplémentaires pour faire face aux risques autres que le risque de levier excessif</i>	0,8%	
68	Fonds propres de base de catégorie 1 (en pourcentage du montant d'exposition au risque) disponibles après le respect des exigences minimales de fonds propres	4,6%	
Minima nationaux (si différents de Bâle III)			
69	Sans objet	-	
70	Sans objet	-	
71	Sans objet	-	
Montants inférieurs aux seuils pour déduction (avant pondération)			
72	Détentions directes et indirectes de fonds propres et d'engagements éligibles d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement ne détient pas d'investissement important (montant en dessous du seuil de 10%, net des positions courtes éligibles)	-	
73	Détentions directes et indirectes, par l'établissement, d'instruments CET1 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement détient un investissement important (montant en dessous du seuil de 17,65%, net des positions courtes éligibles)	-	
74	Sans objet	-	
75	Actifs d'impôt différé résultant de différences temporelles (montant en dessous du seuil de 17,65%, net des passifs d'impôt associés lorsque les conditions prévues à l'article 38, paragraphe 3, du CRR sont réunies)	4	
Plafonds applicables lors de l'inclusion de provisions dans les fonds propres de catégorie 2			
76	Ajustements pour risque de crédit inclus dans les T2 eu égard aux expositions qui relèvent de l'approche standard (avant application du plafond)	-	
77	Plafond pour l'inclusion des ajustements pour risque de crédit dans les T2 selon l'approche standard	-	
78	Ajustements pour risque de crédit inclus dans les T2 eu égard aux expositions qui relèvent de l'approche fondée sur les notations internes (avant application du plafond)	-	
79	Plafond pour l'inclusion des ajustements pour risque de crédit dans les T2 selon l'approche fondée sur les notations internes	-	
Instruments de fonds propres soumis à exclusion progressive (applicable entre le 1^{er} janvier 2014 et le 1^{er} janvier 2022 uniquement)			
80	Plafond actuel applicable aux instruments CET1 soumis à exclusion progressive	-	
81	Montant exclu des CET1 en raison du plafond (dépassement du plafond après remboursements et échéances)	-	
82	Plafond actuel applicable aux instruments AT1 soumis à exclusion progressive	-	
83	Montant exclu des AT1 en raison du plafond (dépassement du plafond après remboursements et échéances)	-	
84	Plafond actuel applicable aux instruments T2 soumis à exclusion progressive	-	
85	Montant exclu des T2 en raison du plafond (dépassement du plafond après remboursements et échéances)	-	

1.4.1.2.1 Fonds propres

Au 30 juin 2022, le ratio de fonds propres catégorie 1 Bâle III (CRD IV) au titre du Pilier I atteint 15,5% et le ratio de fonds propres total est de 17,0%. Les fonds propres prudentiels catégorie 1 Bâle III ressortent à 1 637 millions d'euros à fin

juin 2022, tenant compte de la déduction de l'écart de dépréciations comptables/pertes attendues sur le périmètre IRB, soit -139 millions d'euros. Les exigences de fonds propres s'établissent à 844 millions d'euros au 30 juin 2022.

EXIGENCE DE FONDS PROPRES ET ACTIFS PONDÉRÉS DU GROUPE

	Exigences de fonds propres		Exigences de fonds propres		Exigences de fonds propres	
	RWA		RWA		RWA	
(en millions d'euros)	30/06/2022		31/12/2021		30/06/2021	
Risque de crédit	9 561	765	9 108	729	9 072	726
Méthode standard	1 102	88	989	79	1 052	85
Souverains, banques centrales et administrations	16	1	16	1	17	1
Établissements	134	11	130	10	148	12
Entreprises	330	26	328	26	319	26
Clientèle de détail	335	27	306	25	287	23
Autres actifs	287	23	209	17	281	23
Méthode de Notation Interne Fondation (IRB-F)	4 049	324	3 858	309	3 917	313
Entreprises	4 049	324	3 858	309	3 917	313
Méthode de Notation Interne Avancée (IRB-A)	4 410	353	4 261	341	4 103	328
Clientèle de détail	4 410	353	4 261	341	4 103	328
Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire (après plafonnement)	84	7	116	9	155	12
Risque opérationnel (méthode standard)	899	72	899	72	835	67
Risque de marché	-	-	-	-	-	-
TOTAUX	10 544	844	10 123	810	10 062	805
Fonds propres prudentiels catégorie 1	1 637		1 355		1 351	
Ratio de solvabilité catégorie 1	15,5%		13,4%		13,4%	
Fonds propres prudentiels totaux	1 792		1 510		1 506	
Ratio de solvabilité total	17,0%		14,9%		15,0%	

Fonds propres de base CET1

Les fonds propres de base correspondent au capital social et aux primes d'émission associées, aux réserves, aux résultats nets d'impôts non distribués ainsi qu'aux autres éléments du résultat global accumulés et intérêts minoritaires, après application des dispositions transitoires relatives aux filtres prudentiels.

Les fonds propres de base CET1 du groupe PSA Banque France représentent 91% des fonds propres prudentiels totaux à fin juin 2022 et s'établissent à 1 637 millions d'euros.

Fonds propres AT1

Les fonds propres AT1 correspondent aux instruments de capital dégagés de toute incitation ou obligation de remboursement conformément aux articles 51 et 52 du CRR. Le groupe PSA Banque France ne détient aucun instrument de ce type.

Fonds propres T2

Les fonds propres T2 correspondent aux instruments de dettes subordonnées d'une durée minimale de cinq ans et ne comportant pas de remboursement anticipé au cours des cinq premières années, conformément aux articles 62 et 63 du CRR. Ils s'établissent à 155 millions d'euros au 30 juin 2022 en catégorie emprunts subordonnés suivant deux emprunts dont le traitement doit être identique et simultané (dépréciation et/ou conversion).

1.4.1.2.2 Exigence en fonds propres

Les exigences prudentielles sont déterminées conformément aux textes et dispositions transitoires applicables à compter du 1^{er} janvier 2014 aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement, publiés au Journal Officiel de l'Union européenne le 26 juin 2013 : le Règlement (UE) 575/2013 (CRR) et la Directive 2013/36/EU (CRD IV).

Au 6 avril 2009, Banque PSA Finance a obtenu de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution l'autorisation d'utiliser les approches internes « avancées » du risque de crédit (« IRB-A », *Internal Rating Based Advanced*) pour le calcul des exigences de fonds propres réglementaires sur le portefeuille *Retail* ainsi que les approches internes « fondation » du risque de crédit (« IRB-F », *Internal Rating Based Foundation*) pour le portefeuille *Corporate*. Cette mesure s'est appliquée aux entités du groupe PSA Banque France dès le 1^{er} janvier 2009.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la coopération entre Banque PSA Finance et Santander Consumer Finance en 2015, les deux partenaires ont eu pour objectif de maintenir l'utilisation des modèles de notation interne (IRB) développés par Banque PSA Finance, après revue et validation de ces modèles par les organes de contrôle du groupe Santander et accord des autorités de supervision compétentes.

À ce titre, le système de notation interne du groupe PSA Banque France a fait l'objet d'une mission d'inspection par la Banque Centrale Européenne, suite à laquelle le groupe PSA

Banque France a obtenu, courant 2017, l'autorisation de maintenir les méthodes de notations internes initialement développées par Banque PSA Finance pour le calcul des actifs pondérés des risques (RWA). Depuis 2019, suite à la mise en place d'une opération synthétique de transfert de risque, les titres senior retenus par CREDIPAR font l'objet d'une évaluation selon la méthode SEC IRB.

L'ensemble des données nécessaires à la modélisation et aux calculs du risque de crédit est issu des applicatifs de gestion. Ces derniers alimentent les bases communes de risques BRC (Base Risque Centrale pour la clientèle *Retail*) et BUIC (base pour la clientèle *Corporate*) qui permettent un suivi homogène de l'ensemble des paramètres de risque du groupe PSA Banque France. Les informations issues des bases de risques alimentent l'outil central de gestion des fonds propres (*Risk Authority*).

Parallèlement, certaines données comptables sont également intégrées à cet outil central. Après une phase de réconciliation entre les données de gestion et la comptabilité, les exigences en fonds propres sont calculées à partir des outils précités et les états réglementaires sont produits.

Le risque opérationnel est traité en méthode standard. L'exigence en fonds propres est ainsi calculée à partir de l'application d'un ratio de 12% sur le produit net bancaire de la clientèle *Retail* et un ratio de 15% sur le produit net bancaire des autres segments d'actifs.

TABLEAU EU OV1 – VUE D'ENSEMBLE DES MONTANTS TOTAUX D'EXPOSITION AU RISQUE (RWA)

Ce tableau donne un aperçu du total des RWA figurant au dénominateur des exigences de fonds propres fondées sur le risque selon l'article 438, point d), du CRR, « Publication d'informations sur les exigences de fonds propres et sur les montants d'exposition pondérés ».

(en millions d'euros)		Montant total d'exposition au risque (RWA)		Exigences totales de fonds propres
		30/06/2022	31/12/2021	30/06/2022
1	Risque de crédit (hors CCR)	9 535	9 092	763
2	dont approche standard	1 076	973	86
3	dont approche NI simple (F-IRB)	4 049	3 858	324
4	dont approche par référencement	-	-	-
EU-4a	dont actions selon la méthode de pondération simple	-	-	-
5	dont approche NI avancée (A-IRB)	4 410	4 261	353
6	Risque de crédit de contrepartie – CCR	26	16	2
7	dont approche standard	24	15	2
8	dont méthode du modèle interne (IMM)	-	-	-
EU-8a	dont expositions sur une CCP	2	1	0
EU-8b	dont ajustement de l'évaluation de crédit – CVA	-	-	-
9	dont autres CCR	-	-	-
10	Sans objet	-	-	-
11	Sans objet	-	-	-
12	Sans objet	-	-	-
13	Sans objet	-	-	-
14	Sans objet	-	-	-
15	Risque de règlement	-	-	-
16	Expositions de titrisation dans le portefeuille hors négociation (après le plafond)	84	116	7
17	dont approche SEC-IRBA	84	116	7
18	dont SEC-ERBA (y compris IAA)	-	-	-
19	dont approche SEC-SA	-	-	-
EU-19a	dont 1 250%/déduction	-	-	-
20	Risques de position, de change et de matières premières (risque de marché)	-	-	-
21	dont approche standard	-	-	-
22	dont approche fondée sur les modèles internes	-	-	-
EU-22a	Grands risques	-	-	-
23	Risque opérationnel	899	899	72
EU-23a	dont approche élémentaire	-	-	-
EU-23b	dont approche standard	899	899	72
EU-23c	dont approche par mesure avancée	-	-	-
24	Montants inférieurs aux seuils de déduction (soumis à pondération de 250%) ⁽¹⁾	10	9	1
25	Sans objet	-	-	-
26	Sans objet	-	-	-
27	Sans objet	-	-	-
28	Sans objet	-	-	-
29	TOTAL	10 544	10 123	844

(1) Les données fournies sur cette ligne le sont exclusivement à titre d'information, puisque le montant indiqué ici est également inclus à la ligne 1, où les établissements sont invités à fournir des informations sur le risque de crédit (JOUE du 21 avril 2021).

Les emplois pondérés (RWA) au titre du risque de crédit, du risque de marché et du risque opérationnel s'élèvent à 10 544 millions d'euros au 30 juin 2022 contre 10 123 millions d'euros au 31 décembre 2021.

1.4.1.2.3 Pilotage du capital interne

La politique de capital, validée par les deux actionnaires du groupe, détermine les critères à appliquer pour définir les objectifs de capital interne du groupe PSA Banque France, et identifier les actions en capital nécessaires pour respecter les ratios réglementaires (Pilier I et Pilier II), le retour sur fonds propres (ROE).

Le besoin en capital interne correspond au seuil minimal de capital que le management du groupe PSA Banque France estime nécessaire pour faire face à son profil de risque et à sa stratégie.

La politique de distribution des dividendes définit les critères qui permettent d'établir les profits qui peuvent être distribués par le groupe PSA Banque France à ses deux actionnaires : Banque PSA Finance et Santander Consumer Finance.

Elle est proposée et validée par le Comité ALCO dans le cadre du pilotage du capital interne. Elle est cohérente avec le profil de risque du groupe, et vise à respecter les exigences réglementaires.

1.4.2 RATIO DE LEVIER

Le ratio de levier rapporte les fonds propres *Tier 1* (au numérateur) à une exposition composée des éléments de bilan et d'éléments de hors-bilan non pondérés par les risques (au dénominateur).

Le ratio de levier n'est pas un ratio sensible aux facteurs de risque et à ce titre, il est considéré comme une mesure venant compléter le dispositif de pilotage de la solvabilité et de la liquidité permettant déjà de maîtriser la croissance du bilan.

Le risque de levier excessif peut entraîner la prise de mesures correctives non prévues par la trajectoire financière et de capital, notamment la cession d'actifs. Le ratio de levier s'inscrit dans le dispositif de maîtrise des risques. Ce ratio est inclus dans un tableau de bord présenté au Board tous les mois. Un suivi mensuel permet de s'assurer que le ratio de levier est en ligne avec l'objectif fixé par le Groupe PSA Banque France.

Le ratio de levier au 30 juin 2022 ressort à 9,6% (versus 8,4% au 31 décembre 2021).

En comparaison au 31 décembre 2021, les fonds propres *Tier 1* (au numérateur) augmentent de 282 millions d'euros sur le premier semestre 2022 suite à :

- la variation des capitaux propres de 347 millions d'euros ;
- une baisse de -65 millions d'euros des autres ajustements et déductions CET1.

L'exposition de levier (au dénominateur) présente une hausse globale de 947 millions d'euros sur le premier semestre 2022 :

- 53 millions d'euros pour les expositions relatives aux dérivés et aux OFTs et montant brut des garanties sur dérivés fournies, suite à la mise en application du calcul SA-CCR conformément à CCR2, sur les instruments financiers à terme qui sont passés de 4 842 millions d'euros au 31 décembre 2021 à 6 282 millions d'euros au 30 juin 2022 ;
- 398 millions en lien avec les expositions relatives aux banques centrales suite à la fin de l'exemption sur ces expositions dans le calcul du ratio de levier ;
- -63 millions d'euros concernant les ajustements réglementaires ;
- 138 millions d'euros pour les expositions de hors-bilan ;
- 421 millions d'euros pour les expositions bilanciennes excluant les dérivés et financement sur titres, en lien avec les activités courantes du Groupe PSA Banque France.

Ce ratio est inclus dans le tableau de bord des risques transmis sur base trimestrielle au Comité d'Audit et Risques et au Conseil d'Administration. Même si ce ratio est supérieur aux exigences réglementaires, la limite interne vise un niveau supérieur à 6%.

TABLEAU EU LR1 – LRSUM – RÉSUMÉ DU RAPPROCHEMENT ENTRE ACTIFS COMPTABLES ET EXPOSITIONS AUX FINS DU RATIO DE LEVIER

Ce tableau rapproche les actifs totaux figurant dans les états financiers publiés de la mesure de l'exposition totale aux fins du ratio de levier, selon l'article 451, paragraphe 1, point b), du CRR, « Publication d'informations sur le ratio de levier ».

(en millions d'euros)

	Montant applicable
1 Total de l'actif selon les états financiers publiés	16 068
2 Ajustement pour les entités consolidées d'un point de vue comptable mais qui n'entrent pas dans le périmètre de la consolidation prudentielle	-
3 (Ajustement pour les expositions titrisées qui satisfont aux exigences opérationnelles pour la prise en compte d'un transfert de risque)	-
4 (Ajustement pour l'exemption temporaire des expositions sur les banques centrales (le cas échéant))	-
5 (Ajustement pour actifs fiduciaires comptabilisés au bilan conformément au référentiel comptable applicable mais exclus de la mesure totale de l'exposition au titre de l'article 429 bis, paragraphe 1, point i), du CRR)	-
6 Ajustement pour achats et ventes normalisés d'actifs financiers faisant l'objet d'une comptabilisation à la date de transaction	-
7 Ajustement pour les transactions éligibles des systèmes de gestion centralisée de la trésorerie	-
8 Ajustement pour instruments financiers dérivés	60
9 Ajustement pour les opérations de financement sur titres (OFT)	-
10 Ajustement pour les éléments de hors bilan (résultant de la conversion des expositions de hors bilan en montants de crédit équivalents)	883
11 (Ajustement pour les corrections de valeur à des fins d'évaluation prudente et les provisions spécifiques et générales qui ont réduit les fonds propres de catégorie 1)	0
EU-11a (Ajustement pour expositions exclues de la mesure de l'exposition totale en vertu de l'article 429 bis, paragraphe 1, point c), du CRR)	-
EU-11b (Ajustement pour expositions exclues de la mesure de l'exposition totale en vertu de l'article 429 bis, paragraphe 1, point j), du CRR)	-
12 Autres ajustements	(2)
13 MESURE DE L'EXPOSITION TOTALE	17 009

TABLEAU EU LR2 – LRCOM – RATIO DE LEVIER – DÉCLARATION COMMUNE

Ce tableau fournit une ventilation détaillée des composantes du dénominateur du ratio de levier ainsi que des informations sur le ratio de levier effectif, les exigences minimales et les coussins, selon l'article 451, paragraphe 1, points a) et b), et l'article 451, paragraphe 3, du CRR, « Publication d'informations sur le ratio de levier », tout en prenant en considération, le cas échéant, l'article 451, paragraphe 1, point c), et l'article 451, paragraphe 2, dudit règlement.

(en millions d'euros et %)		Expositions aux fins du ratio de levier en vertu du CRR	
		30/06/2022	31/12/2021
Expositions au bilan (excepté dérivés et OFT)			
1	Éléments inscrits au bilan (dérivés et OFT exclus, mais sûretés incluses)	16 141	15 720
2	Rajout du montant des sûretés fournies pour des dérivés, lorsqu'elles sont déduites des actifs du bilan selon le référentiel comptable applicable	63	16
3	(Déduction des créances comptabilisées en tant qu'actifs pour la marge de variation en espèces fournie dans le cadre de transactions sur dérivés)	-	-
4	(Ajustement pour les titres reçus dans le cadre d'opérations de financement sur titres qui sont comptabilisés en tant qu'actifs)	-	-
5	(Ajustements pour risque de crédit général des éléments inscrits au bilan)	-	-
6	(Montants d'actifs déduits lors de la détermination des fonds propres de catégorie 1)	(140)	(77)
7	Total des expositions au bilan (excepté dérivés et OFT)	16 064	15 659
Expositions sur dérivés			
8	Coût de remplacement de toutes les transactions dérivées SA-CCR (c'est-à-dire net des marges de variation en espèces éligibles)	22	17
EU-8a	Dérogation pour dérivés : contribution des coûts de remplacement selon l'approche standard simplifiée	-	-
9	Montants de majoration pour l'exposition future potentielle associée à des opérations sur dérivés SA-CCR	40	39
EU-9a	Dérogation pour dérivés : contribution de l'exposition potentielle future selon l'approche standard simplifiée	-	-
EU-9b	Exposition déterminée par application de la méthode de l'exposition initiale	-	-
10	(Jambe CCP exemptée des expositions sur transactions compensées pour des clients) (SA-CCR)	-	-
EU-10a	(Jambe CCP exemptée des expositions sur transactions compensées pour des clients) (approche standard simplifiée)	-	-
EU-10b	(Jambe CCP exemptée des expositions sur transactions compensées pour des clients) (méthode de l'exposition initiale)	-	-
11	Valeur notionnelle effective ajustée des dérivés de crédit vendus	-	-
12	(Différences notionnelles effectives ajustées et déductions des majorations pour les dérivés de crédit vendus)	-	-
13	Expositions totales sur dérivés	62	56
Expositions sur opérations de financement sur titres (OFT)			
14	Actifs OFT bruts (sans prise en compte de la compensation) après ajustement pour les transactions comptabilisées en tant que ventes	-	-
15	(Valeur nette des montants en espèces à payer et à recevoir des actifs OFT bruts)	-	-
16	Exposition au risque de crédit de la contrepartie pour les actifs OFT	-	-
EU-16a	Dérogation pour OFT : exposition au risque de crédit de contrepartie conformément à l'article 429 sexies, paragraphe 5, et à l'article 222 du CRR	-	-
17	Expositions lorsque l'établissement agit en qualité d'agent	-	-
EU-17a	(Jambe CCP exemptée des expositions sur OFT compensées pour des clients)	-	-
18	Expositions totales sur opérations de financement sur titres	-	-
Autres expositions de hors-bilan			
19	Expositions de hors bilan en valeur notionnelle brute	2 486	944
20	(Ajustements pour conversion en montants de crédit équivalents)	(1 603)	(199)
21	(Provisions générales déduites lors de la détermination des fonds propres de catégorie 1 et provisions spécifiques associées aux expositions de hors-bilan)	-	-
22	Expositions de hors-bilan	883	745

(en millions d'euros et %)		Expositions aux fins du ratio de levier en vertu du CRR	
		30/06/2022	31/12/2021
Expositions exclues			
EU-22a	(Expositions exclues de la mesure de l'exposition totale en vertu de l'article 429 bis, paragraphe 1, point c), du CRR)	-	-
EU-22b	(Expositions exemptées en vertu de l'article 429 bis, paragraphe 1, point j), du CRR (au bilan et hors bilan))	-	(398)
EU-22c	(Exclusions d'expositions de banques (ou unités de banques) publiques de développement – Investissements publics)	-	-
EU-22d	(Exclusions d'expositions de banques (ou unités de banques) publiques de développement – Prêts incitatifs)	-	-
EU-22e	(Exclusions d'expositions découlant du transfert de prêts incitatifs par des banques (ou unités de banques) qui ne sont pas des banques publiques de développement)	-	-
EU-22f	(Exclusions de parties garanties d'expositions résultant de crédits à l'exportation)	-	-
EU-22g	(Exclusions de sûretés excédentaires déposées auprès d'agents tripartites)	-	-
EU-22h	(Exclusions de services liés aux DCT fournis par les établissements/DCT, en vertu de l'article 429 bis, paragraphe 1, point o), du CRR)	-	-
EU-22i	(Exclusions de services liés aux DCT fournis par des établissements désignés, en vertu de l'article 429 bis, paragraphe 1, point p), du CRR)	-	-
EU-22j	(Réduction de la valeur d'exposition des crédits de préfinancement ou intermédiaires)	-	-
EU-22k	(Total des expositions exemptées)	-	(398)
Fonds propres			
23	Fonds propres de catégorie 1	1 637	1 355
24	Mesure de l'exposition totale	17 009	16 062
Ratio de levier			
25	Ratio de levier (%)	9,6%	8,4%
EU-25	Ratio de levier (hors incidence de l'exemption des investissements publics et des prêts incitatifs) (%)	9,6%	8,4%
25a	Ratio de levier (hors incidence de toute exemption temporaire de réserves de banque centrale applicable) (%)	9,6%	8,2%
26	Exigence réglementaire de ratio de levier minimal (%)	3,0%	3,1%
EU-26a	Exigences de fonds propres supplémentaires pour faire face au risque de levier excessif (%)	0,1%	0,1%
EU-26b	dont : à constituer avec des fonds propres CET1	0,1%	0,1%
27	Exigence de coussin lié au ratio de levier (%)	0,0%	0,1%
EU-27a	Exigence de ratio de levier global (%)	3,2%	3,4%
Choix des dispositions transitoires et expositions pertinentes			
EU-27b	Choix en matière de dispositions transitoires pour la définition de la mesure des fonds propres	-	-
Publication des valeurs moyennes			
28	Moyenne des valeurs quotidiennes des actifs OFT bruts, après ajustement pour les transactions comptabilisées en tant que ventes et net des montants en espèces à payer et à recevoir correspondants	-	-
29	Valeur de fin de trimestre des actifs OFT bruts, après ajustement pour les transactions comptabilisées en tant que ventes et net des montants en espèces à payer et à recevoir correspondants	-	-

(en millions d'euros et %)		Expositions aux fins du ratio de levier en vertu du CRR	
		30/06/2022	31/12/2021
30	Mesure de l'exposition totale (en incluant l'incidence de toute exemption temporaire de réserves de banque centrale applicable) intégrant les valeurs moyennes des actifs OFT bruts de la ligne 28 (après ajustement pour transactions comptabilisées en tant que vente et net des montants en espèces à payer et à recevoir correspondants)	17 009	16 062
30a	Mesure de l'exposition totale (hors incidence de toute exemption temporaire de réserves de banque centrale applicable) intégrant les valeurs moyennes des actifs OFT bruts de la ligne 28 (après ajustement pour transactions comptabilisées en tant que vente et net des montants en espèces à payer et à recevoir correspondants)	17 009	16 460
31	Ratio de levier (en incluant l'incidence de toute exemption temporaire de réserves de banque centrale applicable) intégrant les valeurs moyennes des actifs OFT bruts de la ligne 28 (après ajustement pour transactions comptabilisées en tant que vente et net des montants en espèces à payer et à recevoir correspondants)	9,6%	8,4%
31a	Ratio de levier (hors incidence de toute exemption temporaire de réserves de banque centrale applicable) intégrant les valeurs moyennes des actifs OFT bruts de la ligne 28 (après ajustement pour transactions comptabilisées en tant que vente et net des montants en espèces à payer et à recevoir correspondants)	9,6%	8,2%

TABLEAU EU LR3 – LRSPL – VENTILATION DES EXPOSITIONS AU BILAN (EXCEPTÉ DÉRIVÉS, OFT ET EXPOSITIONS EXEMPTÉES)

Ce tableau fournit une ventilation de la mesure de l'exposition totale au bilan aux fins du ratio de levier, selon l'article 451, paragraphe 1, point b), du CRR, « Publication d'informations sur le ratio de levier ».

(en millions d'euros)		Expositions aux fins du ratio de levier en vertu du CRR	
EU-1	TOTAL DES EXPOSITIONS AU BILAN (EXCEPTÉ DÉRIVÉS, OFT ET EXPOSITIONS EXEMPTÉES), DONT :		16 141
EU-2	Expositions du portefeuille de négociation		-
EU-3	Expositions du portefeuille bancaire, dont :		16 141
EU-4	Obligations garanties		-
EU-5	Expositions considérées comme souveraines		1 299
EU-6	Expositions aux gouvernements régionaux, banques multilatérales de développement, organisations internationales et entités du secteur public non considérés comme des emprunteurs souverains		64
EU-7	Établissements		176
EU-8	Expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier		-
EU-9	Expositions sur la clientèle de détail		8 692
EU-10	Entreprises		4 524
EU-11	Expositions en défaut		125
EU-12	Autres expositions (notamment actions, titrisations et autres actifs ne correspondant pas à des obligations de crédit)		1 261

1.4.3 RISQUE DE CRÉDIT

1.4.3.1 EXPOSITION AU RISQUE DE CRÉDIT

L'exposition en cas de défaut (EAD) comprend ici les expositions de crédit telles qu'inscrites au bilan et au hors-bilan.

Le groupe PSA Banque France utilise trois niveaux de classification de créances (*stages*) et détermine les dépréciations sur base individuelle ou collective comme décrit dans le paragraphe 1.3.2 « Dépréciations sur créances douteuses ».

La segmentation des portefeuilles d'activité du groupe PSA Banque France reproduit la classification bâloise : les deux pôles d'activité que sont les Flottes (financement des flottes

de véhicules d'entreprises et d'administrations) et le *Wholesale* (financement des réseaux de concessionnaires STELLANTIS) sont exclusivement dédiés aux portefeuilles bâlois *Corporate* – Banques – Administrations locales – Souverains, alors que l'activité de financement *Retail* (Particuliers, PME) constitue le portefeuille bâlois *Retail*.

Les systèmes de notation sont dans ce cadre également dissociés entre *Retail* et *Corporate* ; les paramètres qui en découlent (PD, LGD, EAD) sont directement ceux utilisés pour le calcul des exigences en fonds propres au titre du risque de crédit.

MONTANT NET TOTAL DES EXPOSITIONS

Le tableau ci-après présente le montant total des expositions nettes au 30 juin 2022 par catégorie d'exposition.

<i>(en millions d'euros)</i>	Valeur nette des expositions au 30/06/2022
Administrations centrales ou banques centrales	-
Établissements	-
Entreprises	4 502
<i>dont : Financements spécialisés</i>	-
<i>dont : PME</i>	547
Clientèle de détail	8 720
<i>Expositions garanties par un bien immobilier</i>	-
<i>PME</i>	-
<i>Non-PME</i>	-
<i>Expositions renouvelables éligibles</i>	-
<i>Autre – clientèle de détail</i>	8 720
<i>PME</i>	2 786
<i>Non-PME</i>	5 934
Actions	-
Total approche IRB	13 222
Administrations centrales ou banques centrales	1 299
Administrations régionales ou locales	71
Entités du secteur public	-
Banques multilatérales de développement	-
Organisations internationales	-
Établissements	297
Entreprises	2 073
<i>dont : PME</i>	172
Clientèle de détail	513
<i>dont : PME</i>	307
Expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier	-
<i>dont : PME</i>	-
Expositions en défaut	11
Éléments présentant un risque particulièrement élevé	-
Obligations garanties	-
Créances sur des établissements et des entreprises faisant l'objet d'une évaluation de crédit à court terme	369
Titres d'organismes de placement collectif	-
Expositions sur actions	-
Autres expositions	281
Total approche standard	4 914
TOTAL	18 136

1.4.3.2 DIVERSIFICATION DU RISQUE DE CRÉDIT/RISQUE DE CONCENTRATION

Au 30 juin 2022, les encours du groupe PSA Banque France détenus sur STELLANTIS s'élèvent à 208 millions d'euros, soit 12,7% des fonds propres prudentiels de catégorie 1.

À cette même date, les dix principaux encours du groupe PSA Banque France, hors ceux sur STELLANTIS, représentent un montant total de 1 716 millions d'euros.

Ces dix principaux encours se décomposent selon les catégories de contrepartie suivantes :

- banques : 125 millions d'euros ;
- assureurs : 219 millions d'euros ;
- réseau de distribution (sans lien capitalistique avec STELLANTIS) : 928 millions d'euros ;
- *Corporates* (hors réseau de distribution) : 444 millions d'euros.

Au 30 juin 2022, aucune exposition nette sur une même contrepartie ne dépasse 25% des fonds propres prudentiels de catégorie 1. Cela est en partie rendu possible par la mise en place de deux polices d'assurance-crédit auprès de deux assureurs de premier plan en couverture partielle du risque lié aux opérations de financement des stocks de véhicules et des pièces de rechange financés par le groupe PSA Banque France.

1.4.3.3 TECHNIQUES D'ATTÉNUATION DU RISQUE DE CRÉDIT

Garanties destinées à la seule atténuation du risque de crédit

Ces garanties peuvent prendre la forme :

- d'une sûreté personnelle concédée par une personne physique ou morale, notamment, caution solidaire et indivisible, garantie à première demande, lettre d'intention ou engagement de porte-fort, etc. ;
- d'une sûreté réelle, notamment, privilège de prêteur de deniers, hypothèque, nantissement de fonds de commerce, nantissement de titres, promesse d'affectation hypothécaire, etc. ;
- d'engagements divers, notamment, engagement de poursuite de location, engagement de reprise à tout moment, etc. ;

Ces garanties peuvent aussi permettre de conforter un dossier et de revenir sur un refus initial.

Les garanties ne sont jamais prises en compte dans le calcul du *grading* du client et ne sont pas utilisées pour réduire les RWA des crédits sous-jacents.

Ces garanties doivent présenter une valeur financière, dans la mesure du possible, quantifiée, ou, a minima, quantifiable, et être juridiquement valables. En revanche, ces garanties ne font pas l'objet d'un exercice par le groupe PSA Banque France.

Garanties destinées à l'atténuation de crédit et à la réduction des RWA associés

Dans le cadre de l'application de l'article 453 point b) de la Capital Requirement Regulation (CRR) et depuis 2019, le groupe PSA Banque France a mis en place des polices d'assurance-crédit diversifiées auprès d'assureurs de premier plan en couverture partielle du risque lié aux opérations de financement des stocks de véhicules et de pièces de rechange sur les principaux concessionnaires financés par le groupe PSA Banque France. Ces polices d'assurance permettent au groupe PSA Banque France de réduire son exposition au risque de concentration dans le cadre des grands risques pour les clients concernés tout en réduisant les RWA associés en leur substituant ceux des assureurs-crédit pour le montant de couverture nette

obtenue et en fonction de leur notation de crédit attribuée par des OEEC (principe de substitution en vigueur depuis juin 2021 avec l'application de CRR II) :

- la première police, signée avec un assureur noté A2/AA respectivement par Moody's et Fitch, couvre le risque relatif au financement des stocks de véhicules neufs, de démonstration et d'occasion des deux plus grands distributeurs des réseaux Peugeot, Citroën et DS pour un montant total brut de 79 millions d'euros et 75 millions d'euros net au 30 juin 2022, avec un gain associé de RWA de 45 millions d'euros ;
- la seconde police, signée avec un autre assureur noté AA par Standard & Poor's, couvre le risque relatif :
 - au financement des stocks de pièces de rechange de 27 distributeurs financés par le groupe PSA Banque France pour un montant total brut de 230 millions d'euros et 204 millions d'euros net au 30 juin 2022, avec un gain associé de RWA de 130 millions d'euros,
 - au financement de stock de véhicules neufs, de démonstration et d'occasion d'un distributeur des réseaux Peugeot, Citroën et DS pour un montant total brut de 30 millions d'euros et 15 millions d'euros net au 30 juin 2022, avec un gain associé de RWA de 11 millions d'euros.

Par ailleurs, afin d'atténuer l'exposition aux risques et d'économiser des ressources consommées en capital, le groupe PSA Banque France a réalisé une transaction synthétique SRT (*Significant Risk Transfer*) au cours de l'exercice 2019. Cette opération a permis de transférer une partie du risque sur un portefeuille spécifique à des investisseurs. Le portefeuille est composé par les prêts en Vente À Crédit (VAC) accordés aux consommateurs en France pour l'achat de voitures neuves et d'occasion, et qui bénéficient d'un niveau de RW relativement élevé, principalement en raison d'une forte proportion de véhicules d'occasion. Grâce à cette transaction, le RWA a été réduit de 251 millions d'euros au 30 juin 2022.

Ces garanties ayant pour objectif l'atténuation du risque de crédit du groupe PSA Banque France ont fait l'objet d'un avis juridique quant à leur validité et à leur caractère exécutoire.

TABLEAU EU CR3 – VUE D'ENSEMBLE DES TECHNIQUES D'ARC (CRM) : INFORMATIONS À PUBLIER SUR L'UTILISATION DE TECHNIQUES D'ARC (CRM)

Ce tableau fournit des informations quant au degré d'utilisation des techniques d'atténuation du risque de crédit (CRM) selon l'article 453, point f), du CRR, « Publication d'informations sur l'utilisation de techniques d'atténuation du risque de crédit ».

(en millions d'euros)	Valeur comptable non garantie		Valeur comptable garantie		
			dont garantie par des sûretés	dont garantie par des garanties financières	dont garantie par des dérivés de crédit
Prêts et avances	15 368	294	-	294	-
Titres de créance	291	-	-	-	-
TOTAL	15 659	294	-	294	-
<i>dont expositions non performantes</i>	236	-	-	-	-
<i>dont en défaut</i>	213	-	-	-	-

1.4.3.4 RISQUE DE CONTREPARTIE

Le risque de contrepartie calculé est non significatif pour le groupe PSA Banque France avec 26 millions d'euros sur un total de RWA de 10 544 millions d'euros au 30 juin 2022 :

- 24 millions en approche SA-CCR (cf. tableau EU CCR1) ;
- et 2 millions d'euros sur les contreparties centrales éligibles.

TABLEAU EU CCR1 – ANALYSE DES EXPOSITIONS AU RCC PAR APPROCHE

Ce tableau donne une vision complète des méthodes utilisées pour calculer les exigences réglementaires applicables au risque de contrepartie ainsi que des principaux paramètres utilisés pour chaque méthode, selon l'article 439, points f), g), et k), du CRR, « Publication d'informations sur les expositions au risque de crédit de contrepartie ».

Ce tableau exclut les expositions sur une contrepartie centrale (troisième partie, titre II, chapitre 6, section 9, du CRR).

(en millions d'euros)		Coût de remplacement (RC)	Exposition future potentielle (PFE)	EEPE	Facteur Alpha utilisé pour calculer l'exposition réglementaire	Valeur exposée au risque avant ARC	Valeur exposée au risque après ARC	Valeur exposée au risque	Montant d'exposition pondéré (RWA)
EU-1	EU - Méthode de l'exposition initiale (pour les dérivés)	-	-		1,4	-	-	-	-
EU-2	EU - SA-CCR simplifiée (pour les dérivés)	-	-		1,4	-	-	-	-
1	SA-CCR (pour les dérivés)	18	17		1,4	52	49	49	24
2	IMM (pour les dérivés et les OFT)			-	-	-	-	-	-
2a	<i>dont ensembles de compensation d'opérations de financement sur titres</i>			-		-	-	-	-
2b	<i>dont ensembles de compensation de dérivés et opérations à règlement différé</i>			-		-	-	-	-
2c	<i>dont issues d'ensembles de compensation multiproduits</i>			-		-	-	-	-
3	Méthode simple fondée sur les sûretés financières (pour les OFT)					-	-	-	-
4	Méthode générale fondée sur les sûretés financières (pour les OFT)					-	-	-	-
5	VaR pour les OFT					-	-	-	-
6	TOTAL					52	49	49	24

1.4.4 INFORMATIONS RELATIVES AU RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le rapport ILAAP (*Internal Liquidity Adequacy Assessment Process*) portant sur l'année 2021 a été approuvé par le Conseil d'Administration en juin 2022.

1.4.4.1 Maturité moyenne des éléments de bilan

(en mois)	30 juin 2022	31 décembre 2021
Actifs	13,3	13,2
Passifs	19,7	21,9

1.4.4.2 Réserve de liquidité

(en millions d'euros)	30 juin 2022	31 décembre 2021
Dépôts à la Banque de France (hors réserves obligatoires)	870	785
Titres HQLA disponibles (après décote)	0	0
Autres actifs éligible BCE disponibles (après décote)	51	125
TOTAL RÉSERVE DE LIQUIDITÉ	921	910

1.4.4.3 Ratios de liquidité

Le niveau moyen du ratio LCR s'établit à 283% sur la période de 12 mois s'achevant le 30 juin 2022.

Le « ratio de financement stable net » (*Net Stable Funding Ratio* ou NSFR) s'établit à 105% au 30 juin 2022.

TABLEAU EU LIQ1 – INFORMATIONS QUANTITATIVES SUR LE RATIO DE COUVERTURE DES BESOINS DE LIQUIDITÉ (LCR)

Ce tableau présente la ventilation des sorties et entrées de trésorerie ainsi que les actifs liquides de haute qualité disponibles (HQLA), tels que définis et mesurés selon la norme LCR (moyennes arithmétiques simples des observations de fin de mois pour les 12 mois précédant la fin de chaque trimestre), selon l'article 451 bis, paragraphe 2, du CRR, « Publication d'informations sur les exigences de liquidité ».

Portée de la consolidation (consolidé) (en millions d'euros)	Total de la valeur non pondérée (moyenne)				Total de la valeur pondérée (moyenne)			
	09/2021	12/2021	03/2022	06/2022	09/2021	12/2021	03/2022	06/2022
Trimestre se terminant le								
Nombre de points de données utilisés pour le calcul des moyennes	12	12	12	12	12	12	12	12
ACTIFS LIQUIDES DE HAUTE QUALITÉ								
Total des actifs liquides de haute qualité (HQLA)					681	760	758	760
SORTIES DE TRÉSORERIE								
Dépôts de détail et dépôts de petites entreprises clientes, dont :	2 943	2 981	3 010	3 022	358	362	358	351
<i>Dépôts stables</i>								
<i>Dépôts moins stables</i>	2 943	2 981	3 010	3 022	358	362	358	351
Financement de gros non garanti	548	512	530	510	338	303	326	305
<i>Dépôts opérationnels (toutes contreparties) et dépôts dans des réseaux de banques coopératives</i>	281	278	269	268	70	70	67	67
<i>Dépôts non opérationnels (toutes contreparties)</i>	180	153	152	159	180	153	150	155
<i>Créances non garanties</i>	87	81	109	83	87	81	109	83
Financement de gros garanti					0	0	0	0
Exigences supplémentaires	863	893	906	949	159	169	172	177
<i>Sorties associées à des expositions sur instruments dérivés et autres exigences de sûreté</i>	88	94	95	96	88	94	95	96
<i>Sorties associées à des pertes de financement sur des produits de créance</i>	4	7	7	9	4	7	7	9
<i>Facilités de crédit et de trésorerie</i>	771	793	804	844	67	69	69	72
Autres obligations de financement contractuel	282	285	277	286	240	246	239	248
Autres obligations de financement éventuel	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL DES SORTIES DE TRÉSORERIE					1 095	1 080	1 096	1 081
ENTRÉES DE TRÉSORERIE								
Opérations de prêt garanties (par exemple, prises en pension)	-	-	-	-	-	-	-	-
Entrées provenant des expositions pleinement performantes	2 261	2 173	2 073	1 932	784	774	779	761
Autres entrées de trésorerie	352	329	316	296	269	245	235	221
(Différence entre le total des entrées de trésorerie pondérées et le total des sorties de trésorerie pondérées résultant d'opérations effectuées dans des pays tiers où s'appliquent des restrictions aux transferts, ou libellées en monnaie non convertible)					-	-	-	-
(Excédent d'entrées de trésorerie provenant d'un établissement de crédit spécialisé lié)					-	-	-	-
TOTAL DES ENTRÉES DE TRÉSORERIE	2 613	2 502	2 389	2 229	1 053	1 019	1 013	982
<i>Entrées de trésorerie entièrement exemptées</i>	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Entrées de trésorerie soumises au plafond de 90%</i>	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Entrées de trésorerie soumises au plafond de 75%</i>	2 613	2 502	2 389	2 229	1 053	1 019	1 013	982
TOTAL DE LA VALEUR AJUSTÉE								
COUSSIN DE LIQUIDITÉ					681	760	758	760
TOTAL DES SORTIES NETTES DE TRÉSORERIE					274	270	280	276
RATIO DE COUVERTURE DES BESOINS DE LIQUIDITÉ (%)					252%	284%	277%	283%

TABLEAU EU LIQ2 – RATIO DE FINANCEMENT STABLE NET

Ce tableau fournit les informations quantitatives nécessaires au calcul du ratio de financement stable net (NSFR), selon l'article 451 bis, paragraphe 3, du CRR, « Publication d'informations sur les exigences de liquidité ».

(en millions d'euros)		Valeur non pondérée par échéance résiduelle				Valeur pondérée
		Pas d'échéance	< 6 mois	6 mois à < 1 an	≥ 1 an	
ÉLÉMENTS DU FINANCEMENT STABLE DISPONIBLE						
1	Éléments et instruments de fonds propres	1 971	0	0	155	2 126
2	Fonds propres	1 971	0	0	155	2 126
3	Autres instruments de fonds propres		0	0	0	0
4	Dépôts de la clientèle de détail		2 848	115	160	2 826
5	Dépôts stables		0	0	0	0
6	Dépôts moins stables		2 848	115	160	2 826
7	Financement de gros		1 621	1 917	5 882	6 934
8	Dépôts opérationnels		276	0	0	65
9	Autres financements de gros		1 345	1 917	5 882	6 869
10	Engagements interdépendants		0	0	0	0
11	Autres engagements		629	109	385	439
12	Engagements dérivés affectant le NSFR					
13	Tous les autres engagements et instruments de fonds propres non inclus dans les catégories ci-dessus		629	109	385	439
14	FINANCEMENT STABLE DISPONIBLE TOTAL					12 391
FINANCEMENT STABLE DISPONIBLE TOTAL						
15	Total des actifs liquides de qualité élevée (HQLA)					0
EU-15a	Actifs grevés pour une échéance résiduelle d'un an ou plus dans un panier de couverture		0	0	0	0
16	Dépôts détenus auprès d'autres établissements financiers à des fins opérationnelles		176	0	0	88
17	Prêts et titres performants		5 295	1 820	7 542	11 410
18	Opérations de financement sur titres performantes avec des clients financiers garanties par des actifs liquides de qualité élevée de niveau 1 soumis à une décote de 0%		0	0	0	0
19	Opérations de financement sur titres performantes avec des clients financiers garanties par d'autres actifs et prêts et avances aux établissements financiers		377	14	24	69
20	Prêts performants à des entreprises non financières, prêts performants à la clientèle de détail et aux petites entreprises, et prêts performants aux emprunteurs souverains et aux entités du secteur public, dont :		4 627	1 807	7 518	11 051
21	Avec une pondération de risque inférieure ou égale à 35% selon l'approche standard de Bâle II pour le risque de crédit		23	12	38	42
22	Prêts hypothécaires résidentiels performants, dont :		0	0	0	0
23	Avec une pondération de risque inférieure ou égale à 35% selon l'approche standard de Bâle II pour le risque de crédit		0	0	0	0
24	Autres prêts et titres qui ne sont pas en défaut et ne sont pas considérés comme des actifs liquides de qualité élevée, y compris les actions négociées en Bourse et les produits liés aux crédits commerciaux inscrits au bilan		290	0	0	290
25	Actifs interdépendants		0	0	0	0
26	Autres actifs		320	2	61	203
27	Matières premières échangées physiquement				0	0
28	Actifs fournis en tant que marge initiale dans des contrats dérivés et en tant que contributions aux fonds de défaillance des CCP		0	0	0	0
29	Actifs dérivés affectant le NSFR		17	0	0	16
30	Engagements dérivés affectant le NSFR avant déduction de la marge de variation fournie		17			1
31	Tous les autres actifs ne relevant pas des catégories ci-dessus		286	2	61	187
32	Éléments de hors-bilan		911	0	0	46
33	FINANCEMENT STABLE REQUIS TOTAL					11 746
34	RATIO DE FINANCEMENT STABLE NET (%)					105%

1.4.5 INFORMATIONS RELATIVES AU RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT

La politique en matière de risque de taux d'intérêt est plutôt conservatrice et évite toute spéculation. Elle vise à piloter et encadrer les positions en risque de taux à l'intérieur de limites de sensibilité en accord avec l'appétit au risque défini. La gestion du risque de taux consiste à respecter cette politique et à s'en assurer par un contrôle régulier et des mesures de couverture.

Le portefeuille des *swaps* de taux d'intérêt est le principal élément utilisé pour couvrir l'exposition de risque de taux du bilan. Le nominal des *swaps* de couverture de taux des encours clientèle s'élève à un montant de 4 502 millions d'euros au 30 juin 2022.

Les indicateurs de suivi du risque de taux se basent sur les hypothèses de :

- scénarios parallèles à +/-25 bps ;
- scénarios non parallèles avec des hypothèses de pentification, d'aplatissement ou d'inversion de la courbe de taux.

À fin juin 2022, la sensibilité par rapport au pire scénario de hausse ou de baisse des taux parallèles de 25 bps :

- de la NIM ressort à -1 million d'euros ;
- de la MVE ressort à -7 millions d'euros.

TABLEAU EU IRRBB – RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT DANS LE PORTEFEUILLE BANCAIRE (SOT POUR MVE/NIM)

Ce tableau fournit des informations sur l'évolution de la valeur économique des fonds propres et du revenu net d'intérêt de la banque dans chacun des scénarios prévus de choc sur les taux d'intérêt.

(en millions d'euros)	Variation de la valeur de marché des fonds propres (MVE)		Variation de la marge nette d'intérêt (NIM)	
	30 juin 2022	31 décembre 2021	30 juin 2022	31 décembre 2021
Scénarios prudentiels de chocs	Période actuelle	Période précédente	Période actuelle	Période précédente
Déplacement parallèle vers le haut	(57)	(43)	(12)	(5)
Déplacement parallèle vers le bas	48	10	(5)	(5)
Pentification de la courbe	24	19	(14)	(19)
Aplatissement de la courbe	(38)	(34)	6	18
Hausse des taux courts	(52)	(45)	12	25
Baisse des taux courts	42	14	(32)	(17)

1.5 GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE – RENSEIGNEMENTS À CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT PSA BANQUE FRANCE

1.5.1 PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE PSA BANQUE FRANCE

Dénomination sociale : PSA Banque France

Nationalité : française

Siège social : 2-10, boulevard de l'Europe, 78300 Poissy, France
Tél. : +33 (0) 1 46 39 65 55

Forme juridique : société anonyme à Conseil d'Administration dont les actions ne sont pas négociables sur un marché réglementé.

Registre et numéro d'identification : PSA Banque France est immatriculée au R.C.S. Versailles.

> **N° Siren :** 652 034 638

> **N° Siret :** 652 034 638 00047

> **Code APE/NAF :** 6419Z

> **LEI :** 969500JK10192K13E882

Date de constitution et durée : PSA Banque France (dénommée SOFIB à l'origine) a été constituée le 24 juin 1965, elle est immatriculée depuis le 20 juillet 1965. La date d'expiration de la Société est le 31 décembre 2064.

L'objet social de la Société est celui d'une banque de plein exercice.

Exercice social : l'exercice social commence le 1^{er} janvier et se clôture le 31 décembre de chaque année.

En tant que Prestataire de Services d'Investissement, PSA Banque France est soumise aux dispositions du Règlement Général de l'AMF (Autorités des Marchés Financiers). Le Directeur Général Délégué de PSA Banque France, agréé par l'AMF et titulaire de la carte professionnelle requise, exerce la fonction de Responsable Conformité des Services d'Investissement (RCSI) dans les conditions définies aux articles 313 et suivants du Règlement Général de l'AMF.

PSA Banque France est un établissement de crédit agréé sous la supervision principale du régulateur bancaire européen – la Banque Centrale Européenne – depuis 2015 et du régulateur français – l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution – pour les questions relevant de sa compétence.

1.5.2 ACTIONNARIAT – STRUCTURE DU CAPITAL SOCIAL

Actionnariat

Au 30 juin 2022, le capital social de l'entité PSA Banque France s'établit à 144 842 528 euros, divisé en 9 052 658 actions de 16 euros chacune, entièrement libéré, dont la répartition est paritaire entre :

- Banque PSA Finance qui détient 4 526 329 actions et le même nombre de droits de vote ;
- Santander Consumer Banque qui détient 4 526 329 actions et le même nombre de droits de vote.

Banque PSA Finance est une filiale détenue directement et indirectement à 100% par STELLANTIS (après la fusion des groupes PSA et FCA réalisée en janvier 2021) et Santander Consumer Banque est une filiale détenue indirectement à 100% par la société Banco Santander. Les sociétés STELLANTIS et Banco Santander sont des entités dont les actions sont admises aux négociations sur un marché réglementé dans un ou plusieurs pays de l'Union européenne.

Modifications intervenues dans la répartition du capital au cours des trois dernières années

Aucune modification n'a eu lieu dans la composition du capital de PSA Banque France depuis le 2 février 2015.

Le pacte d'actionnaires conclu à cette date au moment de la création de la co-entreprise qu'est PSA Banque France prévoit des restrictions à l'exercice du transfert d'actions par les deux actionnaires, exercice qui n'est pas libre mais fait l'objet d'une *lock-up period* pour toute la durée de la coopération.

Cotation des titres

Les titres représentatifs du capital de PSA Banque France ne sont pas cotés en Bourse. Néanmoins, certains titres de dettes (obligations EMTN) sont listés auprès d'Euronext Paris.

1.5.3 CONSEIL D'ADMINISTRATION ET ORGANES DE DIRECTION

Le Conseil d'Administration de PSA Banque France est composé de six membres nommés pour une durée renouvelable de six ans, soit trois administrateurs choisis par chacun des deux actionnaires. Tous les trois ans, une rotation de la Présidence du Conseil d'Administration, assurée par un administrateur non exécutif, fait l'objet d'une nomination à tour de rôle par l'un puis l'autre des deux actionnaires de PSA Banque France que sont Banque PSA Finance et Santander Consumer Banque. Il en va de même pour les fonctions de Directeur Général et de Directeur Général Délégué :

- une première alternance est intervenue le 28 août 2017 qui a pris fin le 31 août 2020. Ainsi, pendant cette période, la fonction de Président non exécutif a été occupée par un administrateur désigné par Banque PSA Finance, M. Rémy BAYLE. La fonction de Directeur Général a été occupée par un administrateur désigné par Santander Consumer Banque, M. Jean-Paul DUPARC et la fonction de Directeur Général Délégué a été occupée par un administrateur désigné par Banque PSA Finance, à savoir M. Laurent AUBINEAU ;
- une seconde rotation a pris effet au 1^{er} septembre 2020. La fonction de Président non exécutif du Conseil d'Administration s'est trouvée dès lors occupée, pour une durée de trois années, par un administrateur désigné par Santander Consumer Banque, M. David TURIEL LOPEZ, auquel a succédé M. Rafael MORAL SALARICH en date du 11 décembre 2020. La fonction de Directeur Général est occupée depuis le 1^{er} septembre 2020, pour une durée de trois années, par un administrateur désigné par Banque PSA Finance en la personne de M. Laurent AUBINEAU et la fonction de Directeur Général Délégué par un administrateur désigné par Santander Consumer Banque en la personne de M. Jean-Paul DUPARC.

Les mandats d'administrateur et de Président du Conseil d'Administration de M. Rafael MORAL SALARICH, comme ceux des autres administrateurs de PSA Banque France, ne donnent pas lieu à versement de jetons de présence.

Le Président, avec son Conseil d'Administration et ses comités spécialisés, exerce la surveillance de l'activité de PSA Banque France pilotée par le Directeur Général, le Directeur Général Délégué, le comité exécutif et les comités opérationnels.

Deux Conseils d'Administration se sont tenus au premier semestre 2022.

À ce jour, il n'existe aucun conflit d'intérêts entre les obligations des membres des organes de surveillance ou de direction et leurs intérêts privés à l'égard du groupe PSA Banque France. Il n'existe pas de conventions intervenues, directement ou par personne interposée, entre l'un des mandataires sociaux de PSA Banque France ou l'un de ses actionnaires à l'exception des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales.

Il n'existe aucune délégation, en cours de validité ou utilisée au cours du premier semestre 2022, accordée par l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration en matière d'augmentation, d'émission de capital ou de rachat d'actions.

PSA Banque France ne se réfère pas à un code de gouvernement d'entreprise. Toutefois, PSA Banque France applique volontairement certaines des recommandations du code AFEP-MEDEF sur le « gouvernement d'entreprise des sociétés cotées ».

En application des dispositions de l'article L. 225-37-4.1° du Code de commerce, est présentée ci-après la liste de l'ensemble des mandats ou fonctions exercés durant le premier semestre 2022 par chacun des membres du Conseil d'Administration de la société PSA Banque France.

1.5.4 INFORMATION SUR LES ORGANES DE DIRECTION GÉNÉRALE ET D'ADMINISTRATION

1.5.4.1 CONSEIL D'ADMINISTRATION

LISTE DES MANDATS EXERCÉS OU EXPIRÉS AU PREMIER SEMESTRE 2022 PAR LES ADMINISTRATEURS DE PSA BANQUE FRANCE ET LES REPRÉSENTANTS PERMANENTS D'ADMINISTRATEURS PERSONNES MORALES

RAFAEL MORAL SALARICH		Comités
 Né le 18 octobre 1981	Président du Conseil d'Administration Administrateur Début de mandat : 11 décembre 2020 Début de mandat : 11 décembre 2020 Échéance du mandat : 2023 Échéance du mandat : 2027	> Audit et risques > Nominations > Rémunérations
	Autres mandats exercés au cours du premier semestre 2022 Directeur du développement commercial (exécutif) > Santander Consumer Finance S.A. (Espagne) Administrateur > Compagnie Générale de Crédit aux Particuliers – CREDIPAR (France) > Banca PSA Italia S.p.A. (Italie) > Santander Consumer Bank S.p.A. (Italie) > TimFIN S.p.A. (Italie) Membre du Conseil de Surveillance > PSA Bank Deutschland GmbH (Allemagne) > Santander Consumer Holding GmbH (Allemagne) > Santander Consumer Bank AG (Allemagne)	
LAURENT AUBINEAU		Comité
 Né le 29 décembre 1962	Directeur Général Administrateur Début de mandat : 1 ^{er} septembre 2020 Début de mandat : 28 août 2017 Échéance du mandat : 2023 Échéance du mandat : 2027	> Exécutif
	Autres mandats exercés au cours du premier semestre 2022 Directeur Général et administrateur > Compagnie Générale de Crédit aux Particuliers – CREDIPAR (France)	
JEAN-PAUL DUPARC		Comité
 Né le 16 mai 1968	Directeur Général Délégué Administrateur Début de mandat : 1 ^{er} septembre 2020 Début de mandat : 28 août 2017 Échéance du mandat : 2023 Échéance du mandat : 2024	> Exécutif
	Autres mandats exercés au cours du premier semestre 2022 Directeur Général Délégué et administrateur > Compagnie Générale de Crédit aux Particuliers – CREDIPAR (France) Représentant permanent de la Compagnie Générale de Crédit aux Particuliers – CREDIPAR (France) > Conseil d'Administration de la Compagnie pour la Location de Véhicules – CLV (France)	

RÉMY BAYLE		Comités
 <p>Né le 26 décembre 1961</p>	<p>Administrateur Début de mandat : 23 avril 2015 Échéance du mandat : 2027</p>	<p>> Audit et risques > Nominations > Rémunérations</p>
	<p>Autres mandats exercés au cours du premier semestre 2022 Directeur Général et administrateur > Banque PSA Finance (France) Vice-Président du Conseil d'Administration et administrateur > Opel Bank S.A. (France) Président du Conseil d'Administration > Compagnie pour la Location de Véhicules – CLV (France) Vice-Président et membre du Conseil > Association Française des Sociétés Financières (France) Administrateur > Compagnie pour la Location de Véhicules – CLV (France)</p>	
MARTIN THOMAS		Comités
 <p>Né le 22 février 1974</p>	<p>Administrateur Début de mandat : 2 février 2015 Échéance du mandat : 2027</p>	<p>> Audit et risques > Nominations > Rémunérations</p>
	<p>Autres mandats exercés au cours du premier semestre 2022 Président du Conseil d'Administration et administrateur > Compagnie Générale de Crédit aux Particuliers – CREDIPAR (France) Président du Directoire > Santander Consumer Banque S.A. (France)</p>	
HÉLÈNE BOUTELEAU		Comités
 <p>Née le 22 juillet 1975</p>	<p>Administratrice Début de mandat : 27 juillet 2021 Échéance du mandat : 2027</p>	<p>> Audit et risques > Nominations > Rémunérations</p>
	<p>Autres mandats exercés au cours du premier semestre 2022 Directrice Générale Déléguée > Banque PSA Finance (France) Administratrice > Compagnie Générale de Crédit aux Particuliers – CREDIPAR (France) > Opel Bank S.A. (France) > PSA Finance UK Limited (Royaume-Uni) > PSA Finance Services Spain EFC, SA (Espagne) > Banca PSA Italia S.p.A (Italie) Membre du Conseil de Surveillance > PSA Bank Deutschland GmbH (Allemagne)</p>	

1.5.4.2 COMITÉS RÉGLEMENTAIRES ET EXÉCUTIF DU GROUPE PSA BANQUE FRANCE

A. Le Comité d'Audit et Risques

Au 30 juin 2022, le Comité d'Audit et Risques est constitué des membres suivants :

Nom	Fonction au sein du groupe PSA Banque France
Rafael MORAL SALARICH, Président	Administrateur et Président du Conseil d'Administration de PSA Banque France
Rémy BAYLE	Administrateur de PSA Banque France
Martin THOMAS	Administrateur de PSA Banque France
Hélène BOULETEAU	Administratrice de PSA Banque France

B. Le Comité des Nominations

Au 30 juin 2022, le Comité des Nominations est constitué des membres suivants :

Nom	Fonction au sein du groupe PSA Banque France
Martin THOMAS, Président	Administrateur de PSA Banque France
Rafael MORAL SALARICH	Administrateur et Président du Conseil d'Administration de PSA Banque France
Rémy BAYLE	Administrateur de PSA Banque France
Hélène BOULETEAU	Administratrice de PSA Banque France

C. Le Comité des Rémunérations

Au 30 juin 2022, le Comité des Rémunérations est constitué des membres suivants :

Nom	Fonction au sein du groupe PSA Banque France
Martin THOMAS, Président	Administrateur de PSA Banque France
Rafael MORAL SALARICH	Administrateur et Président du Conseil d'Administration de PSA Banque France
Rémy BAYLE	Administrateur de PSA Banque France
Hélène BOULETEAU	Administratrice de PSA Banque France

D. Le Comité Exécutif

Au 30 juin 2022, le Comité Exécutif est constitué des membres suivants :

Nom	Fonction
Laurent AUBINEAU	Directeur Général
Jean-Paul DUPARC	Directeur Général Délégué
Jean-Charles BATTAGLIA	Directeur des risques
Grégory BONNIN	Directeur des ressources humaines
Philippe CHAILLOUT	Directeur des ventes
Charles DUMAS ALONSO	Directeur de l'audit
Laure DURAND	Directrice des opérations
Fayssal JOUINI	Directeur marketing et digital
Catherine NOGUIER	Secrétaire Générale et responsable de la fonction de vérification de la conformité
Gilles PEREZ	Directeur du recouvrement
Stéphane RIEHL	Directeur financier
Corinne YONNET	Responsable organisation informatique

1.5.5 RESPONSABLES DU CONTRÔLE DES COMPTES

PricewaterhouseCoopers Audit

Crystal Park, 63, rue de Villiers,

92200 Neuilly-sur-Seine,

Société par actions simplifiée au capital de 2 510 460 euros, enregistrée au R.C.S. de Nanterre n° 672 006 483.

Commissaire aux comptes membre de la Compagnie régionale de Versailles.

Durée du mandat : six ans.

Date de fin de mandat : exercice comptable 2022.

Représentée au 30 juin 2022 par M. Gaël COLABELLA.

Mazars

61, rue Henri Régnault,

92400 Courbevoie,

Société anonyme au capital de 8 320 000 euros, enregistrée au R.C.S. de Nanterre n° 784 824 153.

Commissaire aux comptes membre de la Compagnie régionale de Versailles.

Durée du mandat : six ans.

Date de fin de mandat : exercice comptable 2026.

Représentée au 30 juin 2022 par M. Matthew BROWN et M. Olivier GATARD.

2



COMPTES SEMESTRIELS 2022 CONSOLIDÉS RÉSUMÉS

2.1	BILAN CONSOLIDÉ	50	2.5	TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS	54
2.2	COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ	51	2.6	NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS	55
2.3	RÉSULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	52	2.7	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'INFORMATION FINANCIÈRE SEMESTRIELLE	85
2.4	TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS	53			

2.1 BILAN CONSOLIDÉ

(en millions d'euros)

	Notes	30/06/2022	31/12/2021
ACTIF			
Caisse, banques centrales	3	906	818
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	4	21	7
Instruments dérivés de couverture	5	1	1
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	6	290	70
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés, au coût amorti	7	590	628
Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	8	13 997	13 969
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	22.2	(106)	(12)
Actifs d'impôts courants	26.1	9	8
Actifs d'impôts différés	26.1	4	4
Comptes de régularisation et actifs divers	9	340	224
Immobilisations corporelles		16	17
TOTAL DE L'ACTIF		16 068	15 734

(en millions d'euros)

	Notes	30/06/2022	31/12/2021
PASSIF			
Banques centrales		0	0
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	10	0	0
Instruments dérivés de couverture	11	2	0
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	12	4 176	3 945
Dettes envers la clientèle	13	3 464	3 356
Dettes représentées par un titre	14	5 198	5 438
Passifs d'impôts courants	26.1	1	2
Passifs d'impôts différés	26.1	515	470
Comptes de régularisation et passifs divers	15	565	561
Provisions		21	23
Dettes subordonnées	16	155	155
Capitaux propres		1 971	1 784
Capitaux propres part du groupe		1 971	1 784
Capital et réserves liées		757	757
Réserves consolidées		1 214	1 029
dont résultat net – part du groupe		185	344
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		0	(2)
TOTAL DU PASSIF		16 068	15 734

2.2 COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	1 ^{er} semestre 2022	1 ^{er} semestre 2021	2021
Intérêts et produits assimilés	19	272	266	536
Intérêts et charges assimilées	20	(39)	(42)	(79)
Commissions (produits)	21	75	75	152
Commissions (charges)	21	(3)	(2)	(4)
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	22	13	1	5
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres		(0)	-	(1)
Produits des autres activités	23	36	12	30
Charges des autres activités	23	(28)	(16)	(36)
Produit net bancaire		325	294	603
Charges générales d'exploitation	24	(83)	(81)	(157)
Personnel		(34)	(34)	(66)
Autres charges générales d'exploitation		(49)	(47)	(91)
Dotations aux amortissements et dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles		(3)	(2)	(6)
Résultat brut d'exploitation		239	211	440
Coût du risque de crédit	25	4	(6)	(24)
Résultat d'exploitation		243	205	416
Charges des engagements sociaux		(0)	0	(0)
Produits des engagements sociaux		-	-	-
Autres éléments hors exploitation		-	-	0
Résultat avant impôt		242	205	417
Impôt sur les bénéfices	26.2 et 26.3	(57)	(38)	(73)
Résultat net		185	167	344
<i>dont part du groupe</i>		185	167	344

2.3 RÉSULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

(en millions d'euros)	1 ^{er} semestre 2022			1 ^{er} semestre 2021			2021		
	Avant impôts	Impôts	Après impôts	Avant impôts	Impôts	Après impôts	Avant impôts	Impôts	Après impôts
Résultat net	242	(57)	185	205	(38)	167	417	(73)	344
<i>dont intérêts minoritaires</i>			-			-			-
Éléments recyclables par résultat				-	-	-	-	-	-
Réévaluation des instruments dérivés de couverture	2	(1)	1	-	-	-	-	-	-
<i>dont évaluation reprise en résultat net</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>dont évaluation directe par capitaux propres</i>	2	(1)	1	-	-	-	-	-	-
Éléments non recyclables par résultat				-	-	-	-	-	-
Écarts actuariels sur engagements de retraite	2	(1)	1	-	-	-	-	-	-
Autres				-	-	-	-	-	-
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	4	(2)	2	-	-	-	-	-	-
<i>dont intérêts minoritaires</i>			-			-			-
Total Résultat et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	246	(59)	187	205	(38)	167	417	(73)	344
<i>dont intérêts minoritaires</i>						-			-
<i>dont part du groupe</i>			187			167			344

2.4 TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

(en millions d'euros)	Capital et réserves liées				Écarts d'évaluation - Part du groupe			Capitaux propres part du groupe	Capitaux propres part des minoritaires	Total capitaux propres consolidés
	Capital	Primes d'émission, d'apport et de fusion	Réserve légale et autres réserves	Réserves consolidées	Écarts actuariels sur engagements de retraite	Réévaluation des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres				
Au 31 décembre 2020	145	593	19	810	(2)	-	1 565	-	1 565	
Affectation du résultat de l'exercice précédent	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	167	-	-	167	-	167	
Dividendes versés à Santander Consumer Finance	-	-	-	(63)	-	-	(63)	-	(63)	
Dividendes versés à Banque PSA Finance	-	-	-	(63)	-	-	(63)	-	(63)	
Au 30 juin 2021	145	593	19	851	(2)	-	1 606	-	1 606	
Affectation du résultat de l'exercice précédent	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	178	-	-	178	-	178	
Dividendes versés à Santander Consumer Finance	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Dividendes versés à Banque PSA Finance	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Au 31 décembre 2021	145	593	19	1 029	(2)	-	1 784	-	1 784	
Affectation du résultat de l'exercice précédent	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	185	1	1	187	-	187	
Dividendes versés à Santander Consumer Finance	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Dividendes versés à Banque PSA Finance	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Au 30 juin 2022	145	593	19	1 214	(1)	1	1 971	-	1 971	

Sur le plan juridique :

Au 31 décembre 2014, le capital social de PSA Banque France était de 9 600 000 euros, intégralement libéré ; il était divisé en 600 000 actions.

Au 31 décembre 2015, le capital social de PSA Banque France était de 144 842 528 euros, intégralement libéré ; il était divisé en 9 052 658 actions.

Pour mémoire, le 30 janvier 2015 ont été constatées chez PSA Banque France :

- > une augmentation de capital pour un montant de 131 627 216 euros, par voie d'émission de 8 226 701 actions ordinaires nouvelles d'une valeur de 16 euros chacune en rémunération des apports en nature (apport des titres SOFIRA et CREDIPAR par Banque PSA Finance) ;
- > une prime d'apport d'un montant de 722 082 615,23 euros correspondant à la différence entre la valeur des apports, soit 853 709 831,23 euros, et la valeur nominale des actions émises en rémunération des apports, soit 131 627 216 euros ;
- > une augmentation de capital en numéraire d'un montant nominal de 3 615 312 euros par voie d'émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription, de 225 957 actions de 16 euros de valeur nominale chacune, assortie d'une prime d'émission totale de 19 832 904,52 euros.

Depuis le 31 décembre 2016, le capital social de PSA Banque France est de 144 842 528 euros, intégralement libéré ; il est divisé en 9 052 658 actions.

Conformément à l'amendement IAS 1 Présentation des états financiers – Informations sur le capital, les informations requises sont données dans le paragraphe « Fonds propres et exigences de fonds propres » du rapport semestriel d'activité.

2.5 TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

(en millions d'euros)	1 ^{er} semestre 2022	1 ^{er} semestre 2021	2021
Résultat avant impôts	242	205	417
Élimination des résultats sans effet sur la trésorerie			
Dotations nettes aux amortissements et dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles	3	1	6
Dotations nettes aux provisions et dépréciations	(2)	9	33
Pertes/gains nets des activités d'investissement	-	-	(0)
Produits/charges des activités de financement	-	1	2
Autres mouvements	22	(58)	(20)
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat avant impôts et des autres ajustements	23	(47)	21
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	335	(210)	(975)
Flux liés aux opérations avec la clientèle	83	122	72
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	(457)	659	676
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	(67)	(7)	(8)
Impôt sur les bénéfices versés	(16)	(19)	(65)
Diminution/augmentation nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	(122)	545	(300)
Total flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle (A)	143	703	138
Flux liés aux participations	-	-	(1)
Encaissements liés aux cessions de filiales	-	-	-
Décaissements liés aux acquisitions de filiales	-	-	(1)
Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	(1)	(1)	(2)
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(1)	(2)	(3)
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	-	1	1
Effet des variations de périmètre	-	-	-
Total flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (B)	(1)	(1)	(3)
Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires			
Décaissements liés aux dividendes payés à :	-	(126)	(126)
> Santander Consumer Finance	-	(63)	(63)
> Banque PSA Finance	-	(63)	(63)
Encaissements liés aux émissions d'instruments de capitaux propres	-	-	-
Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement	(2)	(2)	
Encaissement/décaissement lié à la dette subordonnée/dette de location	(2)	(2)	(7)
Total flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (C)	(2)	(128)	(133)
Effets de la variation des taux de change (D)		-	-
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A + B + C + D)	140	574	2
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	1 288	1 286	1 286
Caisse, banques centrales (actif et passif)	818	487	487
Comptes (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	470	799	799
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	1 428	1 860	1 288
Caisse, banques centrales (actif et passif)	906	1 200	818
Comptes (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	522	660	470

2.6 NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

SOMMAIRE DE NOTES

NOTE 1	Faits marquants de la période et structure du groupe	56	NOTE 13	Dettes envers la clientèle	69
NOTE 2	Principes comptables	58	NOTE 14	Dettes représentées par un titre	69
NOTE 3	Caisse, banques centrales	59	NOTE 15	Comptes de régularisation et passifs divers	71
NOTE 4	Actifs financiers à la juste valeur par résultat	59	NOTE 16	Dettes subordonnées	72
NOTE 5	Instruments dérivés de couverture – actifs	60	NOTE 17	Juste valeur des actifs et passifs financiers	73
NOTE 6	Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	62	NOTE 18	Autres engagements	74
NOTE 7	Prêts et créances sur les établissements de crédit, au coût amorti	62	NOTE 19	Intérêts et produits assimilés	75
NOTE 8	Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti	63	NOTE 20	Intérêts et charges assimilées	76
NOTE 9	Comptes de régularisation et actifs divers	65	NOTE 21	Commissions	77
NOTE 10	Passifs financiers à la juste valeur par résultat	65	NOTE 22	Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	77
NOTE 11	Instruments dérivés de couverture – passifs	67	NOTE 23	Produits et charges nets des autres activités	79
NOTE 12	Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	68	NOTE 24	Charges générales d'exploitation	79
			NOTE 25	Coût du risque	79
			NOTE 26	Impôt sur les bénéfices	81
			NOTE 27	Information sectorielle	83
			NOTE 28	Événements postérieurs à la clôture	84

NOTE 1 Faits marquants de la période et structure du groupe

A. FAITS MARQUANTS DE LA PÉRIODE

Contexte macroéconomique et sanitaire

Au premier semestre 2022, l'environnement macro-économique s'est fortement dégradé, marqué par le retour de l'inflation, la hausse des taux d'intérêt, la poursuite de la pénurie de semi-conducteurs et les tensions provoquées par la guerre en Ukraine. La pandémie de Covid-19 s'est par ailleurs poursuivie mais les restrictions liées à la crise sanitaire ont pu être progressivement levées.

Réorganisation de la configuration européenne des activités de financement de STELLANTIS

Le 17 décembre 2021, STELLANTIS avait annoncé l'entrée en négociations exclusives avec ses partenaires financiers européens, visant à réorganiser la configuration européenne de ses activités de financement, permettant ainsi de proposer des offres de financement cohérentes et attractives à l'ensemble des clients, concessionnaires et distributeurs des marques de STELLANTIS. Les « accords-cadres » ont été signés le 31 mars 2022 et Santander Consumer Finance devrait mener, par le biais de sociétés communes codétenues avec STELLANTIS, les activités de financement (hors Leasing Opérationnel BtoB) en France, en Italie, en Espagne, en Belgique, en Pologne, aux Pays-Bas et par le biais d'un accord commercial au Portugal, afin de devenir le partenaire exclusif de STELLANTIS pour ce segment dans ces pays à partir du premier semestre 2023 après l'obtention des autorisations requises de la part des autorités de concurrence et des régulateurs compétents. Cette annonce n'a pas d'impact sur les comptes semestriels 2022 consolidés résumés.

B. ÉVOLUTION DU PÉRIMÈTRE

Il n'y a pas eu d'évolution de périmètre au sein du groupe PSA Banque France durant le premier semestre 2022.

C. LISTE DES SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES

Sociétés	Participation de PSA Banque France				30/06/2022		31/12/2021	
	Code ISO pays	Directe %	Indirecte		Méthode de consolidation	% intérêts	Méthode de consolidation	% intérêts
			%	Détenue par				
Filiales								
<i>Financement des ventes</i>								
CREDIPAR	FR	100	-		IG	100	IG	100
CLV	FR	-	100	CREDIPAR	IG	100	IG	100
Entités ad hoc								
FCT Auto ABS French Loans Master	FR	-	-		IG	100	IG	100
FCT Auto ABS DFP Master – Compartiment France 2013	FR	-	-		IG	100	IG	100
FCT Auto ABS French Leases Master – Compartiment 2016	FR	-	-		IG	100	IG	100
FCT Auto ABS French LT Leases Master	FR	-	-		IG	100	IG	100
FCT Auto ABS French Leases 2021	FR	-	-		IG	100	IG	100

NOTE 2 Principes comptables

Les états financiers consolidés semestriels au 30 juin 2022 sont établis conformément à la norme IAS 34 – Information financière intermédiaire, qui permet de présenter une sélection de notes annexes. Ces états financiers consolidés résumés doivent être lus conjointement avec les états financiers consolidés de l'exercice 2021.

Les principes comptables retenus pour l'élaboration des états financiers consolidés semestriels au 30 juin 2022 sont identiques à ceux retenus pour l'exercice clos au 31 décembre 2021, à l'exception de l'application des nouveaux textes obligatoires : cf. ci-après le paragraphe « Nouveaux textes IFRS et interprétations IFRIC d'application obligatoire à l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2022 ».

En application du Règlement européen CE n° 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur l'application des normes comptables internationales à partir du 1^{er} janvier 2005, le groupe PSA Banque France a établi ses états financiers consolidés au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021 conformément au référentiel IFRS (*International Financial Reporting Standards*), tel qu'adopté dans l'Union européenne et d'application obligatoire à cette date. Il n'existe pas actuellement de différence matérielle au sein de PSA Banque France entre les IFRS telles que publiées par l'IASB et telles qu'adoptées dans l'Union européenne, y compris en termes de date d'application obligatoire.

Au 30 juin 2022, la présentation des états financiers consolidés du groupe PSA Banque France est effectuée selon les préconisations de l'ANC (Autorité des Normes Comptables) formalisées dans le cadre de la recommandation n° 2017-02 du 2 juin 2017 relative au format des états financiers consolidés des établissements du secteur bancaire selon les normes comptables internationales à partir du 1^{er} janvier 2018.

Le Collège de l'ANC a adopté le 8 avril 2022 la recommandation n° 2022-01 relative au format des comptes consolidés des établissements du secteur bancaire selon les normes comptables internationales pour répondre aux exigences de présentation liées à la norme IFRS 17 – Contrats d'assurance. Cette recommandation se substitue à la recommandation n° 2017-02 du 2 juin 2017. Elle sera applicable à compter de la date de première application de la norme IFRS 17, soit le 1^{er} janvier 2023. Les modifications de présentation étant liées à l'activité d'assurance, ce texte n'a pas d'impact pour PSA Banque France.

Le référentiel IFRS comprend les IFRS, les IAS (*International Accounting Standard*), ainsi que leurs interprétations IFRIC (*International Financial Reporting Interpretations Committee*) et SIC (*Standing Interpretations Committee*).

Nouveaux textes IFRS et interprétations IFRIC d'application obligatoire à l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2022

Il n'y a pas de nouveaux textes d'application obligatoire au 1^{er} janvier 2022, applicables par le groupe PSA Banque France.

NOTE 3 Caisse, banques centrales

(en millions d'euros)	30/06/2022	31/12/2021
Caisse et CCP		
Banque centrale*	906	818
<i>dont réserves obligatoires auprès de la Banque de France</i>	36	33
TOTAL	906	818

* En plus des réserves obligatoires, les dépôts complémentaires sur le compte Banque de France correspondent à un placement de type actif liquide de haute qualité dans le cadre du respect du ratio de liquidité LCR.

NOTE 4 Actifs financiers à la juste valeur par résultat

4.1 ANALYSE PAR NATURE

(en millions d'euros)	30/06/2022	31/12/2021
Juste valeur des instruments financiers à terme de trading⁽¹⁾	16	2
<i>dont entreprises liées avec le groupe Santander Consumer Finance</i>	16	2
Compensation de la juste valeur positive avec les appels de marge reçus	-	-
Produits à recevoir sur instruments financiers à terme de trading	0	0
<i>dont entreprises liées avec le groupe Santander Consumer Finance</i>	0	0
Contributions à la garantie des dépôts⁽²⁾	5	5
<i>dont certificat d'associé (FGDR)</i>	4	4
<i>dont certificats d'association (FGDR)</i>	1	1
TOTAL	21	7

(1) Les swaps classés en trading concernent les opérations de titrisation. À l'exception des frais d'intermédiations, les variations de juste valeur de ces swaps sont compensées par les variations de juste valeur de swaps en sens inverse avant compensation des appels de marge chez CREDIPAR. En effet, le taux du swap mis en place dans l'entité titrisante (CREDIPAR) depuis 2018 inclut des frais d'intermédiation alors que ce n'est pas le cas pour le swap mis en place en sens inverse dans l'entité de titrisation (FCT) (cf. Notes 10.1 et 22.1).

(2) Reclassement du montant du certificat d'associé et certificats d'association depuis les actifs divers vers les actifs financiers à la juste valeur par résultat.

4.2 COMPENSATION DES SWAPS DE TRADING AVEC APPEL DE MARGE – ACTIFS

POUR 2022

Swaps gagnants (en millions d'euros)	Montant brut actif		Montant net actif avant compensation	Compensation avec les appels de marge reçus	Montant après compensation dans le bilan
	Jambe gagnante du swap	Jambe perdante du swap			
Juste valeur positive	15,6	-	15,6	-	15,6
<i>Swaps avec appel de marge</i>	-	-	-	-	-
<i>Swaps sans appel de marge*</i>	15,6	-	15,6	-	15,6
Compensation	-	-	-	-	-
Produits à recevoir	-	-	-	-	-
<i>Swaps avec appel de marge</i>	-	-	-	-	-
<i>Swaps sans appel de marge</i>	-	-	-	-	-
TOTAL À L'ACTIF	15,6	-	15,6	-	15,6
Appels de marge reçus sur swaps de trading (en produits constatés d'avance – cf. Note 15)	-	-	-	-	-
TOTAL AU PASSIF	-	-	-	-	-

* Le front swap du fonds de titrisation Auto ABS French Leases 2021 ne fait pas l'objet d'appel de marge.

POUR 2021

<i>Swaps gagnants</i> (en millions d'euros)	Montant brut actif		Montant net actif avant compensation	Compensation avec les appels de marge reçus	Montant après compensation dans le bilan
	Jambe gagnante du swap	Jambe perdante du swap			
Juste valeur positive	2,0	(0,0)	2,0	-	2,0
<i>Swaps avec appel de marge</i>	-	-	-	-	-
<i>Swaps sans appel de marge*</i>	2,0	(0,0)	2,0	-	2,0
Compensation	-	-	-	-	-
Produits à recevoir	(0,0)	(0,0)	(0,0)	-	(0,0)
<i>Swaps avec appel de marge</i>	(0,0)	(0,0)	(0,0)	-	(0,0)
<i>Swaps sans appel de marge</i>	-	-	-	-	-
TOTAL À L'ACTIF	2,0	(0,0)	2,0	-	2,0
Appels de marge reçus sur <i>swaps</i> de <i>trading</i> (en produits constatés d'avance – cf. Note 15)	-	-	-	-	-
TOTAL AU PASSIF	-	-	-	-	-

* The front swap of the Auto ABS French Leases 2021 securitisation fund is not subject to a margin call.

NOTE 5 Instruments dérivés de couverture – actifs

5.1 ANALYSE PAR NATURE

(en millions d'euros)	30/06/2022	31/12/2021
Juste valeur positive des <i>swaps</i> de couverture	122	13
Des obligations	-	-
<i>dont entreprises liées avec STELLANTIS</i>	-	-
Des emprunts	-	-
Des EMTN/BMTN	2	0
Des encours clientèle (vente à crédit, location avec option d'achat et location longue durée)	120	13
<i>dont entreprises liées avec STELLANTIS</i>	-	-
Compensation de la juste valeur positive avec les appels de marge reçus (cf. Note 5.2)	(121)	(12)
Produits à recevoir sur <i>swaps</i> de couverture	-	-
TOTAL	1	1

La juste valeur est déterminée à partir de techniques de valorisation utilisant des données observables sur les marchés (niveau 2).

L'analyse de l'efficacité de la couverture en *Fair Value Hedge* est donnée dans la Note 22.2.

5.2 COMPENSATION DES SWAPS DE COUVERTURE AVEC APPEL DE MARGE – ACTIFS

POUR 2022

<i>Swaps gagnants</i> (en millions d'euros)	Montant brut actif		Montant net actif avant compensation	Compensation avec les appels de marge reçus	Montant après compensation dans le bilan
	Jambe gagnante du swap	Jambe perdante du swap			
Juste valeur positive	139,3	(17,0)	122,3	-	122,3
<i>Swaps avec appel de marge</i>	139,3	(17,0)	122,3	-	122,3
<i>Swaps sans appel de marge</i>	-	--	-	-	-
Compensation	-	-	-	(120,8)	(120,8)
Produits à recevoir	0,6	(0,5)	0,1	-	0,1
<i>Swaps avec appel de marge</i>	0,6	(0,5)	0,1	-	0,1
<i>Swaps sans appel de marge</i>	-	-	-	-	-
TOTAL À L'ACTIF	139,9	(17,5)	122,4	(120,8)	1,6
Appels de marge reçus sur <i>swaps</i> de couverture (en produits constatés d'avance – cf. Note 15)	-	-	123,2	(120,8)	2,4
TOTAL AU PASSIF	-	-	123,2	(120,8)	2,4

POUR 2021

<i>Swaps gagnants</i> (en millions d'euros)	Montant brut actif		Montant net actif avant compensation	Compensation avec les appels de marge reçus	Montant après compensation dans le bilan
	Jambe gagnante du swap	Jambe perdante du swap			
Juste valeur positive	29,0	(16,0)	13,0	-	13,0
<i>Swaps avec appel de marge</i>	29,0	(16,0)	13,0	-	13,0
<i>Swaps sans appel de marge</i>	-	-	-	-	-
Compensation	-	-	-	(12,4)	(12,4)
Produits à recevoir	-	-	-	-	-
<i>Swaps avec appel de marge</i>	-	-	-	-	-
<i>Swaps sans appel de marge</i>	-	-	-	-	-
TOTAL À L'ACTIF	29,0	(16,0)	13,0	(12,4)	0,6
Appels de marge reçus sur <i>swaps</i> de couverture (en produits constatés d'avance – cf. Note 15)	-	-	12,4	(12,4)	-
TOTAL AU PASSIF	-	-	12,4	(12,4)	-

NOTE 6 Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres

(en millions d'euros)	30/06/2022		31/12/2021	
	Valeur de marché	dont variation de valeur comptabilisée directement en capitaux propres	Valeur de marché	dont variation de valeur comptabilisée directement en capitaux propres
Instruments de dettes*	290	-	70	-
<i>dont obligations et autres titres de dette</i>	290	-	70	-
TOTAL	290	-	70	-

* L'achat de titres de dette de l'État français est réalisé depuis 2021 afin de disposer de collatéral additionnel, éligible auprès de la Banque Centrale Européenne. La variation de la valeur de marché de ces titres est comptabilisée en fonds propres car ceux-ci n'ont pas vocation à être détenus jusqu'à leur maturité.

NOTE 7 Prêts et créances sur les établissements de crédit, au coût amorti

VENTILATION CRÉANCES À VUE/À TERME

(en millions d'euros)	30/06/2022	31/12/2021
Créances à vue hors groupe	590	628
Comptes ordinaires débiteurs	590	628
<i>dont détenus par les fonds de titrisation</i>	107	102
<i>dont nantis au titre de l'opération SRT ⁽¹⁾</i>	52	72
<i>dont comptes d'affectation spéciale (CAS) ⁽²⁾</i>	206	312
Montants à recevoir sur comptes de banque	-	-
Comptes et prêts financiers au jour le jour	-	-
<i>dont entreprises liées avec le groupe Santander Consumer Finance</i>	-	-
Créances à terme	-	-
Créances rattachées	-	-
TOTAL	590	628

(1) Au profit du fonds commun de titrisation Auto ABS Synthetic French Loans 2019.

(2) Comptes ouverts par CREDIPAR au bénéfice des fonds de titrisations.

NOTE 8 Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti

8.1 VENTILATION DES PRÊTS ET CRÉANCES PAR TYPE DE FINANCEMENT

(en millions d'euros)	30/06/2022	31/12/2021
Vente à crédit	2 150	2 279
<i>dont encours titrisés ⁽¹⁾</i>	1 782	1 893
Location avec option d'achat ⁽²⁾	4 833	4 635
Capital restant dû et intérêts à recevoir	5 434	5 206
<i>dont encours titrisés ⁽¹⁾</i>	2 763	3 054
Intérêts non courus sur location avec option d'achat	(601)	(571)
<i>dont encours titrisés ⁽¹⁾</i>	(296)	(341)
Location longue durée ⁽²⁾	3 922	3 710
Capital restant dû et intérêts à recevoir	4 260	4 033
<i>dont encours titrisés ⁽¹⁾</i>	971	965
Intérêts non courus sur location longue durée	(338)	(323)
<i>dont encours titrisés ⁽¹⁾</i>	(101)	(99)
Dépôts de garantie activité location	-	-
<i>dont encours titrisés ⁽¹⁾</i>	-	-
Créances commerciales	2 247	2 494
Entreprises liées avec STELLANTIS	41	32
Hors groupe	2 206	2 462
<i>dont encours titrisés ⁽¹⁾</i>	752	766
Autres créances (dont crédits à l'équipement, crédits revolving)	514	500
Comptes ordinaires	77	106
Entreprises liées avec STELLANTIS	12	14
Hors groupe	65	92
Éléments intégrés au coût amorti des prêts et créances sur la clientèle	254	245
Étalement des coûts d'acquisition	335	326
Étalement des frais de dossiers	(4)	(6)
Étalement de la participation des marques et des réseaux	(77)	(75)
Total des créances au coût amorti ⁽³⁾	13 997	13 969
<i>dont encours titrisés ⁽¹⁾</i>	5 871	6 238

(1) Le groupe PSA Banque France a procédé à plusieurs opérations de financement par titrisation (cf. Note 8.3).

(2) Le groupe PSA Banque France achète des véhicules aux concessionnaires Peugeot, Citroën et DS et les loue aux clients finaux. Les contrats de location sont principalement proposés pour une durée d'un à cinq ans. Le groupe PSA Banque France reste titulaire des papiers du véhicule tout au long de la période de location. Au terme d'un contrat de location avec option d'achat, le client a le choix de rendre le véhicule ou d'exercer son option d'achat. Pour les contrats de location longue durée, le concessionnaire ou, dans certains cas, le constructeur lui-même s'engage à racheter le véhicule au groupe PSA Banque France lors de sa restitution par le locataire en fin de contrat, à un prix déterminé au moment de la mise en place du contrat de location. Cette valeur de reprise du véhicule correspond à la valeur résiduelle estimée du véhicule à l'issue de la période de location. Cet engagement de reprise du véhicule permet au groupe PSA Banque France de ne pas être exposé au risque lié à la reprise du véhicule et à la variation éventuelle de sa valeur en fin de contrat de location. Bien que le client puisse être dans l'obligation de payer des frais si le véhicule n'est pas restitué dans un état satisfaisant ou si son kilométrage est supérieur à celui fixé dans le contrat de location, le montant que le concessionnaire ou le constructeur paye au groupe PSA Banque France n'en est pas pour autant affecté. Par contre, le groupe PSA Banque France supportera généralement le risque sur la valeur de revente du véhicule si, au cours de la période de location du véhicule, le client interrompt le paiement de ses loyers. En effet, le montant prédéterminé de reprise du véhicule par le concessionnaire ou le constructeur peut ne pas être suffisant pour compenser la perte des loyers non versés par le client en cas de rupture anticipée, ce que le groupe PSA Banque France analyse comme faisant partie intégrante du risque de crédit sur le client. Les contrats de LLD incluent en conséquence une clause visant à compenser le préjudice dû à la résiliation anticipée du contrat.

Par conséquent, compte tenu des engagements reçus des concessionnaires ou du constructeur, sur la reprise et les valeurs résiduelles des véhicules en fin de contrat, et ces engagements étant jugés opposables bien que le constructeur soit une partie liée au sens IAS 24, le groupe PSA Banque France considère ne pas supporter les risques et avantages liés à la valeur et à la propriété du véhicule. C'est pourquoi les opérations de location (location avec option d'achat et location longue durée) sont considérées et comptabilisées comme des locations financement et sont présentées comptablement comme des encours de crédit.

(3) L'intégralité des créances est en euro.

8.2 VENTILATION DES PRÊTS ET CRÉANCES PAR SEGMENT

Segment IFRS 8	Client final						Total	
	Corporate Réseau		Retail		Corporate et assimilés			
	(A - cf. renvoi B Note 25.1)		(B - cf. renvoi A Note 25.1)		(C - cf. renvoi C Note 25.1)		30/06/2022	31/12/2021
Type de financement	30/06/2022	31/12/2021	30/06/2022	31/12/2021	30/06/2022	31/12/2021	30/06/2022	31/12/2021
(en millions d'euros)								
Vente à crédit	11	9	2 137	2 269	2	1	2 150	2 279
Location avec option d'achat	7	7	4 778	4 585	48	43	4 833	4 635
Location longue durée	281	273	2 303	2 220	1 338	1 217	3 922	3 710
Créances commerciales	2 247	2 494	-	-	-	-	2 247	2 494
Autres créances	510	494	1	2	3	4	514	500
Comptes ordinaires	77	106	-	-	-	-	77	106
Éléments intégrés au coût amorti	9	8	204	199	41	38	254	245
TOTAL DES ENCOURS PAR SEGMENT IFRS 8	3 142	3 391	9 423	9 275	1 432	1 303	13 997	13 969

8.3 OPÉRATIONS DE FINANCEMENT PAR TITRISATION

Fonds	Créances cédées nettes			
	Closing, i.e. première date de cession	Type de financement	Au 30/06/2022	Au 31/12/2021
FCT Auto ABS French Loans Master	13/12/2012 ⁽²⁾	Vente à crédit	1 782	1 893
FCT Auto ABS DFP Master – Compartiment France 2013	03/05/2013 ⁽²⁾	Créances Commerciales	752	766
FCT Auto ABS French Leases Master – Compartiment 2016	28/07/2016 ⁽²⁾	Location avec option d'achat ⁽¹⁾	1 483	1 729
FCT Auto ABS French LT Leases Master	27/07/2017 ⁽²⁾	Location longue durée ⁽³⁾	870	866
FCT Auto ABS French Leases 2021	28/06/2021	Location avec option d'achat ⁽¹⁾	984	984
TOTAL			5 871	6 238

(1) Les créances cédées correspondent aux loyers futurs des contrats de location et aux créances de ventes du véhicule ou d'option d'achat (contrats de location avec option d'achat ou crédit-bail).

(2) Ces fonds sont des programmes de réémission mensuelle permettant d'ajuster au fil de l'eau la taille du fonds au portefeuille à refinancer (qui peut varier à la hausse ou à la baisse), dans la limite du plafond d'émission de chaque programme.

(3) Les créances cédées correspondent aux loyers futurs et aux valeurs résiduelles de contrats de location longue durée.

Lorsque CREDIPAR se refinance par titrisation, CREDIPAR utilise des Fonds Commun de Titrisation (FCT) auxquels il cède ses créances. Ces FCT constituent des entités ad hoc, intégrées dans le périmètre de consolidation du groupe PSA Banque France, dans la mesure où les revenus perçus par la filiale CREDIPAR comprennent l'essentiel des risques (principalement le coût du risque) et des avantages (le produit net bancaire) de ces entités ad hoc.

En effet, les techniques de rehaussement de crédit utilisées par le groupe PSA Banque France dans le cadre de ses opérations de titrisation maintiennent à sa charge les risques financiers inhérents à ces opérations. Le groupe finance également l'ensemble des réserves permettant de faire face aux risques spécifiques. Enfin, le groupe reste le bénéficiaire exclusif des avantages qui découlent de ces opérations, en particulier en ce qui concerne le financement obtenu en contrepartie de la vente du portefeuille au fonds, financé par le placement des tranches « senior » sur la plupart des opérations.

NOTE 9 Comptes de régularisation et actifs divers

(en millions d'euros)	30/06/2022	31/12/2021
Débiteurs divers	134	127
<i>dont entreprises liées avec STELLANTIS</i>	81	78
État et autres organismes sociaux	85	45
Produits à recevoir	7	7
<i>dont entreprises liées avec STELLANTIS</i>	6	6
Charges constatées d'avance	8	3
<i>dont appels de marge payés sur swaps*</i>	3	0
<i>dont entreprises liées avec le groupe Santander Consumer Finance</i>	3	0
<i>dont hors groupe</i>	-	-
Autres comptes de régularisation	106	42
<i>dont entreprises liées avec le groupe Santander Consumer Finance</i>	45	26
TOTAL	340	224

* Les appels de marge payés sur swaps ont été compensés avec la juste valeur négative pour 15,7 millions d'euros au 30 juin 2022, contre 2,2 millions d'euros au 31 décembre 2021 (cf. Notes 10.2 et 11.2).

NOTE 10 Passifs financiers à la juste valeur par résultat

10.1 ANALYSE PAR NATURE

(en millions d'euros)	30/06/2022	31/12/2021
Juste valeur des instruments financiers à terme de <i>trading</i>	16	2
<i>dont entreprises liées avec le groupe Santander Consumer Finance</i>	16	2
Compensation de la juste valeur négative avec les appels de marge versés	(16)	(2)
Charges à payer sur instruments financiers à terme de <i>trading</i>	0	0
<i>dont entreprises liées avec le groupe Santander Consumer Finance</i>	0	0
TOTAL	0	0

Les *swaps* classés en *trading* concernent les opérations de titrisation. À l'exception des frais d'intermédiation, les variations de juste valeur de ces *swaps* sont compensées par les variations de juste valeur de *swaps* en sens inverse avant compensation des appels de marge chez CREDIPAR.

En effet, le taux du *swap* mis en place dans l'entité titrisante (CREDIPAR) depuis 2018 inclut des frais d'intermédiation alors que ce n'est pas le cas pour le *swap* mis en place en sens inverse dans l'entité de titrisation (FCT) (cf. Notes 4.1 et 22.1).

10.2 COMPENSATION DES SWAPS DE TRADING AVEC APPEL DE MARGE - PASSIFS

POUR 2022

<i>Swaps perdants</i> (en millions d'euros)	Montant brut passif		Montant net passif avant compensation	Compensation avec les appels de marge payés	Montant après compensation dans le bilan
	Jambe gagnante du swap	Jambe perdante du swap			
Juste valeur négative	-	15,7	15,7	-	15,7
<i>Swaps avec appel de marge</i>	-	15,7	15,7	-	15,7
<i>Swaps sans appel de marge</i>	-	-	-	-	-
Compensation	-	-	-	(15,7)	(15,7)
Charges à payer	-	-	-	-	-
<i>Swaps avec appel de marge</i>	-	-	-	-	-
<i>Swaps sans appel de marge</i>	-	-	-	-	-
TOTAL AU PASSIF	-	15,7	15,7	(15,7)	-
Appels de marge payés sur <i>swaps de trading</i> (en charges constatées d'avance – cf. Note 9)	-	-	18,4	(15,7)	2,7
TOTAL À L'ACTIF	-	-	18,4	(15,7)	2,7

POUR 2021

<i>Swaps perdants</i> (en millions d'euros)	Montant brut passif		Montant net passif avant compensation	Compensation avec les appels de marge payés	Montant après compensation dans le bilan
	Jambe gagnante du swap	Jambe perdante du swap			
Juste valeur négative	(0,0)	2,2	2,2	-	2,2
<i>Swaps avec appel de marge</i>	(0,0)	2,2	2,2	-	2,2
<i>Swaps sans appel de marge</i>	-	-	-	-	-
Compensation	-	-	-	(2,2)	(2,2)
Charges à payer	(0,0)	-	(0,0)	-	(0,0)
<i>Swaps avec appel de marge</i>	-	-	-	-	-
<i>Swaps sans appel de marge</i>	(0,0)	-	(0,0)	-	(0,0)
TOTAL AU PASSIF	(0,0)	2,2	2,2	(2,2)	(0,0)
Appels de marge payés sur <i>swaps de trading</i> (en charges constatées d'avance – cf. Note 9)	-	-	2,3	(2,2)	0,1
TOTAL À L'ACTIF	-	-	2,3	(2,2)	0,1

NOTE 11 Instruments dérivés de couverture – passifs

11.1 ANALYSE PAR NATURE

(en millions d'euros)	30/06/2022	31/12/2021
Juste valeur négative des swaps de couverture	1	0
Des emprunts	-	-
Des EMTN/NEU MTN	-	-
Des obligations	-	-
Des NEU CP, autres dettes représentées par un titre	-	-
Des encours clientèle (vente à crédit, location avec option d'achat et location longue durée)	1	0
<i>dont entreprises liées avec le groupe Santander Consumer Finance</i>	-	-
Compensation de la juste valeur négative avec les appels de marge versés (cf. Note 11.2)	-	-
Charges à payer sur swaps de couverture	1	0
<i>dont entreprises liées avec le groupe Santander Consumer Finance</i>	-	-
TOTAL	2	0

La juste valeur est déterminée à partir de techniques de valorisation utilisant des données observables sur les marchés (niveau 2). L'analyse de l'efficacité de la couverture en *Fair Value Hedge* est donnée dans la Note 22.2.

11.2 COMPENSATION DES SWAPS DE COUVERTURE AVEC APPEL DE MARGE – PASSIFS

POUR 2022

<i>Swaps perdants</i> (en millions d'euros)	Montant brut passif		Montant net passif avant compensation	Compensation avec les appels de marge payés	Montant après compensation dans le bilan
	Jambe gagnante du swap	Jambe perdante du swap			
Juste valeur négative	(10,2)	10,7	0,5	-	0,5
<i>Swaps avec appel de marge</i>	<i>(10,2)</i>	<i>10,7</i>	<i>0,5</i>	<i>-</i>	<i>0,5</i>
<i>Swaps sans appel de marge</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>
Compensation	-	-	-	-	-
Charges à payer	(0,5)	1,5	1,0	-	1,0
<i>Swaps avec appel de marge</i>	<i>(0,5)</i>	<i>1,5</i>	<i>1,0</i>	<i>-</i>	<i>1,0</i>
<i>Swaps sans appel de marge</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>
TOTAL AU PASSIF	(10,7)	12,2	1,5	-	1,5
Appels de marge payés sur swaps de couverture (en charges constatées d'avance – cf. Note 9)	-	-	-	-	-
TOTAL À L'ACTIF	-	-	-	-	-

POUR 2021

<i>Swaps perdants</i> (en millions d'euros)	Montant brut passif		Montant net passif avant compensation	Compensation avec les appels de marge payés	Montant après compensation dans le bilan
	Jambe gagnante du swap	Jambe perdante du swap			
Juste valeur négative	(0,0)	0,1	0,1	-	0,1
<i>Swaps avec appel de marge</i>	(0,0)	0,1	0,1	-	0,1
<i>Swaps sans appel de marge</i>	-	-	-	-	-
Compensation	-	-	-	-	-
Charges à payer	(1,0)	1,4	0,4	-	0,4
<i>Swaps avec appel de marge</i>	(1,0)	1,4	0,4	-	0,4
<i>Swaps sans appel de marge</i>	-	-	-	-	-
TOTAL AU PASSIF	(1,0)	1,5	0,5	-	0,5
Appels de marge payés sur <i>swaps</i> de couverture (en charges constatées d'avance – cf. Note 9)	-	-	-	-	-
TOTAL À L'ACTIF	-	-	-	-	-

NOTE 12 Dettes envers les établissements de crédit et assimilés

VENTILATION DES DETTES À VUE/À TERME

(en millions d'euros)	30/06/2022	31/12/2021
Dettes à vue	68	157
Comptes ordinaires créditeurs	54	57
<i>dont entreprises liées avec STELLANTIS</i>	-	-
Comptes et emprunts financiers au jour le jour	13	100
<i>dont entreprises liées avec le groupe Santander Consumer Finance</i>	13	100
Autres sommes dues	1	1
Dettes rattachées à vue	-	-
Dettes à terme hors groupe	4 145	3 810
Bancaires classiques	1 320	985
<i>dont entreprises liées avec le groupe Santander Consumer Finance</i>	1 305	885
Financement obtenu auprès de la BCE (cf. Note 18)	2 825	2 825
Éléments intégrés au coût amorti des dettes envers les établissements de crédit	-	-
Frais d'émission à étaler	-	-
Dettes rattachées à terme	(37)	(23)
<i>dont entreprises liées avec le groupe Santander Consumer Finance</i>	-	-
TOTAL DES DETTES AU COÛT AMORTI*	4 176	3 945

* L'intégralité de la dette est en euro.

NOTE 13 Dettes envers la clientèle

(en millions d'euros)	30/06/2022	31/12/2021
Dettes à vue	3 081	2 935
Comptes courants	297	307
Entreprises liées avec STELLANTIS	154	183
Hors groupe	143	124
Comptes d'épargne sur livret	2 698	2 547
Autres sommes dues à la clientèle	86	81
Entreprises liées avec STELLANTIS	-	-
Hors groupe	86	81
Dettes rattachées	7	-
<i>dont comptes d'épargne sur livret</i>	7	-
Dettes à terme	370	415
Comptes à terme	358	403
Autres dettes à terme	12	12
Entreprises liées	-	-
Hors groupe	12	12
Dettes rattachées	6	6
<i>dont comptes à terme</i>	6	6
TOTAL*	3 464	3 356

* L'intégralité de la dette est en euro.

NOTE 14 Dettes représentées par un titre

14.1 ANALYSE PAR NATURE

(en millions d'euros)	30/06/2022	31/12/2021
Titres du marché interbancaire et titres de créances négociables	2 894	3 131
EMTN, NEU MTN et assimilés ⁽¹⁾	2 410	3 002
<i>dont en cours de livraison</i>	-	-
NEU CP	484	129
<i>dont en cours de livraison</i>	-	-
Titres émis par les fonds de titrisation (cf. Note 14.3)	2 300	2 300
Dettes rattachées	3	7
Titrisation	-	-
Éléments intégrés au coût amorti des dettes représentées par un titre	1	1
Frais d'émission et primes d'émission à étaler	1	1
TOTAL DES DETTES AU COÛT AMORTI ⁽²⁾	5 198	5 438

(1) En avril 2022, le groupe PSA Banque France a remboursé son quatrième EMTN émis en 2019 avec une maturité de trois ans.

(2) L'intégralité de la dette est en euro.

14.2 ÉCHÉANCIER DES DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE
HORS DETTES RATTACHÉES

(en millions d'euros)	30/06/2022			31/12/2021		
	Titrisations	TCN	Autres	Titrisations	TCN	Autres
Non réparti	-	-	1	-	-	7
0 à 3 mois	62	360	-	-	92	-
3 mois à 6 mois	60	609	-	-	520	-
6 mois à 1 an	116	790	-	122	699	-
1 an à 5 ans	1 954	1 135	-	2 178	1 820	-
Plus de 5 ans	108	-	-	-	-	-
TOTAL	2 300	2 894	1	2 300	3 131	7

14.3 OPÉRATIONS DE TITRISATION

TITRES ÉMIS PAR LES FONDS DE TITRISATION

(en millions d'euros)	Fonds	Obligations	Notation ⁽¹⁾	Obligations émises		À l'origine
				Au 30/06/2022	Au 31/12/2021	
	FCT Auto ABS French Loans Master		<i>Fitch/Moody's</i>			
		Classe A	AA/Aa2	1 697	1 808	N/A
		Classe B	-	155	164	N/A
	FCT Auto ABS DFP Master – Compartment France 2013		<i>S&P/Moodys</i>			
		Classe S	AA/Aa2	670	670	N/A
		Classe B	-	109	109	N/A
	FCT Auto ABS French Leases Master – Compartment 2016		<i>Not Rated</i>			
		Classe A	-	947	947	N/A
		Classe B	-	583	832	N/A
	FCT Auto ABS French LT Leases Master		<i>Not Rated</i>			
		Classe A	-	600	600	N/A
		Classe B	-	297	302	N/A
	FCT Auto ABS French Leases 2021		<i>S&P/DBRS</i>			
		Classe A	AAA/AAA	800	800	
		Classe B	AA+/AA	65	65	
		Classe C	-	141	141	
	Élimination des opérations intra-groupe ⁽²⁾			(3 764)	(4 138)	
	TOTAL			2 300	2 300	

(1) Notation obtenue au closing ou en date de dernière restructuration de la transaction.

(2) CREDIPAR souscrit les titres subordonnés des opérations de titrisation et peut souscrire également des titres senior, en vue d'utiliser ceux-ci comme collatéral auprès de la Banque Centrale Européenne.

NOTE 15 Comptes de régularisation et passifs divers

(en millions d'euros)	30/06/2022	31/12/2021
Dettes fournisseurs	162	110
Entreprises liées	118	63
<i>dont entreprises liées avec STELLANTIS</i>	118	63
<i>dont entreprises liées avec le groupe Santander Consumer Finance</i>	-	-
Hors groupe	44	47
Dettes financières	8	10
Hors groupe	8	10
État et autres organismes sociaux	36	41
Charges à payer	197	235
Entreprises liées	24	30
<i>dont entreprises liées avec STELLANTIS</i>	20	25
<i>dont entreprises liées avec le groupe Santander Consumer Finance</i>	4	5
Hors groupe	173	205
Autres créiteurs divers	91	100
Entreprises liées	17	16
<i>dont entreprises liées avec STELLANTIS</i>	17	16
Hors groupe	74	84
Produits constatés d'avance	18	17
<i>dont appels de marge reçus sur swaps*</i>	2	-
Entreprises liées	133	23
<i>dont entreprises liées avec STELLANTIS</i>	10	10
<i>dont entreprises liées avec le groupe Santander Consumer Finance</i>	123	13
Hors groupe	(115)	(6)
Autres comptes de régularisation	53	48
Hors groupe	53	48
TOTAL	565	561

* La juste valeur positive des swaps est compensée par les appels de marge reçus sur swaps pour 120,8 millions d'euros au 30 juin 2022 (cf. Note 5.2), contre 12,4 millions d'euros au 31 décembre 2021 (cf. Note 5.2).

NOTE 16 Dettes subordonnées

(en millions d'euros)	30/06/2022	31/12/2021
Dettes subordonnées	155	155
<i>dont entreprises liées avec STELLANTIS</i>	77,5	77,5
<i>dont entreprises liées avec le groupe Santander Consumer Finance</i>	77,5	77,5
Dettes rattachées	-	-
<i>dont entreprises liées avec STELLANTIS</i>	-	-
<i>dont entreprises liées avec le groupe Santander Consumer Finance</i>	-	-
TOTAL	155	155

VARIATION DES DETTES SUBORDONNÉES

(en millions d'euros)	Ouverture	Flux de trésorerie		Variation résultat	30/06/2022
		Encaissements	Décaissements		
Dettes subordonnées	155	-	-	-	155
Dettes rattachées	-	-	(1)	1	-
TOTAL	155	-	(1)	1	155

(en millions d'euros)	Ouverture	Flux de trésorerie		Variation résultat	31/12/2021
		Encaissements	Décaissements		
Dettes subordonnées	155	-	-	-	155
Dettes rattachées	-	-	(2)	2	-
TOTAL	155	-	(2)	2	155

NOTE 17 Juste valeur des actifs et passifs financiers

(en millions d'euros)	Valeur au bilan	Juste valeur	Hiérarchie de la juste valeur		
	30/06/2022	30/06/2022	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
ACTIF					
Actifs financiers à la juste valeur par résultat ⁽¹⁾	21	21	-	16	5
Instruments dérivés de couverture ⁽¹⁾	1	1	-	1	-
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres ⁽²⁾	290	290	290	-	-
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés, au coût amorti ⁽³⁾	590	590	-	-	590
Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti ⁽⁴⁾	13 891	14 053	-	-	14 053
PASSIF					
Passifs financiers à la juste valeur par résultat ⁽¹⁾	0	0	-	0	-
Instruments dérivés de couverture ⁽¹⁾	2	2	-	2	-
Dettes envers les établissements de crédit ⁽⁵⁾	4 176	4 149	-	4 149	-
Dettes représentées par un titre ⁽⁵⁾	5 198	5 152	2 752	2 400	-
Dettes envers la clientèle ⁽³⁾	3 464	3 464	-	-	3 464
Dettes subordonnées ⁽⁵⁾	155	152	-	152	-

Conformément à la norme IFRS 13, le processus de détermination de la juste valeur est détaillé ci-après :

- (1) Les instruments comptabilisés à la juste valeur par résultat, ainsi que les instruments dérivés de couverture, sont évalués par application d'une technique de valorisation faisant référence à des taux cotés sur le marché interbancaire (Euribor) et à des cours de change fixés quotidiennement par la Banque Centrale Européenne. Leur juste valeur est déterminée sur la base de techniques de valorisation utilisant des données de marché observables (niveau 2).
- (2) Les actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres sont évalués sur la base de cotations de marché disponibles (niveau 1).
- (3) Les prêts et créances sur les établissements de crédit, ainsi que les dettes envers la clientèle, sont à court terme et principalement à taux révisable, et ont en conséquence une juste valeur proche de leur coût amorti. Leur juste valeur est déterminée en appliquant une valorisation utilisant de manière significative au moins une donnée non observable (niveau 3).
- (4) Les prêts et créances sur la clientèle sont évalués au bilan au coût amorti. Ils font l'objet d'une couverture en risque de taux (couverture de juste valeur) lorsque nécessaire afin d'encadrer les positions en risque de taux à l'intérieur des limites de sensibilité définies par le groupe PSA Banque France. L'application de la comptabilité de couverture entraîne l'ajustement de la valeur des encours, sur la base du taux du swap de couverture. Le montant de cet écart de réévaluation a été cumulé au coût amorti dans la valeur au bilan.
La juste valeur présentée ci-dessus est estimée en actualisant les flux futurs au taux moyen clientèle des trois derniers mois. Dans ce cas, la juste valeur est déterminée à partir de techniques de valorisation utilisant de manière significative au moins une donnée non observable (niveau 3).
- (5) Les dettes de financement sont comptabilisées au coût amorti. Les dettes couvertes par des swaps de taux d'intérêt font l'objet d'une comptabilité de couverture de juste valeur. L'application de la comptabilité de couverture entraîne l'ajustement de la valeur des dettes, sur la base du taux de refinancement sans risque actualisé. Le montant de cet écart de réévaluation a été cumulé au coût amorti dans la valeur au bilan.
La juste valeur présentée ci-dessus représente essentiellement l'évolution du risque propre du groupe PSA Banque France sur les marchés financiers. Elle est déterminée selon les trois cas suivants :
- > pour la dette représentée par un titre, en valorisant sur la base des cotations sur le marché lorsqu'elles sont disponibles (niveau 1) et en appliquant une valorisation basée sur les informations recueillies auprès de nos partenaires financiers, dans ce cas, la juste valeur est déterminée sur la base de techniques de valorisation utilisant des données de marché observables (niveau 2) ;
 - > pour la dette envers les établissements de crédit, en appliquant une évaluation basée sur les informations collectées auprès de nos partenaires financiers. Dans ce cas, la juste valeur est déterminée sur la base de techniques de valorisation utilisant des données de marché observables (niveau 2) lorsqu'elles sont disponibles, et en appliquant une valorisation utilisant de manière significative au moins une donnée non observable (niveau 3) ;
 - > pour la dette subordonnée, en valorisant sur la base des informations recueillies auprès de nos partenaires financiers. Dans ce cas, la juste valeur est déterminée à partir de techniques de valorisation utilisant des données observables sur les marchés (niveau 2).

NOTE 18 Autres engagements

(en millions d'euros)	30/06/2022	31/12/2021
Engagements de financement		
Engagements reçus d'établissements de crédit	-	-
Engagements donnés en faveur d'établissements de crédit	-	-
Engagements donnés en faveur de la clientèle ⁽¹⁾	911	936
Engagements de garantie		
Cautions, avals, autres garanties reçus d'établissements de crédit ⁽²⁾	324	291
Garanties reçues sur encours clientèle	294	291
Garanties reçues sur titres détenus	-	-
Autres garanties reçues d'établissements de crédit	30	-
Garanties données en faveur d'établissements de crédit	-	-
Garanties données en faveur de la clientèle	4	4
dont entreprises liées avec STELLANTIS	-	-
Autres engagements reçus		
Titres reçus en garantie	-	-
Autres ⁽³⁾	52	72
Autres engagements donnés		
Actifs donnés en garantie pour compte propre, reste mobilisable ⁽⁴⁾	57	140
dont à la Banque Centrale Européenne	57	140

(1) Les engagements sur offres préalables de crédit à la clientèle sont pris en compte. Les autorisations de lignes de crédit accordées au réseau, révocables à tout moment, ne sont pas prises en compte, sauf contrats particuliers.

(2) Les garanties CHUBB s'élèvent à 219 millions d'euros au 30 juin 2022 contre 216 millions d'euros au 31 décembre 2021.

Les garanties COFACE s'élèvent à 75 millions d'euros au 30 juin 2022 contre 75 millions d'euros au 31 décembre 2021.

(3) Garantie financière reçue au titre de l'opération SRT.

(4) Il s'agit du montant de collatéral restant mobilisable auprès de la BCE. CREDIPAR a remis 2 249 millions d'euros de titres ABS, 290 millions d'euros de BTF et 553 millions d'euros de créances privées sur son compte de garantie, que la Banque de France a valorisés pour un total de 2 839 millions d'euros.

Le groupe PSA Banque France ayant tiré 2 825 millions d'euros (cf. Note 12), que la Banque de France a valorisés à 2 787 millions d'euros (après prise en compte des intérêts courus négatifs sur TLTRO-III de 37 millions d'euros), il reste donc 57 millions d'euros de collatéral mobilisable, soit un financement autorisé non utilisé de 51 millions d'euros.

Le groupe PSA Banque France ne comptabilise pas les garanties reçues des clients, et n'en tient pas compte dans ses calculs d'exposition au risque de crédit.

NOTE 19 Intérêts et produits assimilés

(en millions d'euros)	1 ^{er} semestre 2022	1 ^{er} semestre 2021	2021
Sur les actifs financiers au coût amorti	272	266	536
Opérations avec la clientèle	255	253	508
Ventes à crédit	59	68	134
<i>dont entreprises liées avec STELLANTIS</i>	-	-	-
<i>dont encours titrisés</i>	48	53	104
Location avec option d'achat	166	159	322
<i>dont entreprises liées avec STELLANTIS</i>	21	20	40
<i>dont encours titrisés</i>	79	64	153
Location longue durée	116	104	216
<i>dont entreprises liées avec STELLANTIS</i>	-	-	-
<i>dont encours titrisés</i>	29	29	57
Créances commerciales	25	29	52
<i>dont entreprises liées avec STELLANTIS</i>	20	21	39
Autres financements (dont crédits à l'équipement, crédits revolving)	3	3	6
<i>dont entreprises liées avec STELLANTIS</i>	-	-	-
Comptes ordinaires	-	-	-
Engagements de garantie	-	-	-
Rémunérations des apporteurs	(107)	(103)	(206)
Ventes à crédit	(42)	(40)	(76)
Location avec option d'achat/location longue durée	(65)	(63)	(130)
Autres financements	-	-	-
<i>dont entreprises liées avec STELLANTIS</i>	(20)	(17)	(30)
Autres coûts d'acquisition	(7)	(7)	(16)
Opérations avec les établissements de crédit*	17	13	28
Dettes représentées par un titre	-	-	-
Sur les actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	-	-	-
Intérêts courus et échus sur instruments de couverture	-	-	-
Autres intérêts et produits assimilés	-	-	-
TOTAL	272	266	536

* Correspond aux produits d'intérêts sur opérations TLTRO.

Huit tirages TLTRO-III ont été effectués depuis septembre 2019 ainsi qu'un remboursement anticipé pour 1,1 milliard d'euros en septembre 2021. Le taux appliqué tient compte des taux bonifiés sur les différentes périodes sur la base de la nouvelle production de crédits (taux de facilité de dépôt à -0,50% jusqu'au 23 juin 2020 et à partir du 24 juin 2020 taux de facilité de dépôt diminuée de -0,50% jusqu'au 23 juin 2021 puis jusqu'au 23 juin 2022).

Le groupe PSA Banque France considère ainsi que les tirages TLTRO sont à des conditions de marché, IFRS 9 s'applique de fait.

NOTE 20 Intérêts et charges assimilées

20.1 ANALYSE PAR NATURE

(en millions d'euros)	Notes	1 ^{er} semestre 2022	1 ^{er} semestre 2021	2021
Sur les passifs financiers au coût amorti		(30)	(37)	(70)
Opérations avec la clientèle		(17)	(21)	(38)
Ventes à crédit		-	-	-
Location avec option d'achat		-	-	-
Location longue durée		-	-	-
Créances commerciales		(2)	(3)	(4)
Autres financements (dont crédits à l'équipement, crédits revolving)		-	-	-
Comptes ordinaires			-	(0)
Comptes d'épargne	20.2	(10)	(11)	(21)
Engagements de financement reçus		(5)	(7)	(12)
Opérations avec les établissements de crédit	20.3	(4)	(5)	(10)
Dettes représentées par un titre	20.4	(9)	(11)	(22)
Intérêts courus et échus sur instruments de couverture	20.5	(4)	(2)	(3)
Autres intérêts et charges assimilées		(5)	(3)	(6)
TOTAL		(39)	(42)	(79)

20.2 INTÉRÊTS SUR COMPTES D'ÉPARGNE

(en millions d'euros)	1 ^{er} semestre 2022	1 ^{er} semestre 2021	2021
Intérêts sur comptes d'épargne	(10)	(11)	(21)
Sur livret	(8)	(9)	(16)
Compte à terme	(2)	(2)	(5)
TOTAL	(10)	(11)	(21)

20.3 INTÉRÊTS SUR EMPRUNTS AUPRÈS DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

(en millions d'euros)	1 ^{er} semestre 2022	1 ^{er} semestre 2021	2021
Intérêts sur opérations de trésorerie et opérations interbancaires	(1)	(2)	(4)
<i>dont entreprises liées avec STELLANTIS</i>	-	-	-
<i>dont entreprises liées avec le groupe Santander Consumer Finance</i>	-	-	-
Charges d'intérêts d'actifs	(2)	(1)	(3)
Charges d'intérêts assimilables à des frais d'émission	(1)	(2)	(3)
TOTAL	(4)	(5)	(10)

20.4 INTÉRÊTS SUR DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE

(en millions d'euros)	1 ^{er} semestre 2022	1 ^{er} semestre 2021	2021
Charges sur dettes représentées par un titre	(6)	(9)	(17)
<i>dont titrisation : obligations placées</i>	(0)	(2)	(3)
Charges sur dettes subordonnées	(1)	(1)	(2)
Charges d'intérêts assimilables à des frais d'émission	(2)	(1)	(3)
TOTAL	(9)	(11)	(22)

20.5 INTÉRÊTS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS DE COUVERTURE

(en millions d'euros)	1 ^{er} semestre 2022	1 ^{er} semestre 2021	2021
Swaps de couverture (Fair Value Hedge)	(4)	(2)	(3)
dont entreprises liées avec STELLANTIS	-	-	-
dont entreprises liées avec le groupe Santander Consumer Finance	-	-	-
TOTAL	(4)	(2)	(3)

NOTE 21 Commissions

(en millions d'euros)	1 ^{er} semestre 2022	1 ^{er} semestre 2021	2021
Produits	75	75	152
Commissions accessoires aux contrats de financement	9	9	18
Commissions sur prestations des activités de service	66	66	134
Autres	-	-	-
Charges	(3)	(2)	(4)
Commissions sur prestations des activités de service	(2)	(2)	(4)
Autres	(1)	-	-
TOTAL	72	73	148

NOTE 22 Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

22.1 ANALYSE PAR NATURE

(en millions d'euros)	Notes	1 ^{er} semestre 2022	1 ^{er} semestre 2021	2021
Dividendes et produits nets sur titres de participation		-	-	-
Intérêts assimilés sur les instruments financiers à la juste valeur par résultat		-	-	-
Gains/pertes sur opérations des portefeuilles de placement		-	-	-
Gains/pertes sur les instruments dérivés classés en opération de transaction*		-	-	-
Résultat de la comptabilité de couverture	22.2	13	1	5
Couvertures de juste valeur : variation des instruments de couverture des encours clientèle		107	4	16
Couvertures de juste valeur : variation des encours clientèle couverts		(94)	(3)	(12)
Couvertures de juste valeur : variation des instruments de couverture des emprunts		-	-	0
Couvertures de juste valeur : variation des emprunts couverts		-	-	-
TOTAL		13	1	5

* Les swaps classés en trading concernent les opérations de titrisation. À l'exception des frais d'intermédiation, les variations de juste valeur de ces swaps sont compensées par les variations de juste valeur de swaps en sens inverse avant compensation des appels de marge chez CREDIPAR. En effet, le taux du swap mis en place dans l'entité titrisante (CREDIPAR) depuis 2018 inclut des frais d'intermédiation alors que ce n'est pas le cas pour le swap mis en place en sens inverse dans l'entité de titrisation (FCT) (cf. Notes 4.1 et 10.1).

22.2 RÉSULTAT DE LA COMPTABILITÉ DE COUVERTURE

Politique du groupe en matière de gestion des risques financiers

(cf. paragraphes « Risque de crédit » et « Risques de change et de taux d'intérêt » du rapport de gestion annuel).

Risque de taux

La politique en matière de risque de taux d'intérêt est plutôt conservatrice et évite toute spéculation. Elle vise à piloter et encadrer des positions en risque de taux à l'intérieur des limites de sensibilité en accord avec l'appétit du risque défini. La gestion du risque de taux consiste à respecter cette politique et à s'en assurer par un contrôle régulier et des mesures de couverture.

Le nominal des *swaps* de couverture de taux des encours clientèle s'élève à un montant de 4 502 millions d'euros au 30 juin 2022.

Risque de change

Le groupe PSA Banque France n'a pas d'opérations en devises. Le risque de change est inexistant.

Risque de contrepartie

Les risques sont limités aux opérations sur produits dérivés négociées dans le cadre de contrats FBF ou ISDA et à des opérations de placement de liquidité à très court terme avec des contreparties de premier plan. Suite à la réglementation EMIR, de nouveaux contrats-cadres CDEA (*Cleared Derivatives Execution Agreement*) ont été mis en place. En ce qui concerne le risque de crédit sur la clientèle, se reporter à la Note 25.

Dans le cadre de sa politique de placement, le groupe PSA Banque France limite le risque au maximum. Les excédents de liquidité, en dehors de comptes interbancaires et de dépôts sur les comptes de banques centrales, sont exclusivement investis dans des placements de type HQLA.

ANALYSE DE L'EFFICACITÉ DE LA COUVERTURE EN TAUX EN JUSTE VALEUR (FAIR VALUE HEDGE)

(en millions d'euros)	30/06/2022	31/12/2021	Variation de valeur	Inefficacité en résultat
Écart de réévaluation des encours clientèle (vente à crédit, location avec option d'achat et location longue durée)				
Ventes à crédit	(23,7)	(3,0)	-	-
Location avec option d'achat	(47,6)	(5,3)	-	-
Location longue durée	(34,8)	(3,7)	-	-
Total valorisation nette	(106,1)	(12,0)	(94,1)	-
Instruments dérivés de couverture de l'encours clientèle				
À l'actif	120,0	12,7	-	-
Au passif (cf. Note 11)	(0,5)	(0,1)	-	-
Total valorisation nette	119,5	12,6	106,9	12,8
INEFFICACITÉ EN STOCK	13,4	0,6	-	12,8
Écart de réévaluation des emprunts couverts				
Valorisation nette	-	-	-	-
Total valorisation nette	-	-	-	-
Instruments dérivés de couverture des emprunts				
À l'actif	-	-	-	-
Au passif (cf. Note 11)	-	-	-	-
Total valorisation nette	-	-	-	-
INEFFICACITÉ EN STOCK	-	-	-	-
Écart de réévaluation des obligations couvertes				
Valorisation nette	-	-	-	-
Total valorisation nette	-	-	-	-
Instruments dérivés de couverture des obligations				
À l'actif	-	-	-	-
Au passif (cf. Note 11)	-	-	-	-
Total valorisation nette	-	-	-	-
INEFFICACITÉ EN STOCK	-	-	-	-

NOTE 23 Produits et charges nets des autres activités

(en millions d'euros)	1 ^{er} semestre 2022			1 ^{er} semestre 2021			2021		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Résultat de cession des véhicules d'occasion	24	-	24	11	-	11	19	-	19
Quote-part sur opérations faites en commun	-	(8)	(8)	-	(8)	(8)	-	(16)	(16)
Autres produits/charges d'exploitation bancaire	-	(9)	(9)	-	(7)	(7)	-	(7)	(7)
Autres produits/charges d'exploitation	12	(11)	1	1	(1)	-	11	(13)	(2)
TOTAL	36	(28)	8	12	(16)	(4)	30	(36)	(6)

NOTE 24 Charges générales d'exploitation

(en millions d'euros)	1 ^{er} semestre 2022	1 ^{er} semestre 2021	2021
Frais de personnel	(34)	(34)	(66)
Rémunérations	(21)	(21)	(40)
Charges sociales	(10)	(9)	(19)
Intéressement et participation	(3)	(4)	(7)
Autres charges générales d'exploitation	(49)	(47)	(91)
dont entreprises liées avec STELLANTIS	(18)	(19)	(37)
dont entreprises liées avec le groupe Santander Consumer Finance	(1)	-	(1)
TOTAL	(83)	(81)	(157)

NOTE 25 Coût du risque

Les tableaux ci-après présentent le coût du risque par catégorie de clientèle, aucune autre perte significative de valeur n'ayant été constatée sur d'autres actifs financiers.

25.1 ÉVOLUTION DE L'ENCOURS

(en millions d'euros)	Bilan au 31/12/2021	Production nette	Coût du risque				Total coût du risque au 1 ^{er} semestre 2022		Bilan au 30/06/2022
			Dotations	Reprises	Passages en pertes	Récupérations sur créances amorties	1 ^{er} semestre 2022	30/06/2022	
RETAIL									
Créances en stage 1	8 845	42	-	-	-	-	-	8 887	
Créances en stage 2	243	78	-	-	-	-	-	321	
Dépôts de garantie	-	-	-	-	-	-	-	-	
Créances en stage 3	124	19	-	-	(16)	-	(16)	127	
Encours brut	9 212	139	-	-	(16)	-	(16)	9 335	
Dépréciations créances en stage 1	(27)	-	(3)	7	-	-	4	23	
Dépréciations créances en stage 2	(19)	-	(3)	5	-	-	2	17	
Dépréciations créances en stage 3	(89)	-	(4)	17	-	-	13	76	
Dépréciations	(136)	-	(10)	29	-	-	19	116	
Éléments intégrés au coût amorti	199	5	-	-	-	-	-	204	
Encours net (A – cf. renvoi B de la Note 8.2)	9 275	144	(10)	29	(16)	-	3	9 423	
Dépréciations sur engagements	-	-	-	1	-	-	1	-	
Récupérations sur créances amorties	-	-	-	-	-	3	3	-	
Dépréciations autres opérations clientèle	-	-	-	-	-	-	-	-	
COÛT DU RISQUE RETAIL	-	-	(10)	30	(16)	3	7	-	

(en millions d'euros)	Bilan au 31/12/2021	Production nette	Coût du risque				Total coût du risque au 1 ^{er} semestre 2022		Bilan au 30/06/2022
			Dotations	Reprises	Passages en pertes	Récupérations sur créances amorties			
CORPORATE RÉSEAUX									
Créances en stage 1	3 021	(292)	-	-	-	-	-	-	2 729
Créances en stage 2	332	43	-	-	-	-	-	-	375
Dépôts de garantie	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Créances en stage 3 ⁽¹⁾	70	-	-	-	-	-	-	-	70
Encours brut	3 423	(249)	-	-	-	-	-	-	3 174
Dépréciations créances en stage 1	(12)	-	(2)	1	-	-	-	(1)	(13)
Dépréciations créances en stage 2	(8)	-	(1)	1	-	-	-	-	(8)
Dépréciations créances en stage 3	(21)	-	-	1	-	-	-	1	(20)
Dépréciations	(41)	-	(3)	3	-	-	-	-	(41)
Éléments intégrés au coût amorti	9	-	-	-	-	-	-	-	9
Encours net (B – cf. renvoi A de la Note 8.2)	3 391	(249)	(3)	3	-	-	-	-	3 142
Dépréciations sur engagements	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Récupérations sur créances amorties	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dépréciations autres opérations clientèle	-	-	-	1	-	-	-	1	-
COÛT DU RISQUE CORPORATE RÉSEAUX	-	-	(3)	4	-	-	-	1	-
CORPORATE ET ASSIMILÉS									
Créances en stage 1	1 069	167	-	-	-	-	-	-	1 236
Créances en stage 2	194	(44)	-	-	-	-	-	-	150
Dépôts de garantie	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Créances en stage 3	11	6	-	-	-	-	-	-	17
Encours brut	1 274	129	-	-	-	-	-	-	1 403
Dépréciations créances en stage 1	(1)	-	(1)	-	-	-	-	(1)	(2)
Dépréciations créances en stage 2	(1)	-	(2)	-	-	-	-	(2)	(3)
Dépréciations créances en stage 3	(7)	-	(1)	1	-	-	-	-	(7)
Dépréciations	(9)	-	(4)	1	-	-	-	(3)	(12)
Éléments intégrés au coût amorti	38	3	-	-	-	-	-	-	41
Encours net (C – cf. renvoi C de la Note 8.2)	1 303	132	(4)	1	-	-	-	(3)	1 432
Dépréciations sur engagements	-	-	(1)	-	-	-	-	(1)	-
Récupérations sur créances amorties	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dépréciations autres opérations clientèle	-	-	-	-	-	-	-	-	-
COÛT DU RISQUE CORPORATE ET ASSIMILÉS	-	-	(5)	1	-	-	-	(4)	-
ENCOURS TOTAL									
Créances en stage 1	12 935	(83)	-	-	-	-	-	-	12 852
Créances en stage 2	770	77	-	-	-	-	-	-	847
Dépôts de garantie	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Créances en stage 3	204	25	-	-	(16)	-	(16)	213	
Encours brut	13 909	19	-	-	(16)	-	(16)	(16)	13 912
Dépréciations créances en stage 1	(40)	-	(6)	8	-	-	-	2	(38)
Dépréciations créances en stage 2	(28)	-	(6)	6	-	-	-	-	(28)
Dépréciations créances en stage 3	(117)	-	(5)	19	-	-	-	14	(103)
Dépréciations	(185)	-	(17)	33	-	-	-	16	(169)
Éléments intégrés au coût amorti	245	8	-	-	-	-	-	-	254
Encours net (A + B + C)	13 969	27	(17)	33	(16)	-	-	-	13 997
Dépréciations sur engagements	-	-	(1)	1	-	-	-	-	-
Récupérations sur créances amorties	-	-	-	-	-	3	3	3	-
Dépréciations autres opérations clientèle	-	-	-	1	-	-	-	1	-
TOTAL COÛT DU RISQUE	-	-	(18)	35	(16)	3	3	4	-

(1) Le groupe PSA Banque France peut, dans certains cas, financer des véhicules acquis par des concessionnaires déclarés en « stage 3 » afin que ces derniers ne soient pas contraints de cesser leur activité. Au sens d'IFRS 9, ces créances sont considérées comme des actifs financiers dépréciés dès leur acquisition ou leur création (Purchased or Originated Credit Impaired – POCI) pour 61 millions d'euros à fin juin 2022 (55 millions d'euros à fin décembre 2021). Il est à noter que lors de l'attribution d'une ligne de financement à l'origine, les concessionnaires concernés n'étaient pas en défaut. Par ailleurs, les financements de ces contrats se font dans une limite propre à chaque concessionnaire en fonction de leur niveau de risque et sous une surveillance très étroite par la direction des risques. L'exposition au risque n'augmente pas sur les concessionnaires concernés car un nouveau financement ne peut être attribué que dans la limite de la ligne disponible (et donc après le remboursement d'un autre financement).

25.2 ÉVOLUTION DU COÛT DU RISQUE

(en millions d'euros)	Retail	Corporate réseaux	Corporate et assimilés	1 ^{er} semestre 2022	1 ^{er} semestre 2021	2021
Créances en stage 1						
Dotations pour dépréciations	(3)	(2)	(1)	(6)	(10)	(54)
Reprises de dépréciations	7	1	-	8	9	44
Créances en stage 2						
Dotations pour dépréciations	(3)	(1)	(2)	(6)	(4)	(26)
Reprises de dépréciations	5	1	-	6	9	34
Créances en stage 3						
Dotations pour dépréciations	(4)	-	(1)	(5)	(8)	(85)
Reprises de dépréciations	17	1	1	19	10	91
Dépréciations sur engagements						
Dotations pour dépréciations	-	-	(1)	(1)	-	-
Reprises de dépréciations	1	-	-	1	-	-
Autres opérations clientèle en stage 3						
Dotations pour dépréciations	-	-	-	-	-	(3)
Reprises de dépréciations	-	1	-	1	-	-
Pertes sur créances irrécupérables	(16)	-	-	(16)	(14)	(31)
Récupérations sur créances amorties	3	-	-	3	2	6
COÛT DU RISQUE	7	1	(4)	4	(6)	(24)

La politique de gestion du risque de crédit est décrite au paragraphe « Risque de crédit » du rapport de gestion au 31 décembre 2021.

NOTE 26 Impôt sur les bénéfices

26.1 ÉVOLUTION DES POSTES DE BILAN

(en millions d'euros)	Bilan au 31/12/2021	Résultat	Capitaux propres	Règlements	Bilan au 30/06/2022
Impôts courants					
Actif	8				9
Passif	(2)				(1)
TOTAL	6	(14)		16	8
Impôts différés					
Actif	4				4
Passif	(470)				(515)
TOTAL	(466)	(43)	(2)		(511)

26.2 CHARGE D'IMPÔTS SUR LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS INTÉGRÉES

Certaines différences entre les résultats fiscaux des sociétés et les résultats inclus en consolidation donnent lieu à la constatation d'impôts différés. Ces différences résultent principalement des règles retenues pour la comptabilisation des opérations de crédit-bail et de location longue durée.

Les impôts différés sont déterminés selon la méthode comptable précisée dans le dernier paragraphe de la Note 2.A du rapport annuel 2021 qui traite de l'imposition différée.

Le taux d'imposition auquel est soumis le groupe PSA Banque France est de 25%.

La loi sur le financement de la Sécurité sociale n° 99-1140 du 29 décembre 1999 a instauré un complément d'imposition égal à 3,3% de l'impôt de base dû portant le taux légal théorique à 25,8%.

Sur le premier semestre 2022, les impôts sont évalués suivant les taux prévus par la loi de finances 2021 pour l'année, et la loi de finances 2022, publiée le 31 décembre 2021.

(en millions d'euros)	1 ^{er} semestre 2022	1 ^{er} semestre 2021	2021
Impôts courants			
Impôt sur les bénéfices	(14)	(35)	(52)
Impôts différés			
Impôts différés de la période	(43)	(3)	(21)
Actifs sur déficits non reconnus et pertes de valeur	-	-	-
TOTAL	(57)	(38)	(73)

26.3 PREUVE D'IMPÔT DU GROUPE PSA BANQUE FRANCE

(en millions d'euros)	1 ^{er} semestre 2022	1 ^{er} semestre 2021	2021
Résultat avant impôt	242	205	417
Différences permanentes	9	8	6
Total imposable	251	213	423
Charge d'impôt théorique	(65)	(60)	(120)
Taux théorique	25,83%	28,41%	28,41%
Évaluation des impôts différés hors contribution exceptionnelle de 15%	9	23	49
<i>dont impact de la réévaluation du stock d'IDP</i>	9	23	49
Contributions sur revenus distribués	-	-	-
Reclassement de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) en impôt courant (IAS 12)	(1)	(1)	(3)
Autres	-	-	1
Impôt sur les bénéfices	(57)	(38)	(73)
Taux effectif d'impôt groupe	22,8%	17,9%	17,4%

26.4 IMPÔTS DIFFÉRÉS ACTIFS SUR DÉFICITS REPORTABLES

(en millions d'euros)	31/12/2021	Nouveaux déficits générés	Utilisations de déficits	Dotation/ Reprise pour dépréciations	Impôts différés décomptabilisés	Écart de conversion et autres	30/06/2022
Impôts différés actifs sur déficits reportables	-	3	-		-	-	3
Dépréciations	-			-			-
TOTAL	-	3	-	-	-	-	3

NOTE 27 Information sectorielle

27.1 ÉLÉMENTS DE BILAN

POUR 2022

(en millions d'euros)	Activités de financement				Total au 30/06/2022
	Corporate Réseau	Client final		Éléments non répartis	
		Retail	Corporate et assimilés		
ACTIF					
Prêts et créances sur la clientèle	3 142	9 423	1 432	-	13 997
Caisse, banques centrales	195	586	125	-	906
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	-	-	21	-	21
Prêts et créances sur les établissements de crédit	21	75	494	-	590
Autres postes de l'actif				554	554
TOTAL DE L'ACTIF					16 068
PASSIF					
Dettes de refinancement*	2 141	9 223	1 388		12 752
Dettes envers la clientèle*	10	71	5		86
Autres postes du passif				1 259	1 259
Capitaux propres				1 971	1 971
TOTAL DU PASSIF					16 068

* Dans l'information sectorielle, les « Comptes courants clientèle », les « Comptes d'épargne sur livret » et les « Comptes à terme » sont présentés dans les « Dettes de refinancement ».

POUR 2021

(en millions d'euros)	Activités de financement				Total au 31/12/2021
	Corporate Réseau	Client final		Éléments non répartis	
		Retail	Corporate et assimilés		
ACTIF					
Prêts et créances sur la clientèle	3 391	9 275	1 303	-	13 969
Caisse, banques centrales	190	521	107	-	818
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	-	-	7	-	7
Prêts et créances sur les établissements de crédit	16	75	537	-	628
Autres postes de l'actif				312	312
TOTAL DE L'ACTIF					15 734
PASSIF					
Dettes de refinancement*	1 634	9 678	1 346	-	12 658
Dettes envers la clientèle*	11	64	6	-	81
Autres postes du passif				1 211	1 211
Capitaux propres				1 784	1 784
TOTAL DU PASSIF					15 734

* Dans l'information sectorielle, les « Comptes courants clientèle », les « Comptes d'épargne sur livret » et les « Comptes à terme » sont présentés dans les « Dettes de refinancement ».

27.2 ÉLÉMENTS DE RÉSULTAT

1^{ER} SEMESTRE 2022

(en millions d'euros)	Activités de financement					Total au 1 ^{er} semestre 2022
	Corporate Réseau	Client final		Éléments non répartis	Assurances et services	
		Retail	Corporate et assimilés			
Intérêts et produits assimilés	33	195	27	17		272
Intérêts et charges assimilées	(12)	(9)	(3)	(15)		(39)
Commissions (produits)	2	5	3	-	65	75
Commissions (charges)	-	-	-	(1)	(2)	(3)
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	-	-	-	13		13
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres	-	-	-	(1)		(1)
Produits des autres activités	-	16	8	12		36
Charges des autres activités	-	-	-	(28)		(28)
Produit net bancaire	23	207	35	(3)	63	325
Coût du risque de crédit	1	7	(4)			4
Résultat après coût du risque	24	214	31	(3)	63	329
Charges générales d'exploitation et assimilées				(86)		(86)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	24	214	31	(89)	63	243

1^{ER} SEMESTRE 2021

(en millions d'euros)	Activités de financement					Total au 1 ^{er} semestre 2021
	Corporate Réseau	Client final		Éléments non répartis	Assurances et services	
		Retail	Corporate et assimilés			
Intérêts et produits assimilés	36	194	23	13		266
Intérêts et charges assimilées	(8)	(16)	(3)	(15)		(42)
Commissions (produits)	2	4	3	-	66	75
Commissions (charges)	-	-	-	-	(2)	(2)
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	-	-	1	-		1
Produits des autres activités	1	12	(1)	-		12
Charges des autres activités	(1)	-	-	(15)		(16)
Produit net bancaire	30	194	23	(17)	64	294
Coût du risque de crédit	2	(8)	-			(6)
Résultat après coût du risque	32	186	23	(17)	64	288
Charges générales d'exploitation et assimilées				(83)		(83)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	32	186	23	(100)	64	205

NOTE 28 Événements postérieurs à la clôture

Depuis le 30 juin 2022 et jusqu'au 14 septembre 2022, date d'examen des comptes par le Conseil d'Administration, aucun événement n'est intervenu susceptible d'influer de manière significative sur les décisions économiques prises sur la base des présents états financiers.

2.7 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'INFORMATION FINANCIÈRE SEMESTRIELLE

PÉRIODE DU 1^{ER} JANVIER AU 30 JUIN 2022

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, et en application de l'article L. 451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels consolidés résumés de la société PSA BANQUE FRANCE, relatifs à la période du 1^{er} janvier 2022 au 30 juin 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels consolidés résumés ont été établis sous la responsabilité du conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France.

Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes semestriels consolidés résumés avec la norme IAS 34, norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels consolidés résumés sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés résumés.

Neuilly-sur-Seine et Courbevoie, le 13 septembre 2022

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Gaël Colabella

Mazars

Matthew Brown
Olivier Gatard

DÉCLARATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DU RAPPORT SEMESTRIEL 2022

RESPONSABLE DU RAPPORT SEMESTRIEL

Laurent AUBINEAU

Directeur Général de PSA Banque France

ATTESTATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT SEMESTRIEL

J'atteste qu'à ma connaissance, les comptes semestriels sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de PSA Banque France et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport semestriel d'activité du présent document présente également un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes et qu'il décrit les principaux risques et les principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.

Fait à Poissy, le 13 septembre 2022



Laurent AUBINEAU

Directeur Général de PSA Banque France

P S A B A N Q U E F R A N C E

STELLANTIS

Société anonyme au capital de 144 842 528 €
Siège social : 2-10, boulevard de l'Europe - 78300 POISSY
R.C.S. Versailles 652 034 638 - Siret 652 034 638 00047
Code APE/NAF : 6419Z
Code interbancaire : 14749
LEI : 969500JK10192KI3E882
www.psa-banque-france.com
tél. : + 33 (0) 1 46 39 65 55